



CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



# PRÉAMBULE



**Daniel HAVIS**

*Président du CCD*

« Lorsque j'ai été sollicité pour présider le Conseil Consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie, j'ai répondu favorablement sans hésiter. C'est avec un grand honneur que j'ai accepté ce rôle, car les convictions et les engagements exprimés au sein de cette instance permettent d'intégrer la société civile dans la construction du projet de territoire. Chacune des commissions est composée d'une diversité d'acteurs dont l'expertise et la pluralité des regards permettent une analyse à 360 degrés. C'est donc avec plaisir que je renouvelle mon engagement en tant que Président de ce Conseil Consultatif de Développement, car je suis convaincu que la Métropole a tout à gagner à écouter les forces vives qui composent le territoire. »



**Laurence BERTHO-BEDEL**

*Co-animatrice de la commission  
Attractivité, Rayonnement,  
Vallée de la Seine*

« L'intérêt premier du Conseil Consultatif de Développement est de pouvoir donner la parole à la société civile. Toutes les idées ne sont pas retenues, mais cela fait partie des règles du jeu. »

**Fabienne FENDRICH**

*Animatrice de la  
commission Grands  
Projets Urbains*



« Le CCD réunit un chapelet de compétences et un regard pluriel dont la diversité correspond à la société. »



**Régis SOENEN**

*Co-animateur de la commission  
Attractivité, Rayonnement,  
Vallée de la Seine*

« Par l'intermédiaire de notre prise de parole au sein de cette instance, nous jouons un rôle important dans l'évolution du processus de décroisement entre les institutions et la société civile. »



**Bernard CHAMPEAUX**

*Animateur de la commission  
Planification et Aménagement du  
territoire*

« Faire évoluer vers la ville durable fait partie des intentions du grand projet de la Métropole, mais il reste beaucoup de travail et de pédagogie à faire pour que cela se traduise de façon concrète et opérationnelle. C'est sur cet axe que la société civile a un rôle à jouer. »

**Bernard JEANNE**

*Animateur de la commission  
Chemins de la Citoyenneté*



« Le CCD n'a pas d'obligation de résultats et peut prendre de la distance, réfléchir et émettre des propositions qui ouvrent des pistes. »



# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

7

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le Conseil Consultatif de Développement (CCD) .....                                                          | 8  |
| Le rapport annuel d'activités .....                                                                          | 8  |
| Les missions du Conseil Consultatif de Développement .....                                                   | 9  |
| Composition du Conseil Consultatif de Développement et statut des membres .....                              | 9  |
| Fonctionnement du Conseil de consultatif de développement .....                                              | 10 |
| Des dépenses maîtrisées .....                                                                                | 11 |
| Trombinoscope                                                                                                |    |
| Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales .....                     | 12 |
| Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé ..... | 16 |
| Collège vie locale et associative, culture et sport .....                                                    | 19 |
| Collège des personnalités qualifiées .....                                                                   | 20 |

## BILAN DES TRAVAUX DU CCD

23

### « COMMISSION RAYONNEMENT, ATTRACTIVITÉ ET VALLÉE DE LA SEINE » (ARVS)

|                                                                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Feuille de route de la commission .....                                                                                                  | 25 |
| Focus sur les animateurs de la commission .....                                                                                          | 26 |
| Projets présentés et débattus par la commission .....                                                                                    | 29 |
| 1. Contribution de la commission au projet de Métropole .....                                                                            | 29 |
| 2. Seine-Sud : un secteur économique stratégique de la Métropole - 1ères opérations .....                                                | 30 |
| 3. Étude sur la complémentarité Seine-Sud, Port-Ango, Alizay .....                                                                       | 30 |
| 4. État des lieux du groupe de travail Écologie Industrielle .....                                                                       | 31 |
| 5. Étude conduite par le cabinet Ernst & Young sur le positionnement stratégique de la Métropole en matière de tertiaire supérieur ..... | 32 |
| 6. Le dialogue territorial au cœur de la métropolisation, présentation de l'Agence d'urbanisme .....                                     | 33 |
| 7. Présentation sur le rôle de la Délégation Interministérielle de Développement de la Vallée de la Seine .....                          | 33 |
| 8. Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine 2030 et CPIER de la Vallée de la Seine 2015-2030 .....  | 34 |
| 9. Présentation de la démarche Paris Seine Normandie portée par les CCI de la Vallée de la Seine .....                                   | 35 |
| Bilan selon les animateurs de la commission .....                                                                                        | 36 |
| Bilan global .....                                                                                                                       | 37 |
| Perspectives 2016 .....                                                                                                                  | 38 |

# SOMMAIRE

## « COMMISSION GRANDS PROJETS URBAINS » (GPU)

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| Feuille de route de la commission .....                                 | 40 |
| Focus sur l'animatrice de la commission .....                           | 41 |
| Projets présentés et débattus par la commission .....                   | 42 |
| 1. Contribution de la commission au projet de Métropole .....           | 42 |
| 2. Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Ligne T4 .....         | 42 |
| 3. Projet de quartier de la nouvelle gare .....                         | 47 |
| 4. Écoquartier Flaubert : projet de raccordement du Pont Flaubert ..... | 50 |
| Bilan de la commission .....                                            | 50 |
| Perspectives 2016 .....                                                 | 51 |

## « COMMISSION CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ » (CHC)

|                                                                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Feuille de route de la commission .....                                                                                                                                      | 53 |
| Focus sur l'animateur de la commission .....                                                                                                                                 | 54 |
| Réflexions, constats et propositions de la commission .....                                                                                                                  | 55 |
| 1. Contribution de la commission au projet de Métropole .....                                                                                                                | 55 |
| 2. Réflexions sur la citoyenneté après les événements de janvier 2015 .....                                                                                                  | 55 |
| 3. Expertise du CCD et diagnostic .....                                                                                                                                      | 56 |
| 4. Implication et consultation des citoyens de la Métropole .....                                                                                                            | 56 |
| 5. Approche ascendante et descendante .....                                                                                                                                  | 56 |
| 6. Supports de communication didactique .....                                                                                                                                | 56 |
| 7. Réseaux sociaux .....                                                                                                                                                     | 57 |
| 8. Accessibilité aux équipements sportifs culturels .....                                                                                                                    | 57 |
| 9. Adultes relais et accompagnement des adultes .....                                                                                                                        | 57 |
| 10. Label « chemins de la citoyenneté », du vivre ensemble .....                                                                                                             | 58 |
| 11. « Métropole plurielle, Métropole plus belle » .....                                                                                                                      | 58 |
| 12. Accueil de réfugiés .....                                                                                                                                                | 58 |
| 13. Demande de la Métropole portant sur l'organisation d'une journée dédiée à la démocratie et à la citoyenneté dans le cadre de la démarche chemins de la citoyenneté ..... | 59 |
| Bilan de la commission .....                                                                                                                                                 | 60 |
| L'oeil de l'animateur .....                                                                                                                                                  | 61 |
| Perspectives 2016 .....                                                                                                                                                      | 62 |

# SOMMAIRE

## « COMMISSION PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » (PAT)

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Feuille de route de la commission .....                       | 64 |
| Focus sur l'animateur de la commission .....                  | 65 |
| Projets présentés et débattus par la commission .....         | 66 |
| 1. Contribution de la commission au projet de Métropole ..... | 66 |
| 2. Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) .....               | 67 |
| 3. Plan de Déplacements Urbains (PDU) .....                   | 68 |
| 4. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole .....         | 70 |
| 5. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) .....          | 70 |
| Bilan selon l'animateur de la commission .....                | 72 |

## « L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE »

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| 1. Séance du 20 janvier 2015 ..... | 75 |
| 2. Séance du 22 avril 2015 .....   | 75 |
| 3. Séance du 7 décembre 2015 ..... | 76 |

## LA CONTRIBUTION DU CCD AU PROJET MÉTROPOLITAIN

79

## LE BILAN DU CCD SELON CERTAINS DE SES ACTEURS

87

## LES PERSPECTIVES 2016

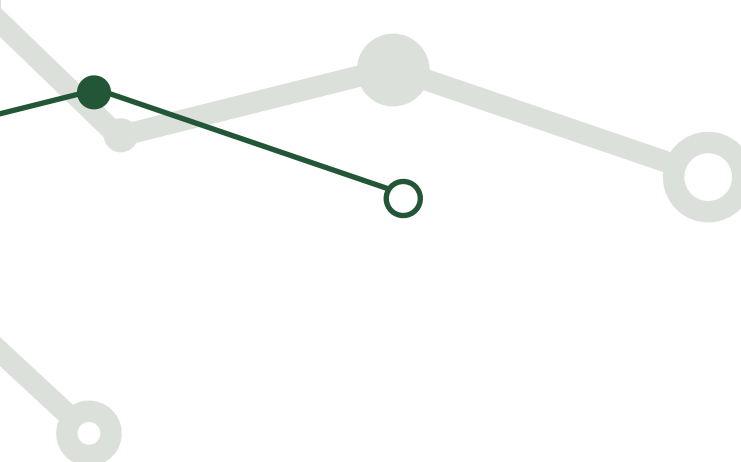
93

|                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Le CCD au cœur de deux projets emblématiques de la MétropoleLe rapport annuel d'activités .....                  | 94 |
| II. Le CCD s'ouvre aux habitants de la Métropole .....                                                              | 95 |
| III. La Commission Planification et Aménagement du Territoire au cœur de la concertation du PLU métropolitain ..... | 95 |
| IV. La Seine à réinventer pour la Commission Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine .....                    | 96 |
| V. Une proposition de sujet à explorer émise par Daniel Havis, Président du CCD .....                               | 96 |





# PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT



*Le conseil consultatif de développement est une instance de consultation, un outil de concertation avec la société civile qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale.*

## Le Conseil Consultatif de Développement (CCD)

En application de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la métropole.



Cette instance consultative a été installée le 7 juillet 2014 et est une émanation des CCD qui se sont succédé depuis 2008 au gré de l'évolution de l'intercommunalité. La création de ce Conseil Consultatif de Développement marque la volonté de la Métropole d'établir un dialogue permanent avec les composantes de la société civile en pérennisant un espace de concertation à l'échelle métropolitaine.

Le CCD est composé d'acteurs sociaux, économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la métropole. Ce conseil est une instance participative tournée vers le développement durable du territoire.

En application de l'article précité, le CCD se doit de produire un rapport annuel d'activités qui doit être discuté au sein du conseil d'élus de la Métropole.

Chaque commission thématique doit établir un rapport annuel de ses travaux qui est ensuite synthétisé dans un document global réalisé par le bureau du CCD en intégrant également la synthèse des travaux menés en plénière. Ce projet de rapport annuel des travaux du CCD, est communiqué à l'ensemble de membres du CCD pour commentaires avant son émission officielle et présentation aux élus de la Métropole pour débat en Conseil métropolitain.

## LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

## LES MISSIONS DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

**Le CCD est un organe consultatif. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil Communautaire de la Métropole.**

Le CCD a une vocation de rencontre, de dialogue et de débat. Il permet d'éclairer la décision publique, avec les points de vue, les idées, les propositions, l'expérience d'une diversité d'acteurs. Il permet aussi de donner une dimension prospective à l'action publique. Il participe au développement du sentiment d'appartenance et d'identité métropolitaine.

Le CCD est notamment sollicité pour avis sur les grandes orientations métropolitaines reflétées dans les documents de prospective et de planification : Projet de territoire, Plan de déplacements urbains (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Co-hérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ainsi que sur tous les grands projets urbains. Il doit également contribuer à la conception et

l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire.

Le CCD représente une force de propositions, ses missions sont les suivantes :

***Contribuer à la réflexion des élus métropolitains sur les projets concernant le territoire ;***

***Relayer auprès des élus de la Métropole les points de vue de la société civile sur les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire ;***

***Etre un relais auprès de la population des politiques menées par la Métropole ;***

***Etablir un rapport annuel d'activités qui sera débattu par les élus du conseil métropolitain.***

De la même manière, il peut s'autosaisir de toute autre question relative à la métropole afin de faire émerger des propositions.

Les contributions, avis et recommandations du CCD sont élaborés au sein de commissions thématiques et validés en séance plénière.

Le conseil consultatif de développement est une instance de consultation, un outil de concertation avec la société civile qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale.

Le CCD est une instance collective. C'est pourquoi, si les réflexions du CCD s'appuient sur des débats d'idées individuelles ou représentatives d'une structure, ses propositions doivent faire l'objet d'un consensus avant transmission aux élus de la Métropole.

## COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ET STATUT DES MEMBRES

Le Conseil consultatif de développement compte environ **245 membres** titulaires et représentants, répartis en **quatre collèges** :

La composition du CCD reflète la volonté de représenter l'ensemble des forces vives du territoire, en respectant les objectifs de parité, d'équilibre territorial, économique, sociologique...



Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales ;

Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé ;

Collège vie locale et associative, culture et sport ;

Collège des personnalités qualifiées.

Les membres du CCD sont désignés par le Président de la Métropole et participent à titre personnel. Ils s'engagent à :

- **débattre avec tolérance, dans le respect de chaque individu, en privilégiant la qualité d'écoute ;**
- **siéger aux séances plénières et participer activement aux travaux du CCD. Un principe de présence ou représentation est institué : à partir de trois absences consécutives non justifiées et sans représentation aux séances plénières, il est possible de décider le remplacement du membre absent.**

Dans le cadre des commissions thématiques, les membres du CCD peuvent demander la participation de représentants, de personnes compétentes, d'experts pouvant contribuer de manière pertinente aux réflexions en cours.

Le Conseil consultatif de développement, organe consultatif ne relevant pas du suffrage universel, construit sa légitimité en fonction :

- de la participation et du niveau d'implication de ses membres ou représentants aux commissions thématiques ;
- de la qualité de sa réflexion, de ses propositions et de ses avis.

Il ne constitue pas une tribune ou un lieu d'enjeux partisans. Chaque membre, indépendamment de son statut, de son collège d'origine, et des conditions de sa désignation, contribue, de façon constructive, au débat collectif, recherche l'intérêt commun et vise le consensus.

Le mandat des membres est de cinq ans, renouvelable. La liste des membres est susceptible d'ajustements et peut être modifiée, sans toutefois dépasser 250 membres.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT

Les assemblées plénières et les commissions thématiques constituent les instances d'action du CCD, animées par le bureau du CCD.

**La présidence du Conseil Consultatif de Développement est assurée par Daniel HAVIS, Président de la Matmut.**

**Le bureau du CCD est formé par le président du CCD et les animateurs des commissions thématiques :**

- **Fabienne FENDRICH**, Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.
- **Bernard CHAMPEAUX**, Président du Comité Pour les Transports en Commun de l'agglomération rouennaise (CPTC).
- **Laurence BERTHO-BEDEL**, Déléguée Générale de Rouen Normandy Invest.
- **Régis SOENEN**, Directeur Aménagement Territorial et Environnement du Grand Port Maritime de Rouen.
- **Bernard JEANNE**, Président de l'association Territoire UNESCO Métropole Rouen Normandie.

Le bureau a un rôle d'animation du CCD :

- Il convoque, définit les ordres du jour et anime les assemblées plénières ;
- Il veille au respect de la charte de fonctionnement ;
- Il assure la diffusion des travaux du CCD auprès des élus de la Métropole ;
- Il établit le rapport annuel d'activités afin qu'il soit débattu par les élus du conseil communautaire de la Métropole.



# CHIFFRES CLÉS

## L'équipe d'animation du CCD au sein des services de la Métropole

Le Bureau et les membres du CCD sont appuyés par une équipe d'animation relevant de la Métropole. L'équipe d'animation apporte un appui organisationnel, logistique et méthodologique aux travaux du CCD. Elle l'assiste dans l'ingénierie d'animation et de production. Elle veille à la dynamique de l'instance consultative, à la motivation de chacun de ses membres et au respect de la charte de fonctionnement.

Cette équipe assure la transversalité de la démarche. Elle fait le lien entre les propositions issues du CCD et les travaux menés par les élus et les services de la Métropole.

## L'assistance technique du Conseil de Développement

La Métropole met à disposition du CCD les moyens nécessaires à son bon fonctionnement (logistique générale, locaux, secrétariat, organisation des réunions, réalisation des comptes rendus...).

Une page Internet du site de la Métropole est dédiée à la présentation du CCD et de ses travaux.

Une page Extranet permet aux membres du CCD d'accéder aux informations relatives aux réunions, aux documents de travail. À des fins d'économie durable, de simplicité et d'efficacité, les supports dématérialisés sont privilégiés dans le fonctionnement du CCD et de ses commissions.

## DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Le Conseil Consultatif de Développement fonctionne grâce à l'implication sans faille et l'expertise de ses membres engagés bénévolement pour l'avenir de la métropole.

En 2015, le fonctionnement du CCD coûte à l'intercommunalité moins de 70 000 euros, répartis dans les postes suivants :

- Des vacataires pour participer à l'organisation des séances plénières et autres événements : 574,20€
- Logistique des réunions 2 527,12€
- Comptes rendus et autres prestations rédactionnelles, assurées par une entreprise adaptée : 9 902€
- Coût salarial 56 701, 78€



**30**

membres actifs en moyenne  
par commission thématique



**80**

participants en moyenne  
lors des séances plénières



**3**

réunions plénières



**25**

réunions en  
commission thématique



+ de **1000** heures  
bénévoles cumulées



**5**

contributions écrites transmises  
aux services de la Métropole



**1**

contribution écrite transmise au  
commissaire enquêteur de l'enquête  
publique pour le projet de bus à haut  
niveau de service (BHNS) ligne T4

## COLLÈGE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES ET SYNDICALES



**Marc ABSIRE**  
Ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats du barreau de Rouen



**Christian AGUELON**  
Président de l'Union Locale  
C.F.E./C.G.C. de Rouen et de  
l'agglomération



**Jean-Jacques BOUTET**  
Directeur du développement  
territorial EDF Haute-Normandie



**Philippe BILLAUX**  
Secrétaire général du syndicat  
Interco 76 (C.F.D.T.)



**Laurence BERTHO-BEDEL**  
Déléguée Générale de Rouen  
Normandy Invest

# TROMBINOSCOPE \*

\* Ce trombinoscope comprend les membres présents lors des séances plénières du 20 janvier 2015 et du 1<sup>er</sup> février 2016 à l'occasion desquelles un photographe professionnel avait été sollicité.



**Fabrice BONNET**  
Président du Club  
d'entreprises des  
Bords de Seine



**Catherine CAPRON**  
Conseillère Consultante,  
Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Seine-Maritime



**Danielle COLOMBEL**  
Représentante de la Chambre  
Régionale d'Economie Sociale  
et Solidaire



**Caroline DEMOYER**  
Relations institutionnelles,  
Ferrero France



**Dominique BRUYANT**  
CCI Seine Mer Normandie  
président de la délégation d'Elbeuf



**Jacques CHARRON**  
Responsable du pôle étude,  
CCI Seine Mer Normandie



**Fabienne CORRUBLE**  
Déléguee régionale,  
ENGIE Normandie



**Stéphane BORDIER**  
Directeur du développement  
économique Chambre de  
Métiers et de l'Artisanat de  
Seine-Maritime



**Cédric CHALLAMEL**  
Président, Jeune Chambre  
Economique de Rouen



**Philippe DEYSINE**  
Délégué Général, Nov@log



**Gaétan DUBOIS**  
Adjoint responsable,  
Union Locale C.F.E./C.G.C.  
de Rouen et de l'agglomération



**Franck BLANPAIN**  
Chargé de mission  
développement économique EDF  
Délégation Régionale Normandie



**Marie-Odile CASSAR**  
Secrétaire adjointe C.F.D.T.



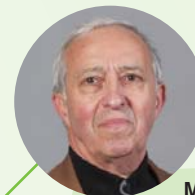
**Christian DEJOUR**  
Chargé de mission, Chambre  
d'agriculture de la Seine-Maritime



**Denis FABULET**  
Représentant du Club  
Alliance Seine Ouest



**Florence GUENTCHEFF**  
Directrice Générale,  
Logistique Seine-Normandie



**Michel JACQUET**  
Président Haute-Normandie,  
Union Nationale de la propriété  
immobilière



**David FERET**  
Membre, Jeune Chambre  
Economique de Rouen



**José GUTIERREZ**  
Représentant, UNICEM Normandie



**Christian HERAIL**  
Ancien Président, Chambre de  
Commerce et d'Industrie de Rouen



**Stéphane LEFEBURE**  
Président, Groupement  
régional des agriculteurs bio de  
Haute-Normandie (GRABHN)



**Emile GROULT**  
Président, Union Régionale  
Interfédérale des Œuvres et  
Organismes Privés Sanitaires  
et Sociaux



**Daniel HAVIS**  
Président, MATMUT



**Yves LECLERC**  
Directeur Général,  
Rouen Normandy Tourisme



**Jean LOISEL**  
Secrétaire général,  
C.F.T.C. - Union Régionale  
de Haute-Normandie



**Alain GOUSSAULT**  
Président, ADDRESS



**Claude GUEZ**  
Président, CCI Seine  
Mer Normandie



**Jean-Christophe HEUZE**  
Associé, Job Vidéo



**Bruno MORIN**  
Délégué Général, Groupe  
Régional des Acteurs Normands  
pour un Développement Durable  
en Entreprise



**Dominique MOULARD**  
Président, Chambre de Métiers et  
de l'Artisanat de Seine-Maritime



**Emmanuel SCHILLEWAERT**  
Directeur territorial,  
Gaz Réseau distribution France



**Guy TOUFLET**  
Président, Touflet Tradition



**Claude QUESSANDIER**  
Relations investisseurs et promoteurs,  
Rouen Normandy Invest



**Jean-Michel THOUVIGNON**  
Président, Groupe Régional des Acteurs  
Normands pour un Développement Durable  
en Entreprise



**Christian PLATTIER**  
Directeur des investissements,  
Caisse des Dépôts et Consignations



**Régis SOENEN**  
Directeur de l'Aménagement Territorial  
et de l'Environnement,  
Grand Port Maritime de Rouen



**Arnold PUECH d'ALISSAC**  
Vice-Président, Chambre  
d'agriculture de la Seine-Maritime



**Catherine SAILLARD**  
Coordnatrice du Club des  
entreprises de Bords de Seine



**Evelyne TIREAU**  
Représentante du Club  
Alliance Seine Ouest



**Tatiana VALDERRAMA**  
Responsable, Groupement  
régional des agriculteurs  
bio de Haute-Normandie  
(GRABHN)



**Marc POT**  
Directeur Régional, La Poste

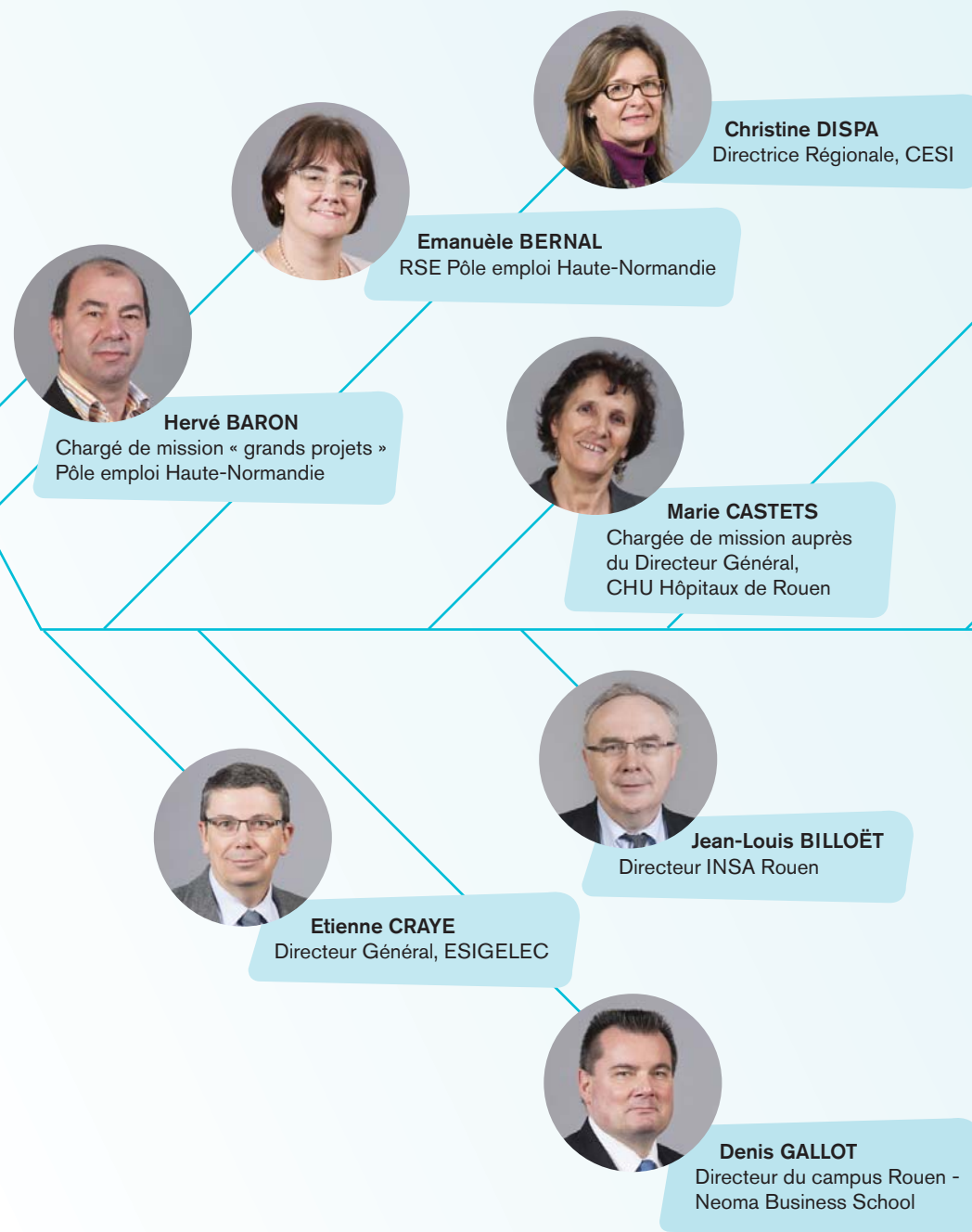


**Jean-Claude SOUBRANE**  
Président, Maison des professions  
libérales de Haute-Normandie



**Henri WATTIEZ**  
Délégué Territorial Seine-Maritime,  
ERDF Direction territoriale  
Seine-Maritime

COLLÈGE DES ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS, ENSEIGNEMENT ET FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION ET SANTÉ





**Jean-Pierre GIROD**  
Président, PNR des Boucles  
de la Seine Normandie



**Jean MAURICE**  
Président, Fondation  
universitaire Flaubert



**Caroline QUESNAY**  
Responsable communication  
chez NEOMA Business School



**Daniel ROCHE**  
Directeur, ESITPA



**Fabienne FENDRICH**  
Directrice, Ecole Nationale Supérieure  
d'Architecture de Normandie



**Loïc MEYER**  
Vice-Président, Etudiant  
de l'Université de Rouen



**Jean-Pierre ROUSSEAU**  
Représentant, Confédération  
Nationale du Logement



**Sandra SAAS**  
Directrice communication,  
ESIGELEC



**Catherine GAILLARD**  
Relations publiques, CESI



**David LEROY**  
Maître de conférences à l'UFR  
Staps de l'Université de Rouen



**Laurent MORENO**  
Directeur général, Agence  
d'Urbanisme de Rouen et  
des Boucles de Seine et Eure  
(AURBSE)



**Hubert VAUDRY**  
Directeur, Laboratoire de  
Neuroendocrinologie  
Cellulaire et Moléculaire  
(Unité INSERM 413)



**Abdelkrim MARCHANI**  
Président, Club Hessel



**Didier PEZIER**  
Président, SEINARI ESIGELEC



**Zhang HOIYAN**  
Directeur NEOMA Confucius  
Institute for Business

## COLLÈGE VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE, CULTURE ET SPORT



**Arnaud BENESVILLE**  
Directeur de l'Union Départementale  
des Associations Familiales de  
Seine-Maritime (UDAF 76)



**Francis BIA**  
Administrateur, Haute-Normandie  
Nature Environnement



**Etienne BISSON**  
Conseiller action territoriale  
O.D.I.A. Normandie



**Guillaume BLAVETTE**  
Représentant de l'association  
« Effet de serre toi-même ! »



**Roger BOUS**  
Délégué U.F.C. Que Choisir  
de Rouen



**Jean-Paul CAMBERLIN**  
Secrétaire général,  
Rue de l'Avenir



**Dominique CYROT**  
Président, Association Touristique  
de l'Abbaye Romane (ATAR)



**Marie-Christine HERVE-PORCHY**  
Présidente, Union Nationale des  
Associations de Professions Libérales  
de Haute-Normandie



**Bernard CHAMPEAUX**  
Président du Comité Pour les  
Transports en Commun de  
l'agglomération rouennaise (CPTC).



**Corinne MARANDET**  
Représentante,  
Incroyables Comestibles  
Darnétal/Agglo de Rouen



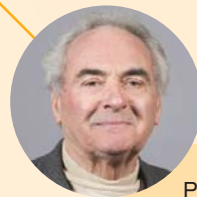
**Bernard JEANNE**  
Président, Territoire UNESCO  
Métropole Rouen Normandie



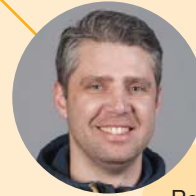
**Ibrahim DEM**  
Président, Impulsion Urbaine



**Serge CHRISTOPHE**  
représentant du CROS  
de Haute-Normandie



**Jean DURAME**  
Président, Association des Amis  
de l'Historial Jeanne d'Arc



**Jean-Baptiste LANGLOIS**  
Représentant, Les incroyables  
comestibles du Robec



**Daniel CORNET**  
Président, Club ELAN



**Hervé GOMOND**  
Délégué Régional,  
Patrimoine-Environnement  
(LUR-FNASSEM)



**Jean-Noël LE TOULOUZAN**  
Président, Association Concept  
Hélios Propulsion



**Claire PEREZ**  
Administratrice Union Locale,  
CLCV AGGLO Elbeuf  
Rouen Sud



**Michel PONS**  
Président, Coordination  
Handicap Normandie



**Gille THOMAS**  
Président, Radio HDR



**Alain ROUZIES**  
Délégué Environnement,  
U.F.C. Que Choisir de Rouen



**Bertrand TIERCE**  
Gérant,  
Chroniques et Actions



**Patrick SADONES**  
Représentant, Défis Ruraux



**Hélène VEYRIERES**  
Représentante,  
Plein air, à pied, à vélo



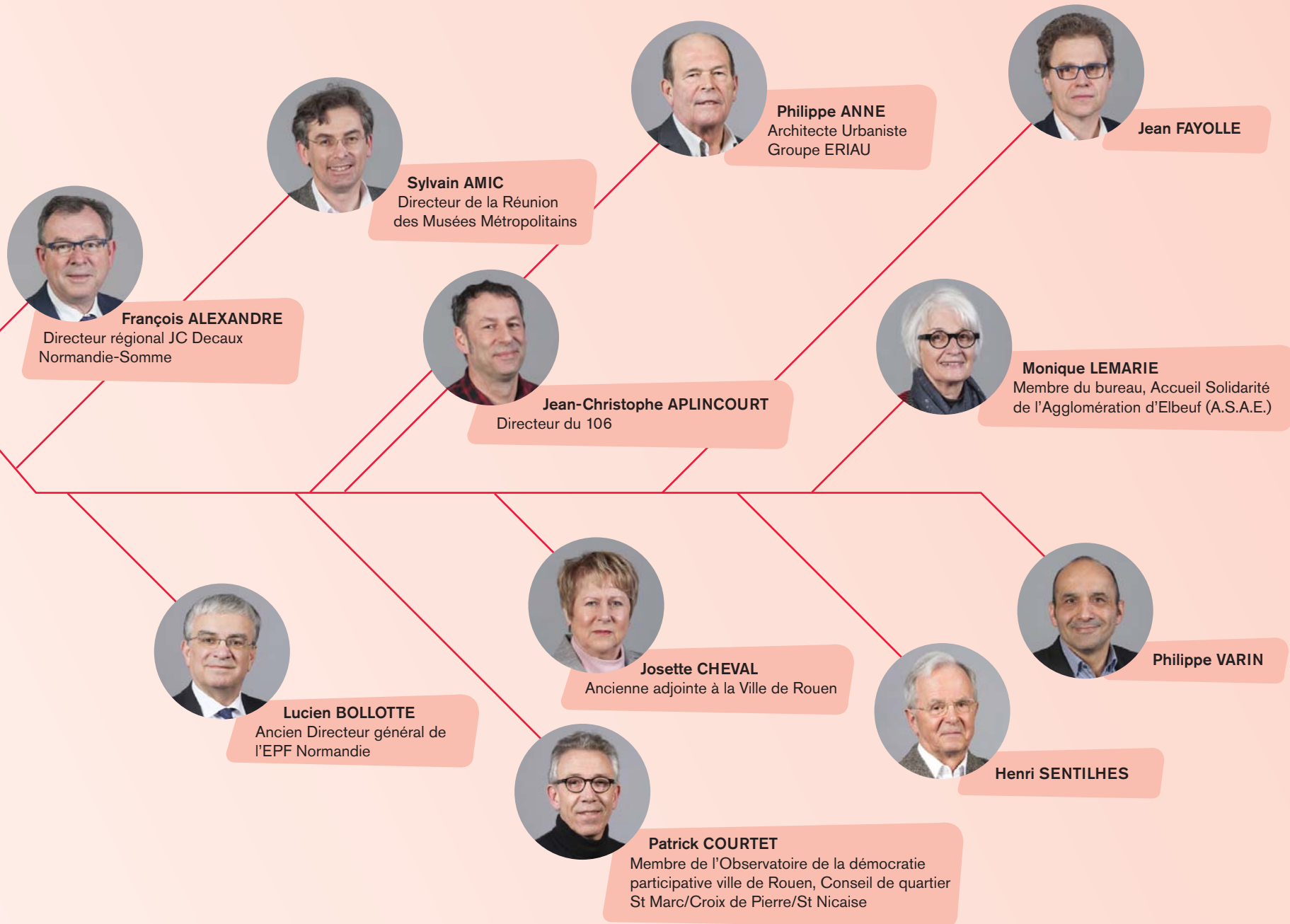
**Philippe THILLAY**  
Directeur, Associations  
et territoires



**Bob VILLETTE**  
Directeur, Comédie  
errante - Cléon

## COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES









# BILAN DES TRAVAUX DU CCD

- *Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine* -
  - *Grands Projets Urbains* -
  - *Chemins de la Citoyenneté* -
- *Planification et Aménagement du Territoire* -
  - *L'Assemblée Plénière* -

En 2015, le CCD de la Métropole Rouen Normandie était composé des commissions thématiques suivantes :

ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT,  
VALLÉE DE LA SEINE,

GRANDS PROJETS URBAINS,

CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ,

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE.

## LES PRINCIPES QUI RÉGISSENT LES RÉUNIONS DES COMMISSIONS SONT LES SUIVANTS :

- la **liberté d'expression** ;
- le **respect des autres** ;
- la prise en compte de **l'intérêt collectif** ;
- la **recherche d'un consensus**.

Les commissions sont constituées à partir d'un sujet de réflexion. Elles sont non permanentes, pour davantage de souplesse et de transversalité.

Les thématiques des commissions sont arrêtées par le Président du CCD, sur proposition de ses membres (auto-saisine) ou du Président de la Métropole (saisine). Les commissions sont ainsi investies d'une mission précise, détaillée dans une feuille de route qui définit son objet, son échéance et le contexte de sa réflexion.

En fonction de la feuille de route et des objectifs fixés, chaque commission se réunit entre une fois tous les deux mois et deux fois par mois. Chaque réunion fait l'objet d'une feuille de présence et d'un compte-rendu.

Chaque commission peut inviter, à la demande de son animateur et ses participants, toute personne (élu, services de la Métropole, intervenant extérieur...) jugée compétente sur les sujets abordés.

## LES ANIMATEURS DES COMMISSIONS ONT UN RÔLE D'ANIMATION ET DE CONDUITE DES TRAVAUX :

- ils sont chargés d'opérer la synthèse des propositions de la commission et de les présenter en assemblée plénière ou à l'occasion de toute autre réunion du CCD ;
- avec les élus, les services de la Métropole, des partenaires extérieurs ...
- ils assurent l'animation de la commission : en tant que modérateurs ils veillent au respect des principes exprimés ci-dessus ;
- ils doivent assurer également la synthèse des activités des commissions pour la réalisation du rapport annuel d'activités.



Commission

ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT ET  
VALLÉE DE LA SEINE  
(ARVS)

5

réunions  
en 2015

74

membres



## FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

---

Cette commission poursuit les travaux portés par la commission Axe Seine afin de contribuer au positionnement stratégique de la Métropole dans la Vallée de la Seine :

**Développement d'une dynamique territoriale d'écologie industrielle et d'économie circulaire.**

**Favoriser l'implantation d'activités économiques durables sur le territoire :**

mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises, faire des propositions sur des évolutions réglementaires et législatives simplifiant et favorisant l'implantation des activités économiques (portuaires, logistiques, industrielles) sur le territoire.

Elle permet également de concerter le projet Seine Sud et d'autres grands projets d'envergure économique en cours et à venir.

Par ailleurs, cette commission peut se saisir de toute autre question ayant trait à l'attractivité du territoire. Notamment en ce qui concerne, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs pour le portage et l'appropriation de la marque territoriale « Enjoy Rouen Normandy »...

Cette commission est présidée en binôme par **Laurence Bertho-Bedel**, Déléguée générale de l'agence de développement Rouen Normandy Invest et **Régis Soenen**, Directeur territorial du Grand Port Maritime de Rouen.

## Focus sur les animateurs de la commission



**Laurence Bertho-Bedel**



### Quelles ont été vos motivations pour accepter de co-animer cette commission ?

*De par mes fonctions professionnelles, je trouve très intéressant d'animer une commission dont une partie des thématiques est liée au rayonnement et à l'attractivité qui constituent un facteur clé de succès. Entendre les suggestions, les idées, les avis et les ressentis de personnes du territoire est important, car c'est dans le partage que nous réussissons à avoir beaucoup d'idées et à trouver le moyen de les rendre opérationnelles.*

*De même, le fait que les travaux de cette commission soient liés à la vallée de la Seine, me semble pertinent car compte tenu des évolutions territoriales et*

*institutionnelles, nous ne pouvons effectivement pas être recentrés sur nous-mêmes.*

*Un moyen de fédérer  
les différents acteurs  
sur la vallée de la Seine*

*Cette commission est également un moyen de fédérer, de mobiliser, les différents acteurs sur le sujet, car nous n'avons pas énormément d'opportunités de pouvoir les réunir. D'ailleurs, à mon sens l'intérêt premier de ce Conseil Consultatif de Développement est justement de pouvoir donner la parole à la société civile. Toutes les idées ne sont pas retenues, mais cela fait partie des règles du jeu.*



## LES MEMBRES



Arnaud ACHER, Christian AGUELON,  
François ALEXANDRE, Sylvain AMIC,  
Hervé BARON, Laurence BERTHO-BEDEL,  
Francis BIA, Franck BLANPAIN,  
Fabrice BONNET, Bernard BONNET,  
Stéphane BORDIER, Marie CASTETS,  
Cédric CHALLAMEL, Jacques CHARRON,  
Christian CHARUEL, Josette CHEVAL,  
Danielle COLOMBEL, Daniel CORNET,  
Etienne CRAYE, Céline DAVESNE,  
Christian DEJOUR, Christophe DELAHAYE,  
Véronique DELMAS, Ibrahim DEM,  
Caroline DEMOYER, Philippe DEYSINE,  
Christine DISPA, Jean DURAME,  
Guy FOULQUIE, Tiphane FRANCOIS,  
Etienne FROMENTIN, Jean FURET,  
Catherine GAILLARD, François GAY,  
Jean-Pierre GIROD, Hervé GOMOND,  
Hervé GOUJON, Alain GOUSSAULT,  
Nicolas GREVERIE, Dominique GRIFFON,  
Florence GUENTCHEFF, Frédéric HENRY,  
Christian HERAIL, Marie-Christine HERVE-PORCHY,  
Laurent LE BOUETTE, Yves LECLERC,  
Nadine LECOQ, Benjamin LEGRAND,  
Thibaud LUCAS, Abdelkrim MARCHANI,  
Jean MAURICE, Mounir MEGHERBI,  
Laurent MORENO, Bruno MORIN,  
Christophe MOURO, Olivier NAVETTE,  
Claire PEREZ, Didier POLIN,  
Jean-Claude GOSSELIN, René Paul POUSSARDIN,  
Isabelle FORTIN, Sylvain RICHON, Daniel ROCHE,  
Frédéric ROELS, Corinne RUAAULT,  
Catherine SAILLARD, Florent SAMAT,  
Régis SOENEN, Jean-Claude SOUBRANE,  
Jean-Michel THOUVIGNON, Guy TOUFLET,  
Hubert VAUDRY, Bob VILLETTE, Henri WATTIEZ.

**Régis Soenen****Quelles sont, selon vous, les missions et la raison d'être de cette commission ?**

Je suis intimement convaincu que cette commission du Conseil Consultatif est un outil qui permet d'inscrire la Métropole dans le développement de la Vallée de Seine et réciproquement. Sur ces sujets-là, je pense qu'il n'y a que cette commission qui réfléchit aussi bien aux enjeux métropolitains qu'à ceux de la Seine sous l'angle de l'attractivité. C'est un travail permanent et d'avenir car c'est une véritable singularité de la Métropole.

*Ces commissions sont l'occasion de sortir des sentiers battus*

Nous travaillons ainsi sur tous les enjeux d'actualité et prospectifs liés à la dynamique Axe-Seine : transition énergétique, coopération entre territoires dans la dynamique de la Seine, les grands enjeux d'infrastructures portés par la Métropole ou non, ou

encore les enjeux de contractualisation. Nous avons également abordé les dynamiques culturelles ou identitaires. À partir du moment où nous ancrons notre réflexion dans ce qui se passe sur la Seine, nous raisonnons à 360 degrés (environnement, culture, les infrastructures, le réseau d'acteurs...).

Nous travaillons sur ce qui se passe hors de l'institution métropolitaine en faisant le lien avec les projets de la Métropole.

Ces commissions sont l'occasion d'essayer, autant que faire se peut, de sortir des sentiers battus et nous parvenons, en outre, à faire intervenir des institutions tels que l'Agence d'urbanisme, les délégations interministérielles à la Vallée de la Seine, les services de l'État...

Le travail de cette commission apporte des débats qui ont permis d'initier des réflexions ayant abouti à des contributions ou des réalisations. Notre commission s'intéresse à des sujets qui peuvent être à court ou long terme et pas uniquement sur des projets portés par les services de la Métropole. La vision réductrice d'un CCD pourrait consister à ce que l'instance ne réfléchisse que sur des projets portés par la collectivité, or nous avons pris le parti de proposer des initiatives dont la Métropole ne s'est pas encore totalement emparée et elle ne peut d'ailleurs pas s'en emparer toute seule.

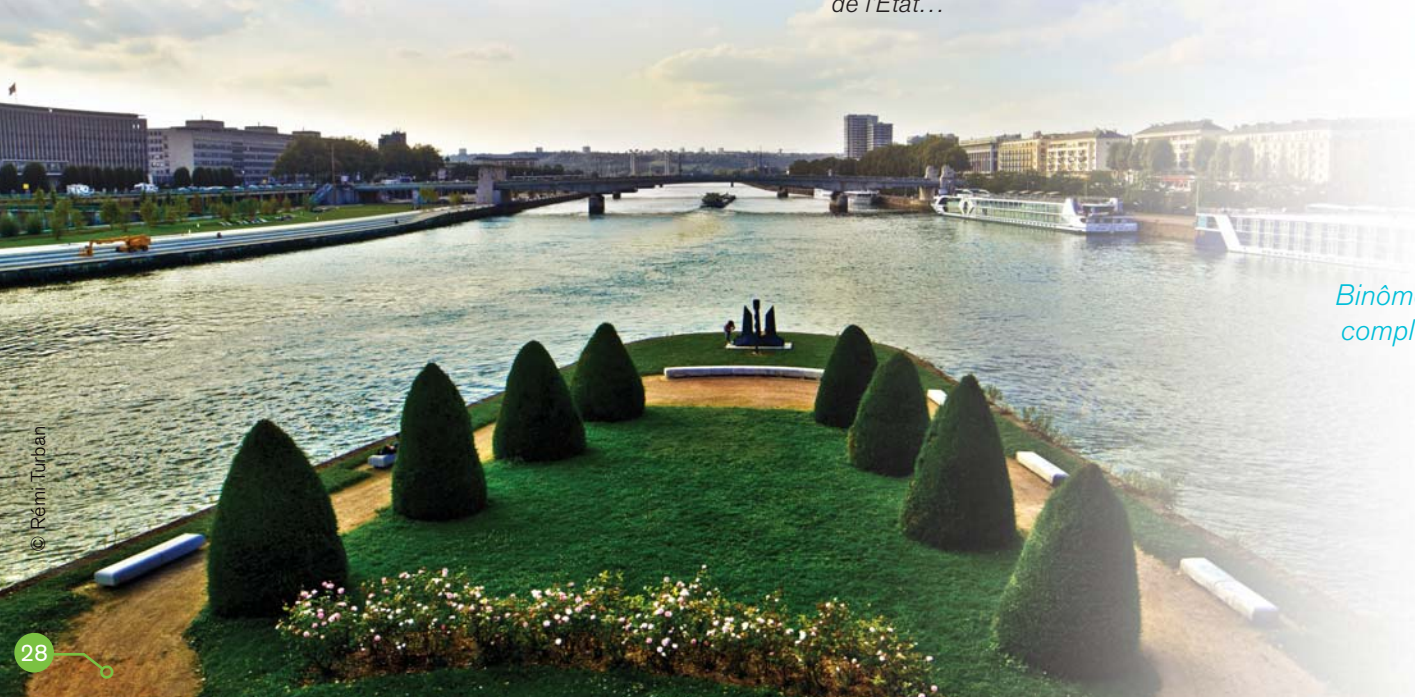
**Quels sont les types de sujets abordés au sein de la commission et comment vous répartissez-vous les rôles avec Laurence Bertho-Bedel ?**

Les sujets sont souvent liés à la Seine, et nous essayons donc de voir ce qui se passe ailleurs pour déterminer une façon de nous organiser. Notre approche est donc davantage ciblée sur le territoire que sur l'institution.

*Binôme vraiment complémentaire*

Nous essayons d'utiliser nos connaissances et notre réseau pour détecter les sujets d'actualité ou à venir qu'il serait important d'intégrer dans la sphère de réflexion du territoire métropolitain et de l'ensemble de ses acteurs : la société civile comme l'institution.

Pour ce qui est du binôme que nous constituons avec Laurence Bertho-Bedel, je trouve qu'il est vraiment complémentaire, puisque nous avons tous deux une approche différente qui se complète parfaitement.



## PROJETS PRÉSENTÉS ET DÉBATTUS AU SEIN DE LA COMMISSION

## 1. Contribution de la commission au projet de Métropole

La contribution de la commission peut être mise en avant à travers les aspects suivants :

- **Remarques générales sur les valeurs et les ambitions de la Métropole**

De manière générale, il est fait remarquer que le projet de territoire, tel que proposé, ne donne pas de vision quant à la place des hommes et des femmes sur le territoire. Il ne faudrait pas que la Métropole soit perçue comme étant désincarnée, n'étant pas portée par les habitants. Les habitants et usagers du territoire doivent pouvoir s'identifier aux objectifs de la Métropole et avoir envie d'y vivre, mais également d'y travailler. Il est donc important de faire venir des nouveaux habitants tout en incitant ceux qu'y sont à y rester, ce qui ne ressort pas assez dans le document. Promouvoir une métropole en harmonie et en écoute quant aux préoccupations des citoyens doit être une des valeurs essentielles.

La qualité de vie et le bien être doivent apparaître comme des exigences et des préoccupations pour la prochaine mandature des élus de la Métropole. En effet, ils constituent des éléments d'attractivité qui doivent, pour ce faire, être davantage affirmés.

Il convient de prendre en compte les singularités économiques et sociales du territoire et d'affirmer

d'avantage la notion de Métropole solidaire. Il semble également nécessaire de mettre en avant les forces sur lesquelles notre territoire peut s'appuyer et qui constituent son identité. Le défaut du document est ainsi de ne pas assez valoriser les singularités, qui ne sont d'ailleurs pas explicitées.

- **Positionnement et rayonnement : affirmer son positionnement en tant que Capitale du Nord-Ouest ou de la Normandie ?**

Le positionnement à l'international (outre la Chine) ne figure nulle part. Il aurait été intéressant qu'une des ambitions soit « une Métropole ouverte sur le monde ». Le document donne le sentiment que la Métropole est centrée sur elle-même. En effet, le rayonnement n'est pas que local, il est aussi international, et plus particulièrement européen de par sa localisation à proximité de l'Angleterre.

Le document mentionne à la fois Rouen Métropole comme capitale de la Normandie et comme capitale tertiaire du Nord-Ouest. Il semblerait pertinent de choisir. Car sommes-nous en mesure de préciser qu'apporterait au Nord-Ouest de la France, le fait que la métropole en soit la capitale tertiaire ?

En revanche, que nous exploitions la proximité de notre territoire avec Paris, pour développer une offre de qualité pour accueillir le tertiaire, en faisant

valoir nos atouts, est un objectif que l'on peut aisément partager. Ainsi, il conviendrait davantage de se positionner en tant que capitale de la Normandie, ce qui correspondrait à la prise d'acte d'une vision géographique et institutionnelle faisant de Rouen une capitale incontestable (seule Métropole régionale). Opter pour « capitale de la Normandie », permettrait également de nous appuyer sur l'attractivité naturelle de la Normandie, 2ème région la plus connue au monde après la Californie, selon une étude universitaire. Et ce, d'autant que d'autres agglomérations pourraient revendiquer le titre strictement géographique de « capitale du Nord-Ouest » (Lille, Nantes, Rennes...).

- **L'Axe Seine et les mutations industrielles**

Un travail serait à mener sur l'avenir de l'industrie, qui constitue un gisement extraordinaire de recherches, d'innovation et d'emplois, mais également une source de vie et de revenus. Des mutations industrielles telles que l'économie circulaire, l'écologie industrielle ou la transition énergétique doivent être accompagnées. Par ailleurs, l'apport à la mutation industrielle ou à l'industrie traditionnelle de l'écosystème numérique local mériterait d'être également souligné. Ces ambitions doivent être intégrées dans le document.

## 2. Seine-Sud : un secteur économique stratégique de la Métropole - 1ères opérations

Seine Sud est le plus important projet de reconversion de friches industrielles et de redynamisation économique sur le territoire de la Métropole. Le projet comprend 800 hectares répartis sur deux secteurs d'intervention sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Amfreville-la-Mivoie, Oissel et Saint-Etienne-du-Rouvray.

Enjeu fort de la Métropole, le secteur Seine Sud dispose d'atouts géographiques remarquables qui le positionnent comme une plate-forme multimodale extrêmement attractive le long de l'axe Seine, en complément des deux grands ports Maritimes de Rouen et du Havre, et d'autres plateformes

avoisinentes. Autour d'activités innovantes, d'industries à forte valeur ajoutée, de la logistique, des services, Seine Sud a vocation à contribuer de manière importante au développement économique de la Métropole.

Malgré l'intérêt et le soutien porté par ce projet, la commission tient à souligner les problématiques de transport des usagers de la zone. En effet, hormis la voiture, aucune solution valable n'est proposée aujourd'hui. Actuellement la seule ligne de TC disponible est la 33. Celle-ci est particulièrement lente, par conséquent elle est très faiblement empruntée et la sécurité au niveau des arrêts est

également remise en cause. Accéder à la zone en vélo est dangereux, et s'y rendre en transports en commun est quasiment impossible. Les stagiaires ne viennent plus dans les entreprises car ils ne peuvent pas y accéder.

## 3. Étude sur la complémentarité Seine-Sud, Port-Ango, Alizay

Il semble indispensable de **gérer de manière coordonnée le développement de ces deux plates-formes**. Cela permettra d'assurer la **compétitivité de l'offre foncière industrielle et logistique** sur le territoire en optimisant les capacités disponibles dans un contexte d'offre insuffisante.

Cette coordination devra porter notamment sur :

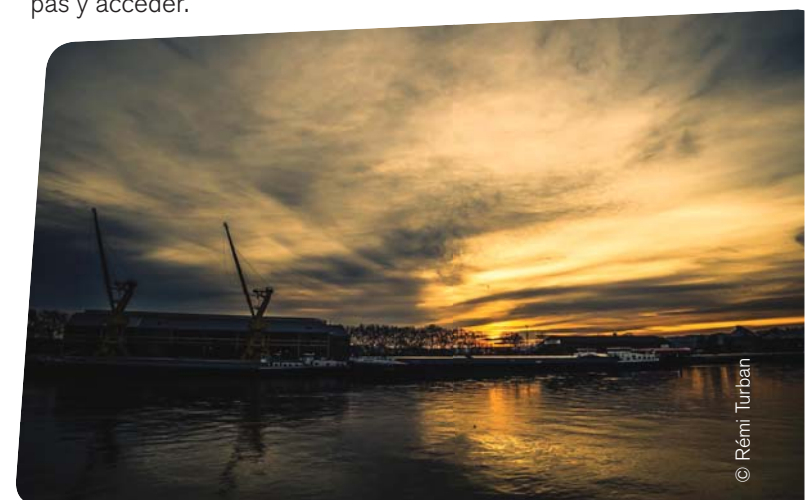
- l'arbitrage du développement de nouveaux outils multimodaux en relation étroite avec les gestionnaires des infrastructures actives sur le territoire (dont le GPMR et Port Angot).
- le plan commercial, afin d'optimiser la valorisation du foncier mis à disposition en garantissant une mise sur le marché progressive.

Certains facteurs extérieurs sont déterminants dans la mise en œuvre et doivent être attentivement observés. C'est le cas pour l'avancement des projets privés de capacité fluviale sur le périmètre (Véolia, Cemex, Lafarge, etc.)

L'éventuelle reprise économique conditionnera l'avenir des deux sites avec, en particulier, la réalisation de la liaison A28-A13 et des délais associés. Tant que les échangeurs ne seront pas opérationnels, les deux zones d'activités devront limiter leur ambition sur le développement d'activités logistiques et industrielles. D'un point de vue purement technique, le foncier aujourd'hui ciblé sur Pîtres-Le Manoir ne bénéficie pas des conditions d'accessibilité routière indispensables à l'attractivité d'une telle zone d'activité. C'est

également le cas sur Seine Sud mais dans une moindre mesure.

Le fil conducteur de cette commission, l'incite à regarder, au travers du processus de Métropolisation, l'apport de la Métropole aux territoires limitrophes ou éloignées. En l'occurrence, Alizay est en dehors du périmètre de la Métropole. Pour autant, son intégration est cohérente au développement de l'axe Seine. Le second point concerne le positionnement de la Métropole par rapport au développement de l'axe Seine. Il est important que la Commission puisse suivre comment s'inscrivent le processus de métropolisation et le processus de développement de l'axe Seine dans le projet de Métropole.



#### 4. État des lieux du groupe de travail Écologie Industrielle

Le **groupe de travail Écologie Industrielle** a été mis en place **dans le cadre du Conseil Consultatif de Développement** de la Métropole en 2013 lors de la préparation de la Conférence sur l'Axe Seine qui avait lieu à Rouen.

Ce groupe de travail est porté par un partenariat entre la CCI de Rouen, le Grand Port Maritime de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et l'Agence de Développement Économique Rouen Normandie Invest.

Les travaux du groupe ont notamment porté sur une enquête et ont consisté à :

- Identifier le potentiel du tissu économique local en matière d'Écologie Industrielle ;
- Interroger les entreprises ciblées pour identifier un maximum d'entreprises intéressées par des actions opérationnelles ;
- Impulser une dynamique territoriale à l'échelle de la Métropole autour du développement de l'Écologie Industrielle.

Un positionnement doit être pris quant au portage de l'animation et des suites de cette démarche.

Un autre sujet en lien avec l'écologie industrielle est évoqué : celui de la toile industrielle. La commission confirme la nécessité de prévoir un échange sur la toile industrielle afin de débattre de ses avantages et inconvénients à l'échelle de la métropole Rouennaise. Il est du ressort de cette commission d'initier le débat.

La mobilisation autour du projet a pour but de

**donner l'exemple** et de générer de **nouveaux revenus**. Être exemplaire pour une entreprise, c'est communiquer en tant qu'**entreprise responsable qui valorise ses déchets**. L'objectif est de générer de nouveaux revenus, ou tout du moins de faire des économies (réduction des coûts d'approvisionnement et de traitement) via la mutualisation. Il se pourrait que des opérateurs s'installent sur la Métropole en capitalisant sur le potentiel de traitement et de valorisation de certaines matières.

De nombreux territoires, à l'image de nos voisins de l'Estuaire et de l'Île-de-France ont déjà initié des politiques visant à développer l'écologie industrielle. Par ailleurs, les ports du Havre, de Rouen et de Paris (HAROPA) ont lancé, en 2013, une étude d'écologie industrielle le long de la Seine. Le soutien aux initiatives d'écologie industrielle apparaît donc comme un **investissement stratégique** car elles sont gage de **durabilité environnementale, économique et sociale**. Toutefois, l'émergence du développement industriel durable dans lequel ces expérimentations s'inscrivent s'appuie nécessairement sur plusieurs piliers.

La coopération entre les différents partenaires concernés constitue le premier de ces piliers. L'écologie industrielle repose en effet sur la



#### L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ?

L'écologie industrielle, c'est une manière globale de penser le fonctionnement d'une entreprise et même d'un territoire. Les enjeux sont nombreux :

- détecter des nouvelles filières de valorisation ;
- identifier des co-produits, effluents ou pertes d'énergie liés au process d'une entreprise et qui sont valorisables au sein du process d'une autre entreprise ;
- rationaliser des coûts d'approvisionnement des matières premières et de traitement des déchets par la mise en commun des besoins de plusieurs entreprises ;
- faire des économies d'échelle dans l'acheminement des produits des fournisseurs ou aux clients par le développement du co-transport.



communication et l'échange entre industriels, ainsi qu'avec les territoires et le monde de l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore le monde associatif. Facilitant les actions collectives locales tout en renforçant la visibilité et l'ouverture de la Métropole face aux territoires voisins, la coopération profite à la fois au territoire, aux entreprises, et aux citoyens. Dissoudre certains cloisonnements entre acteurs, notamment par la mise en place d'une gouvernance dédiée à l'accompagnement partenarial de ces évolutions constitue donc une étape essentielle.

## 5. Étude conduite par le cabinet Ernst & Young sur le positionnement stratégique de la Métropole en matière de tertiaire supérieur

L'enjeu de l'étude est de **gagner en attractivité et lisibilité sur le tertiaire supérieur** grâce à la **mise en valeur des atouts de la Métropole** et à la création de **passerelles entre les acteurs** du territoire.

L'objectif de l'étude est d'identifier quelques filières porteuses à renforcer et de réfléchir aux facteurs d'attractivité en tant que territoire pour les développer et les valoriser. Le tertiaire supérieur se retrouve au croisement entre :

- Des secteurs d'activité ; purement tertiaires (banques, assurances) mais il s'agit également de services informatiques ou numériques, de prestations intellectuelles, de services d'études techniques ou encore de prestations de R&D.
- Des fonctions stratégiques au sein des entreprises ; fonctions à haute intensité de connaissance ou à haute intensité technologique (Direction Générale, Relation Clients, Marketing, Achats...).

- Des catégories socioprofessionnelles ; ce sont les cadres mais plus globalement tous les "talents" et notamment les classes créatives (architectes, programmeurs, publicitaires, artistes...). Il faut savoir que la concentration de ces classes créatives attire les entreprises. Quant aux cadres et aux "talents", ils sont sensibles à un environnement d'affaires mais aussi à une qualité de vie, à un cadre de vie fait de lieux de sociabilité, d'offres culturelles et de loisirs.
- Des services non marchands qui concentrent des emplois à haut niveau de connaissance (santé, fonction publique territoriale...).

Mettre en place une stratégie de tertiaire supérieur revient à définir des domaines d'activités stratégiques en fonction de ce qui existe déjà dans le tissu économique et dans l'offre territoriale mais aussi selon les domaines d'activité ciblés et en prenant en compte l'approche des autres métropoles.

Cela permet de déterminer les éléments à développer, renforcer ou promouvoir par rapport :

- À l'offre locale : offre culturelle et sportive, parc d'activité, immobilier, pôles de compétitivité, les lieux d'innovation, l'offre de formation ou de recherche) ;
- Aux services territoriaux ;
- À l'ensemble des acteurs qui participent au développement des services territoriaux et de l'offre locale.

L'étude révèle notamment que **le tertiaire supérieur est insuffisant dans la Métropole**. Elle est la 7ème métropole en nombre d'habitants, mais la 12ème pour la part des emplois dans le tertiaire supérieur. En outre, la Métropole compte peu de sièges sociaux sur son territoire alors que ce sont eux qui drainent un certain nombre de services tertiaires.

En revanche, la Métropole recense un **grand nombre d'établissements de plus de 250 salariés**. Par ailleurs, il existe différents services de soutien à l'industrie avec une bonne densité de prestataires de services techniques à l'industrie, des services logistiques, des fonctions de relation client. Néanmoins, peu d'entreprises sont positionnées sur des activités de conseil ou à très haut niveau de connaissances.

En termes d'emploi, la **part des emplois industriels** est importante sur le territoire, ce qui distingue Rouen des autres métropoles. Il faut être en mesure de **réfléchir à la tertiarisation de ces industries** et déterminer comment elles peuvent s'intégrer dans une réflexion sur le tertiaire supérieur. Quant à l'emploi dans les secteurs purement tertiaires, il ressort une forte représentation dans les services banques/assurances et les services numériques. La logistique est le secteur tertiaire qui concentre le plus d'emplois. En outre, le secteur public draine une part importante des emplois tertiaires.



## 6. Le dialogue territorial au cœur de la métropolisation, présentation de l'Agence d'urbanisme

Une métropole regroupe plusieurs fonctions (économique, stratégique, de commandement) et par le dialogue est en capacité de s'inscrire dans des réseaux qui existent sur un territoire et qui font sens avec lui.

En France et en Europe, il est fait la distinction entre la métropolisation qui est associée au phénomène économique, et la périurbanisation qui est un phénomène géographique. Finalement, métropolisation et périurbanisation sont deux facteurs intimement liés et indissociables.

La métropolisation pose aussi la question de la répartition des richesses. En effet, le cœur métropolitain est créateur de richesses et d'emplois mais il est intéressant de connaître sa capacité de redistribution vers d'autres territoires périurbains. Cela amène donc à la dimension sociale de la question métropolitaine,

à la question du quotidien de ceux qui vivent dans l'espace urbain et périurbain (...).

Par ailleurs, une concentration de l'emploi est observée. Sur les aires urbaines de Rouen et Louviers, il y a environ 300 000 emplois dont un quart sont à Rouen et les trois quarts dans la Métropole. A ce maintien de l'activité économique dans les centralités, répond un développement des habitations, plus loin dans le périurbain, élargissant les limites du bassin de vie.

L'ensemble des métropoles, en Europe et en France, travaillent sur leur rayonnement et leur image, l'adhésion de leur population et les questions de concurrence entre-elles. Il apparaît important, dans le cadre des actions publiques en matière de métropolisation, que cette dimension vienne inspirer l'ensemble des politiques publiques sectorielles

(développement économique, mobilités, habitat...).

La vallée de la Seine rassemble, au-delà du Grand Paris, un certain nombre de polarités urbaines, grandes et moyennes, présentes en Normandie. L'enseignement supérieur et la recherche, en lien avec les entreprises, est un exemple de point d'appui pour le développement de la Vallée de la Seine. Au sein de la Normandie, il y a près de 100 000 étudiants, dont 40 000 sur le bassin de Rouen. En outre, il y a plus de 100 structures de recherche pour environ 5 000 enseignants-chercheurs. Le nombre de structures de recherche, les entreprises et les centres de formation constituent un terreau fertile pour Rouen, Le Havre et Caen, mais aussi pour l'Ouest parisien et un certain nombre de centres de recherche à Paris.

## 7. Présentation sur le rôle de la Délégation Interministérielle de Développement de la Vallée de la Seine

### *En présence du SGAR Haute-Normandie.*

Un décret a créé, en 2013, la Délégation Interministérielle de Développement de la Vallée de la Seine. Un pilotage est effectué par un Comité Directeur entre l'État et 3 régions (Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France). Le Délégué Interministériel au Développement de la Vallée de la Seine a pour mission de piloter ce Comité directeur, de le présider et d'animer la démarche auprès des différents ministères à Paris.

Une assemblée plénière réunit les collectivités et les milieux économiques associés. Le rôle et l'ambition de cette démarche se traduit dans deux documents : un Schéma Stratégique à l'horizon 2030 qui donne de grandes orientations et un second qui est le CPIER (Contrat de Plan Interrégional État Région).



## 8. Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine 2030 et CPIER de la Vallée de la Seine 2015-2030

### « Pour rappel »

#### Contribution au Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine 2030

afin de contribuer à toutes les démarches et réflexions collectives lancées en 2009 entre les maires et les présidents d'agglomération de Paris, Rouen et Le Havre, rejoints ensuite par Caen, pour conforter l'ouverture de Paris vers la mer, et permettre à la Vallée de la Seine de s'imposer parmi les territoires européens en termes d'attractivité, de compétitivité et de développement économique durable.

Dans ce cadre, la commission a notamment élaboré une contribution au Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine 2030 dont ci-après un extrait. L'apport principal de cette contribution est d'avoir réussi à fédérer tous ces acteurs autour d'une ambition commune et d'orientations stratégiques partagées :

#### I. Développer une dynamique territoriale d'écologie industrielle

La fragilité du système industriel actuel nous place face à un défi majeur : faire de ce contexte complexe une opportunité d'œuvrer au renouveau industriel de notre territoire. **Le modèle économique le plus avancé pour atteindre des objectifs de découplage entre l'économie et l'empreinte environnementale et sociale, est celui de l'économie circulaire.** Dans ce cadre, la commission a identifié de nouveaux ressorts à mettre en œuvre, notamment le **développement de l'écologie industrielle**. L'écologie industrielle n'est pas un concept qui vient se rajouter aux nombreux outils de

La Commission axe Seine du conseil de développement a été créée en 2010

gestion des entreprises, c'est une **manière globale de penser le fonctionnement d'une entreprise et même d'un territoire.**

S'engager **en faveur d'une économie circulaire** invite également à soutenir de nouvelles activités comme le recyclage ou l'écoconception, ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires, fondés notamment sur **l'économie de fonctionnalité**, permettant ainsi de renouveler l'industrie, tout en renforçant son image.

#### II. Favoriser l'implantation d'activités économiques durables sur le territoire

La vallée de la Seine doit s'inscrire, à l'image d'autres territoires européens (dont celui des ports du Benelux) dans une **logique d'accompagnement et de conseil aux entreprises et porteurs de projets, dans la prise en compte des réglementations environnementales.** Ceci afin de faciliter leur implantation sur le territoire ainsi que leur développement.

Les **évolutions permanentes de la réglementation environnementale** ont entraîné ces dernières années une multiplication des procédures sans que les acteurs, publics et privés, aient eu le temps d'en tirer des bilans suffisants ou d'optimiser les processus. Or, parallèlement, **les acteurs économiques ont su évoluer et comprendre la nécessité de se développer autrement**, de manière plus durable et en harmonie avec l'environnement et la biodiversité.

Le droit de l'environnement et son application devraient accompagner et favoriser les implantations portuaires par rapport au mitage territorial en cours aujourd'hui : procédures ad hoc, instruction accélérée. Il en résulterait une plus grande efficacité pour les clients portuaires, mais aussi un meilleur bilan environnemental global.

Le Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine, conclu pour la période 2015-2020 a été signé le jeudi 25 juin 2015, à l'occasion du 11ème congrès des Régions de France organisé à Rouen.

Le CPIER Vallée de la Seine, conclu pour la période 2015-2020, a vocation à intégrer les projets et démarches ayant une valeur ajoutée interrégionale et permettant de développer les synergies entre acteurs de la Vallée de la Seine, afin de tirer le meilleur parti économique et environnemental de ce territoire qui recouvre les deux régions normandes (sauf l'Orne) et une partie de l'Île-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Yvelines).

Les interventions identifiées déclinent les orientations du schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine établi à l'horizon 2030, schéma présenté aux partenaires de l'État et des Régions en janvier 2015 et approuvé officiellement en même temps que le contrat de plan.

Suite à cette présentation, il est souligné que la gare de la Défense présenterait un intérêt majeur pour l'axe Seine.

## 9. Présentation de la démarche Paris Seine Normandie portée par les CCI de la Vallée de la Seine

### « Pour rappel » Attractivité et promotion du territoire

Cette commission, est à l'origine de la démarche de marketing territoriale aujourd'hui conduite par Rouen Normandy Invest et ses partenaires. Il semble donc pertinent de rappeler ici que parmi les objectifs prioritaires que les membres de cette commission ont proposés pour contribuer au développement de l'attractivité du territoire de la Métropole (alors CREA) se trouvaient :

- l'adoption d'un nom d'usage, en complément de « La CREA » : Rouen Normandie, Rouen Métropole, Rouen au cœur de la Seine, Seine Métropole... ;
- la nécessité de mobiliser autour d'un slogan ;
- la création d'un réseau d'ambassadeurs locaux et internationaux pour le territoire ;
- la conception d'outils de promotion du territoire : notamment la mise en ligne d'un portail d'accès unique pour le territoire.

**Toutes ces propositions ont été prises en compte par la Métropole et mises en œuvre en lien avec les partenaires concernés, en effet, la marque Enjoy Rouen Normandy est aujourd'hui en plein essor.**



\*Aimez, vivez Rouen Normandie !

« La construction du Grand Paris offre l'opportunité de placer la région capitale au cœur d'un hinterland irrigué par un système multimodal élargi - maritime, fluvial, ferroviaire, routier, aérien, informatique, énergétique - de classe mondiale, révélant ainsi un gisement de valeur ajoutée, d'innovation de croissance et d'emplois pour l'économie française. Si l'enjeu est national, il réclame une ambition internationale pour qu'en 2030, le territoire de la vallée de la Seine, organisé - du Grand Paris au littoral normand - en Gateway industriel, logistique, numérique, énergétique et environnemental efficace, soit l'une des principales portes d'entrée et de sortie économique du Continent européen et de son marché intérieur. (...) ».



Les CCI de Normandie et Paris Ile-de-France se sont engagées ensemble, pour construire, avec les entreprises de la Vallée de Seine, un projet d'optimisation durable de tout un territoire, qui intègre le cœur de métier des compétences industrielles, l'excellence de toutes les mobilités, ainsi que l'efficacité énergétique et environnementale des activités économiques.

L'objectif de cette présentation était de partager une bonne pratique portant sur la façon dont des institutions de plusieurs territoires s'organisent pour avoir des démarches mutualisées.



# Bilan selon les animateurs de la commission

**Régis Soenen**

« Il faut toujours ancrer la Métropole dans ce qui se passe ailleurs et inversement. C'est à mon sens une des réussites. »

la réflexion sur l'analyse stratégique à la création de la Métropole et j'ai le sentiment que notre contribution a été jugée utile. Nous démarrons sur de bonnes bases et je crois d'ailleurs que cela servira la Métropole car je considère que nous avons fait évoluer le document positivement. »

## L'écologie industrielle :

« Les prérogatives de la commission sont de générer des idées et des initiatives et il revient ensuite à l'institution métropolitaine et aux acteurs de s'en emparer. Je pense que la réflexion de notre commission initiée en 2013 sur ce point a permis de sensibiliser certaines entreprises, l'institution métropolitaine et d'autres institutions du territoire à cet enjeu, ce qui est déjà très positif. »

## Dialogue territorial :

« Il était important d'initier ce dialogue pour que les membres de la commission s'approprient les réflexions de l'agence d'urbanisme car pour avoir des bonnes idées, il faut s'appuyer sur une base de connaissances partagées. Et cette démarche

## Contribution de la commission au projet de Métropole :

« Je trouve très positif que la possibilité ait été donnée à d'autres acteurs de se prononcer à la genèse de la Métropole. Il y a donc eu une volonté de partager

« Montrer que des projets sont portés par l'ensemble des acteurs »

s'inscrivait dans cet objectif et doit être continue. Il n'est pas évident de partager les connaissances et cette commission peut être l'occasion de le faire. Il s'agit d'une des plus-values de ces commissions. »

## Schéma Stratégique :

« Il fallait absolument que la commission s'exprime pour être connectée aux enjeux et que la Vallée de la Seine comprenne les spécificités de la Métropole et ainsi de s'inscrire dans une dynamique. Il s'agissait de l'étape préalable à l'identification par l'État des projets du territoire métropolitain à contractualiser dans le cadre des contrats de plan.

Concernant le CPIER l'idée était de permettre aux acteurs de la société civile et aux institutions de montrer que des projets sont portés au sein du territoire et que ceux-ci sont portés par l'ensemble des acteurs. Il s'agirait presque de lobbying territorial pour se positionner face à d'autres métropoles qui portent les mêmes types de projets et donner plus de chances à ceux de la Métropole de voir le jour.

Nous avons fait venir Paris-Seine Normandie : structure commune aux CCI de la Vallée de la Seine ainsi que la Délégation Interministérielle au développement de la Vallée de la Seine. Or, ces institutions auraient pu se passer de venir. Il faut toujours ancrer la Métropole dans ce qui se passe ailleurs et inversement. C'est à mon sens une des réussites. »

## Les points d'amélioration à envisager selon Laurence Bertho-Bedel

- Mobiliser à nouveau les clubs d'entreprises et les acteurs économiques
- Pointer les modifications ou nouveautés apportées à la Métropole suite aux travaux des différentes commissions, ceci afin de valoriser le travail du CCD
- Expliquer pourquoi certaines idées n'ont pas été retenues pour favoriser la compréhension de certaines décisions
- Être sollicités plus en amont dans le développement des projets
- Mobiliser encore davantage d'acteurs de la société civile autour de ce conseil consultatif de développement

« Le concept d'un CCD est très intéressant, puisqu'il permet de montrer aux acteurs extérieurs que le territoire est en mouvement et à l'écoute. »

## Laurence Bertho-Bedel

« Le concept d'un CCD est très intéressant, puisque cela permet de partager des travaux sur l'écologie industrielle, le marketing territorial, les études sur le tertiaire ou tout ce qui est mis en œuvre par la Métropole pour le développement économique, à des personnes qui ne sont pas naturellement impliquées sur ce type de sujets. Le tout, en intégrant la partie logistique portuaire qui est un des axes forts de notre territoire. Cela permet également de montrer aux acteurs extérieurs que le territoire est en mouvement et à l'écoute. »

Pour notre commission il s'agissait d'une année de transition après avoir mené un grand travail de contribution à l'élaboration du schéma stratégique de développement de la Vallée de la Seine. »

## Régis Soenen

« J'observe que nous parvenons à capter l'attention sur des sujets tels que Seine-Sud, l'écologie industrielle, ou encore les contractualisations dans le cadre du Schéma stratégique de la Vallée de la Seine, car tout le monde reconnaît qu'il faut croiser les enjeux ainsi que les institutions et la société civile. J'ai l'impression que par l'intermédiaire de notre prise de parole, nous jouons un rôle dans l'évolution de ces processus, même si nous sommes un élément parmi beaucoup d'autres. »

## L'avis de la co-animatrice de la commission

« Le **marketing territorial** est une **démarche** partagée qui doit être effectuée en co-construction, ce d'autant que les ambassadeurs et les outils se développent bien et que des éléments concrets vont pouvoir être présentés et pourront être enrichis par les idées du CCD, à l'origine de cette démarche. L'appel à projets « Réinventer la Seine et les canaux » peut d'ailleurs avoir un lien très fort avec le marketing territorial. »

## L'avis du co-animateur de la commission

« La **démarche réinventer la Seine** constituerait un autre exemple de coopération permettant de **générer une intelligence collective**. Sur certains sujets, nous nous rendons bien compte que même si le territoire métropolitain est énorme, il ne dispose **pas encore d'une taille critique** permettant de **peser à l'international**. Un axe Paris-Rouen-Le Havre qui s'inscrirait dans la dynamique **Axe Seine, permettrait au territoire d'être visible**. Il serait intéressant que la commission comprenne cet enjeu et que le territoire métropolitain s'approprie ce dossier. Le but serait de mettre en valeur toutes les initiatives pour **créer de la dynamique économique**. Un territoire dynamique peut ainsi favoriser des investissements, provenant d'investisseurs privés, internationaux ou français. »

Plusieurs pistes s'ouvrent à nous lors des prochaines années pour **inciter les acteurs du secteur privé** à intégrer davantage nos commissions afin qu'ils puissent **effectuer des remontées dans leur sphère décisionnelle**. Outre les services de la Métropole, il serait intéressant que la commission intègre également **un représentant des services de la Région** afin que la Région soit bien **en phase avec la dynamique métropolitaine rouennaise**, sous l'angle d'initiatives économiques. La commission pourrait être une **instance appropriée pour évoquer les sujets économiques** qui mobiliseraient des investisseurs, car elle est neutre. »



## PERSPECTIVES 2016

- Démarche d'appel à projets commun entre Paris-Rouen-Le Havre intitulée « Réinventer la Seine et les canaux » ;
- Travail autour de la marque territoriale Enjoy Rouen Normandy et son développement ;
- La suite des travaux sur le positionnement stratégique de la Métropole en matière de tertiaire supérieur : initiatives de la Métropole sur l'accueil du tertiaire sur le territoire. Capitalisation provenant des groupes de travail qui sont déjà à l'œuvre ;
- L'apport de la Métropole aux territoires limitrophes ou éloignés à travers le processus de Métropolisation, tisser des liens avec les conseils de développement des territoires voisins ;
- Suivre le projet Normandie Seine ;
- Suivre le projet « Rendez-vous France » Rouen 2017 (sous réserve que la candidature rouennaise soit retenue) ;
- Suivre l'évolution de la Métropole au sein de la nouvelle région Normandie.



Commission

# GRANDS PROJETS URBAINS (GPU)

7

réunions  
en 2015

60

membres



## FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

---

Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le prolongement de l'expérience de l'ancienne commission écoquartier Flaubert, qui a très bien fonctionné et qui a beaucoup contribué à la co-construction de ce projet. Ainsi, cette commission est amenée à travailler autour des projets de Seine Cité avec l'Écoquartier Flaubert, la Luciline, l'Arc Nord-Sud (T4) et le Quartier Gare.

D'autres projets d'aménagement urbain, tel que le Parc Urbain Naturel des Bruyères, sont également concertés avec cette commission.

La mission principale de cette commission est

**d'assurer une veille active dans l'évolution et l'avancement des projets**, apportant des solutions innovantes lorsque cela s'avère nécessaire.

Cette commission a également la mission d'accompagner les processus de concertation de ces grands projets en cours et à venir.

Les réunions sont prévues mensuellement et sont thématiques en fonction de l'avancement des projets.

La commission est présidée par **Fabienne Fendrich, Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.**

---

## FOCUS sur l'animatrice de la commission

**Fabienne Fendrich**



### Quelles ont été vos motivations pour accepter le rôle d'animatrice de cette commission ?

« Je représente une école d'architecture, qui est, à mon sens, un acteur déterminant du projet urbain au sein du territoire. J'ai une sensibilité évidente à l'urbanisme du fait de ma profession et avais l'envie de m'engager auprès d'un territoire qui s'interrogeait sur des projets pertinents. Au départ, la commission travaillait sur l'écoquartier Flaubert et je trouvais qu'il y avait une dimension prospective intéressante sur la notion même d'écoquartier. »

### Pouvez-vous donner quelques indications sur le fonctionnement de la commission ?

La Métropole nous a listé l'ensemble des grands projets urbains, en revanche la commission est autonome pour choisir les projets sur lesquels elle souhaite travailler et les méthodes de travail. Isadora Guerra, la responsable du CCD au sein des services de la Métropole, assure un très grand relais quant à la pertinence du calendrier. Cela nous permet ainsi de programmer nos travaux en fonction des grands enjeux d'actualité.

Notre action peut être classée en trois temps :

- être force de proposition en amont ;

- un temps de concertation et d'intervention auprès des différents acteurs dans une phase pré-opérationnelle ou de réalisation ;
- un temps de veille, d'évaluation et de capitalisation, même si les processus urbains se mettent en place sur des temporalités extrêmement longues.

### Quels sont les atouts du Conseil Consultatif de Développement pour être force de propositions, et quel apport en tirez-vous ?

« Les membres ont envie d'insuffler leur expertise mais également un regard nouveau et différent sur les pratiques de projets urbains et de métropolisation. La commission GPU et le CCD dans son ensemble réunissent un chapelet de compétences et un regard pluriel dont la diversité correspond à la société.

Les acteurs de la commission sont tous respectueux les uns des autres. Nous nous écoutons et nous entendons les points de vue diversifiés. Je suis émerveillée par cette capacité de dialogue, d'écoute, de partage et de construction dans une grande conscience des responsabilités. C'est extrêmement riche à titre personnel ou professionnel. »

## LES MEMBRES



Marc ABSIRE, Nicolas ADAM,  
Christian AGUELON, François ALEXANDRE,  
Sylvain AMIC, Philippe ANNE,  
Jean-Christophe APLINCOURT,  
Hervé BARON, Francis BIA, Etienne BISSON,  
Franck BLANPAIN, Guillaume BLAVETTE,  
Lucien BOLLOTTE, Jean-Jacques BOUTET,  
Betty BRUBACHER, Philippe BUISSON, Jean-Paul CAMBERLIN, Catherine CAPRON, Marie CASTETS, Fabienne CATELAIN,  
Bernard CHAMPEAUX, Jacques CHARRON,  
Josette CHEVAL, Danielle COLOMBEL,  
Daniel CORNET, Patrick COURTET,  
Ibrahim DEM, Jacques DELESTRE,  
Laurence DERVAUX, Gaétan DUBOIS,  
Fabienne FENDRICH, David FERET,  
Hervé GOMOND, Hervé GOUJON,  
Florence GUENTCHEFF, Jennifer HOLMES,  
Michel JACQUET, Bernard JEANNE,  
Yves KEROUEDAN, Simon LARCHEVEQUE,  
Jean-Noël LE TOULOUZAN, Nadine LECOQ,  
Nicolas LEPELLEY, Jean LOISEL,  
Thibaud LUCAS, Marie MABILLE,  
Laetitia MESLEM, Claire PEREZ,  
Didier POLIN, Claude QUESSANDIER,  
Jean-Pierre ROUSSEAU, Alain ROUZIES,  
Corinne RUALT, Michel PONS, Marc POT,  
Emmanuel SCHILLEWAERT, Guy TOUFLET,  
Philippe VARIN, Pascal VICTOR,  
Henri WATTIEZ.

## PROJETS PRÉSENTÉS ET DÉBATTUS AU SEIN DE LA COMMISSION

### 1. Contribution de la commission au projet de Métropole

Suite à la séance de janvier 2015, la commission a réalisé une contribution sur le projet de Métropole. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

#### La reconnaissance et la valorisation de l'existant

- Identification de la singularité et l'identité du territoire : chapelet de petites villes et des villes moyennes, entre urbain et rural ;
- Nécessité d'un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire.

#### Les concepts d'appropriation et d'acceptabilité

- Donner un sens commun partagé, un fil conducteur fédérateur ;
- Travailler sur l'acceptation à l'intérieur, mais également à l'extérieur de la métropole.

#### L'équilibre

- Ne pas être complexés (vis-à-vis de Paris ou des autres grandes Métropoles) ni en concurrence avec les autres villes environnantes de l'espace normand (Le Havre, Caen, Évreux...) ;
- Se démarquer par la singularité du territoire, notion plus en accord avec la réalité de notre Métropole ;
- Trouver des systèmes de coopération avec les territoires voisins.

#### Le concept de solidarité

- Développer le principe de multipolarité, de connectivité et de réseau : notions de maillage du territoire et d'équilibre territorial.



### 2. Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Ligne T4

La commission a consacré deux séances de travail à ce projet. Une partie de ces séances s'est déroulée en ateliers animés par Res Publica, prestataire désigné par la Métropole pour accompagner le processus de concertation.

Le projet de ligne T4 s'inscrit dans le projet de desserte de l'Arc Nord Sud en TCSP (transport en commun en site propre) ou BHNS (bus à haut niveau de service), qui comprend les aménagements déjà réalisés sur l'ancienne ligne 7 (devenue F1) reliant Rouges Terres à Bois Guillaume au Zénith

ainsi que la réflexion sur le réaménagement du pôle d'échanges de la gare Rive Droite.

Le T4 devrait relier la Place du Boulingrin au Zénith, sur le modèle du TEOR. La mise en service de la ligne est programmée pour 2018.



## CONTRIBUTION DE LA COMMISSION GRANDS PROJETS URBAINS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA LIGNE T4

*Des points de vigilance ont été mis en exergue dans une contribution écrite élaborée par la commission et transmise à l'enquêteur public dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 6 novembre au 7 décembre 2015. Cette contribution fait suite aux séances de travail et aux ateliers animés par Res Publica.*

### I. Propos introductifs

Le projet de ligne T4 doit s'intégrer pleinement dans une réflexion globale de la mobilité durable métropolitaine, permettant non seulement à toutes les populations de mieux se déplacer mais aussi d'aborder un territoire différemment. Aujourd'hui, un scénario tenant compte des obligations de diminutions de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet T4 doit être une pièce maîtresse dans la mutation de notre métropole à l'instar de bien d'autres grandes agglomérations qui l'ont déjà connu ou la connaissent (Nantes, Strasbourg, Grenoble, Bordeaux), il s'agit d'un tournant sociologique, économique et environnemental inéluctable :

- **Sociologique** car la mobilité se conçoit différemment au 21ème qu'au 20ème siècle : le VP passe de la valeur de propriété à celle d'usage, cela permet la banalisation de la voiture partagée (covoiturage, auto partage, location simplifiée...). L'usage des TC se

développe, toutes classes sociales confondues, pour autant qu'il soit fiable, attractif et financièrement intéressant. Les modes actifs (marche, vélo) ont la cote et le PAMA (plan d'action pour les mobilités actives) les encourage vivement (décret du 4 juillet 2015).

- **Économique** car la démarche achat a considérablement muté non seulement de par le « e-commerce » mais aussi par la réorientation des grands distributeurs vers des points de vente de proximité positionnés le long des axes de TC structurants.

- **Environnemental** car notre métropole est engagée dans la démarche « ville respirable » et se veut une éco-métropole, rappelons aussi que la France est engagée dans le processus « facteur 4 »...

### II. Rappel synthétique du projet :

Il s'agit à nouveau d'un projet qui vient renforcer les transports en commun dans l'hyper centre de l'agglomération. Cela peut se justifier lorsque nous prenons en compte les déplacements à l'intérieur de la métropole, des déplacements dont 73 % du total ainsi que 60 % des déplacements en voiture sont inférieurs à 6 km (données PDU).

La future ligne T4 est un projet de réalisation d'un bus à haut niveau de service (BHNS). Il s'agit d'une nouvelle ligne de type TEOR dont l'objectif est



d'améliorer la liaison Nord-Sud, déjà assurée par le tramway et l'ancienne ligne 7 devenue F1. La liaison Nord-Sud dispose déjà d'un bon maillage, mais rencontre une très forte augmentation des fréquentations et nécessite un renforcement, notamment à l'ouest des lignes déjà existantes. Ce projet permettra également de désengorger la correspondance au Théâtre des Arts.

Cette ligne desservira des quartiers dont le développement urbain est important, la T4 reliera donc la place du Boulingrin au Zénith en passant par les boulevards sur la rive droite (le boulevard de l'Yser, le boulevard de la Marne, la place Cauchoise, le boulevard des Belges) avant d'emprunter le Pont Guillaume le Conquérant puis l'avenue Jean Rondeau, l'avenue de la Libération, le boulevard du 11 novembre, le rond-point des Bruyères et l'avenue des Canadiens jusqu'au Zénith.

## LE PROJET T4 EN BREF

**8,5 KM**

**15 STATIONS**  
ENTRE BOULINGRIN  
ET LE ZÉNITH

**18 000 A 20 000**  
VOYAGEURS/JOUR

**FREQUENCE :**  
**6 MIN**  
EN HEURE DE POINTE

**25 A 30 MIN**  
DE TEMPS DE  
TRAJET  
ENTRE LE CENTRE-VILLE  
ET LES ÉQUIPEMENTS  
MAJEURS

**DES PISTES  
CYCLABLES**

- Ce tracé court sur 8,5 kilomètres et comporte une quinzaine de stations.

- La fréquence proposée sera de 6 minutes en heure de pointe, soit une fréquence équivalente à celle proposée sur les lignes T2 et T3.

- La ligne sera mise en service en septembre 2018.

- Le coût estimé d'infrastructures est de 43 millions d'euros.

- 18 000 à 20 000 voyageurs sont attendus quotidiennement, soit environ l'équivalent des lignes T2 et T3.

- Un système de guidage optique sera proposé comme sur le TEOR et un système de parking relais sera associé à la ligne : la solution déjà existante au Zénith sera améliorée et du stationnement destiné à proposer du rabattement plus local sera réalisé de part et d'autre de la ligne sur le long du tracé.

### III. Le travail de la commission GPU autour du projet :

Deux ateliers de travail ont été consacrés au projet T4 en présence des services de la Métropole en charge du projet, ainsi que du prestataire en charge de la concertation et de l'animation de ces réunions Res Publica.

Les deux réunions ont été consacrées soit à des questions d'ensemble (intérêt global du projet), soit à des points focus sur l'implantation des stations par petits groupes de travail : un groupe sur la station Beauvoisine, un autre sur la station avenue de Caen, l'idée étant de rechercher l'optimisation de l'implantation, la facilitation des circulations piétonnes et des correspondances. Ces deux exemples ont permis d'évoquer un certain nombre d'enjeux qui concerneraient l'ensemble du tracé.

Une dernière réunion a permis d'évoquer à nouveau certains enjeux et d'alimenter la contribution de la commission à l'enquête publique.

### III - A Les questions d'ensemble :

Quelques points de vigilance doivent être soulignés :

- Des objections se sont exprimées de façon récurrente sur les terminus qui devraient logiquement être prévus en prolongement vers le CHU et vers le

Technopole du Madrillet avec le souci d'éviter les ruptures de charge. Ces prolongements pourraient être desservis sur voirie banalisée, sans nécessiter aucun nouveau chantier d'infrastructure, exception faite de l'aménagement des terminus. Apportant à la fois une meilleure cohérence au réseau et une connexion directe entre le CHU et la gare, la première extension n'induirait aucun surcoût d'exploitation, dans la mesure où les circulations du T4 s'y substitueraient à celles assurées aujourd'hui par le T1. La seconde extension, au sud, consoliderait à peu de frais le projet d'un surcroît de trafic de passagers important. Ces améliorations contribueraient à renforcer l'attractivité globale du réseau et à stimuler l'évolution des pratiques de déplacement dans notre métropole ;

- Bien qu'il soit nécessaire et pertinent de privilégier les transports en commun, le projet ne doit pas être réduit aux questions de transport, la dimension urbanistique doit être au cœur du projet. Quelle ville voulons-nous ? Comment les projets tels que la ligne T4 sont-ils des outils de requalification et de mise en valeur du tissu urbain ? Cette dimension est aussi importante voire plus importante que la seule fonctionnalité de transport. Ce projet pourrait être notamment un outil de reconquête des boulevards et d'élargissement du centre-ville ;

- De manière générale, ce projet devrait permettre de sécuriser et soigner les passages et traversées piétonnes par des aménagements urbains de qualité, par un traitement végétal soigné et par la favorisation d'outils d'appropriation de l'espace public (des vraies places...). Il convient également de permettre la revitalisation de façades dégradées, en particulier le long du boulevard des Belges entre la place Cauchoise et la rue de Crosne. Le tracé doit être l'occasion de s'appuyer également sur l'orientation : privilégier les façades sud pour un traitement épais de l'espace public ;

- Les flux piétons doivent être aménagés en direction des stations pour une question de perméabilité. Par exemple, la Cité Foliot, zone d'habitation dense, va se retrouver très près de la station Gambetta, mais cette dernière sera très peu accessible car il faudra passer par de petites rues ou des chemins contournés pour y accéder. Le constat est identique pour la Cité Delalande à Grand-Quevilly qui, avec l'urbanisation du stade Allorge, pourra probablement bénéficier d'une continuité piétonnière vers le parc urbain. Il en est de même à Saint-Etienne-du-Rouvray pour la Cité du Champ de Courses dont une extrémité est assez éloignée de la station de Métro et sera plus proche de la station Parc Urbain des Bruyères. Le chemin piétonnier existant est très peu sécurisé (sombre, glauque). Plus au Sud, au niveau du carrefour avec l'avenue Franklin Roosevelt, l'échangeur en trèfle a des normes autoroutières qui ne tiennent pas compte de l'usage « piéton ». Les cheminements d'approches par rapport aux quartiers d'habitations extrêmement denses tant du côté Grand-Quevilly que du côté Saint-Etienne-du-Rouvray sont actuellement très mauvais. Cette approche dissuadera les usagers d'utiliser la ligne nouvelle. Il est souhaitable de travailler le sujet, peut-être en comblant la trémie en construisant un carrefour à niveaux. À défaut de pouvoir transformer en profondeur ce carrefour dans un premier temps, il faudrait travailler avec les communes sur de nouveaux cheminements piétonniers de manière à faciliter l'accès des populations nombreuses aux stations nouvelles de la ligne T4 ;



- La conception des stations doit intégrer une signature architecturale, ceci peut faire l'objet d'une concertation avec les futurs usagers. Chaque lieu traversé a une identité et la ville pourrait en être qualifiée. Par exemple, pour une lisibilité forte et une

fonctionnalité améliorée, il est souhaitable d'agrandir les stations terminus et de leur donner une forme architecturale originale digne d'une entrée de Métropole ;

- Dans le projet, il convient de prendre en compte le renouvellement du tissu immobilier qui est déjà en cours le long du parcours du T4 ; que ce soit sur la rive droite comme sur la rive gauche. En effet, plusieurs opérations d'habitat se dessinent dans lesquelles des commerces de proximité viendront s'implanter en pieds d'immeubles, pour assurer aux futurs habitants les services de la vie courante. Il est impératif de prévoir des passages et des aires de stationnement pour les livraisons, afin de faciliter l'approvisionnement de ces commerces et éviter que les habitants ne doivent faire des km en voiture pour aller se ravitailler ailleurs ;

- Il conviendra de mener une concertation la plus développée possible auprès de tous les futurs usagers : riverains, automobilistes, citadins (travail de communication et valorisation avant pendant et après). Plus les usagers ont de l'information et comprennent concrètement les nuisances générées, plus ils sont en mesure d'adhérer au projet de transformation. À titre d'exemple, la nécessaire concertation/co-construction avec les riverains concernés par l'installation d'une future station de bus à proximité de leur habitat (du fait des nuisances visuelles et lumineuses, abri bus volumineux, éclairage nocturne, enseignes publicitaires...) ;

- En termes de communication et d'information, il s'agira d'informer au niveau des stations sur les parkings relais et les possibilités d'offres intermodales ainsi que sur les lieux de manifestations et sites

d'animation (le 106, Zénith, Parc des Bruyères...). Il conviendra d'anticiper la compatibilité technique de l'ensemble des stations en ce qui concerne les systèmes d'information aux usagers, en prenant en compte les nouvelles normes techniques qui apparaîtront au fur et à mesure. L'information auprès des automobilistes et des usagers en général doit être de qualité ;

- Une ligne de ce type doit proposer des horaires larges et des bonnes cadences. Il est nécessaire par exemple de prendre en compte les flux des étudiants du Madrillet le soir après les cours ou des amateurs des spectacles ou cinéphiles afin de remonter sur les plateaux nord ;



- Développer les parkings relais afin qu'ils soient adaptés aux localisations les plus pertinentes. Innover sur les dispositifs, ainsi l'utilisateur ne fait pas que garer sa voiture ce pourrait être l'occasion de proposer certains services (garage, essence, poste, pressing...) ;

- Il conviendrait également de continuer à répondre aux attentes en matière de stationnement résidentiel en concordance avec la suppression des places de parking envisagée ;



- Ce projet est l'occasion de mieux articuler le réseau de TC dans ces déplacements périphérie-ville centre. A titre d'exemple, la commission suggère un réaménagement du tracé de la ligne 32 Champ de foire Elbeuf - Théâtre des Arts. Actuellement, cette ligne suit le trajet de la ligne F1 et de la ligne F3 sur la fin de son parcours. Son tracé, étant en doublon avec les deux lignes mentionnées, il conviendrait de le réaménager transformant cette ligne en une navette cadencée reliant le technopôle du Madrillet au Champ de foire, prévoyant ainsi un arrêt au Zénith puis un circuit passant devant les hôtels Campanile/Novotel, un arrêt au Lycée Le Corbusier, à l'INSA et un terminus au Technopôle. Il pourrait être également envisagé de doter cette ligne de bus articulés et d'horaires plus alléchants.



## Boulevard des Belges :

Il est préconisé de faciliter la correspondance entre le TEOR et le T4 en adaptant l'emplacement de la station boulevard des Belges à cet effet. L'intérêt de déplacer la station serait également de constituer un vrai axe piétonnier arrivant sur les quais qui ont été réaménagés d'autant que cette station pourrait desservir la Faculté de Droit et la Préfecture accessibles à pied. Il pourrait également s'agir d'améliorer la lisibilité de

## **III - B Les aménagements prévus et à prévoir :**

### Concernant les stations Beauvoisine et avenue de Caen :

- Il convient d'éviter les traversées piétonnes pour rejoindre les stations ;
- Il est indispensable de s'assurer de la qualité des espaces autour des stations (présence de végétal) ;
- Il faut garantir la proximité et l'accessibilité des correspondances, le lien des stations vers lieux de vie, d'emplois... ;
- Il est nécessaire d'éviter la superposition des flux au niveau des stations (VP, TC, vélos) ;
- Une attention particulière doit être accordée à l'orientation des stations (p.ex. la position par rapport aux vents...), ceci peut faire l'objet d'une concertation avec les futurs usagers ;



l'entrée de ville. Cette station peut être l'occasion d'un aménagement urbain attractif entre les quais et la tête de pont et bien sécurisé pour les piétons et les cyclistes.

### Place Cauchoise :

La prise en compte des commerces est essentielle, entre autres par rapport à la problématique du stationnement tout comme l'articulation entre les flux automobiles, piétons et cyclistes. La commission attend un vrai projet d'espace public et non pas l'implantation de zones résiduelles aux transports.

### **L'avis de l'animatrice de la commission :**

« J'ai trouvé la façon de travailler avec les prestataires extérieurs (en ateliers de travail) très intéressante. Cet outil permet que chacun soit bien acteur au sein de la commission. Je remercie la maîtrise d'ouvrage qui a mis ces outils à dispositions de la commission. »



### 3. Projet de quartier de la nouvelle gare

Dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), la construction de la nouvelle gare rive Gauche à Rouen est également prévue et a été identifiée comme prioritaire par l'Etat. La Métropole est membre du Comité de pilotage de la LNPN et pilote les études liées à ce nouveau quartier urbain autour de la gare avec l'ensemble de ses partenaires. Ce nouveau quartier devra intégrer un pôle d'échange multimodal avec des transports en commun, des pistes cyclables, du stationnement, ainsi que des équipements et services (bureaux, commerces, logements...) Ce projet sera localisé au niveau du site de la Sernam. La mise en service de cette gare devrait intervenir avant 2030.

La commission met notamment l'accent sur l'importance de la desserte de la nouvelle gare en transport en commun.

Les membres de la commission se sont répartis pour travailler, dans le cadre d'ateliers spécifiques, sur les

5 thématiques suivantes :

- la ville
- la mobilité
- le développement économique

- le temps long (à horizon 2030)
- le devenir de la gare rive droite

D'après la synthèse de ces ateliers présentée par Res Publica, il ressort, en ce qui concerne la vie de quartier, le **besoin d'un quartier d'affaires**, d'un **nœud économique** et d'une **entrée de la Normandie. Ce quartier doit s'adapter à la société** actuelle ainsi qu'à celle amenée à évoluer sur le long terme. Au-delà de cette évolution vers le quartier d'affaires, il est surtout souhaité qu'il reste un lieu de vie, de rencontres et de distraction.

S'agissant de la question urbaine, la Commission a mis en avant la **mixité**, le **croisement entre logements, activités et commerces**. Il est également question d'aménagements réversibles et adaptables à l'évolution de la société.

Concernant les mobilités, l'accent a été mis sur le fait que **ce quartier devait être un exemple d'intermodalité**, qu'il soit hyperconnecté physiquement mais aussi en termes de nouvelles technologies. La Commission a également insisté sur l'importance de favoriser des modes actifs, des mobilités partagées (transport collectif, autopartage



et taxis) plutôt que la voiture dont la place doit être au contraire réduite.

Pour ce qui est du détail des points remontés lors de ces ateliers, l'identité du **quartier doit être dynamique, adaptable** aux évolutions de la société, aux différentes activités et aux différentes cultures. Ce lieu doit **vivre 24 heures sur 24**. Plutôt que de tout axer sur l'architecture et les commerces, il pourrait être envisagé l'installation d'une salle



de **spectacles vivants**, d'un **lieu d'expression culturelle à proximité de la gare**. Cela permettrait à des personnes habitant sur un territoire qui dépasse celui de la Métropole de venir se rendre à un spectacle. Par ailleurs, une offre culturelle et de loisir est un moyen d'amener de la vie le soir et le week-end.

Dans la vision de la Commission, le quartier est un **lieu de vie** qui constitue aussi une **entrée de ville** avec la nécessité d'être à l'interface sur le reste de la ville et la Seine.

Il convient également d'installer un **balisage de qualité à la sortie de la gare** pour accompagner les visiteurs vers les congrès ou les événements culturels organisés au sein de la Métropole.

La **gare doit être un lieu de convivialité** dans lequel toutes les catégories sociales peuvent se retrouver, dans lequel différents flux de voyageurs se croisent.

Par ailleurs, il faut essayer de **préserver l'âme des quartiers voisins** (Sablière/Gramont). L'introduction d'une mixité dans le nouveau quartier, avec notamment des commerces de proximité et la perméabilité qui sera créée dans l'aménagement auront une influence sur la façon dont les individus vivent ensemble ou non. Il s'agit donc d'une question d'aménagement mais aussi d'accompagnement qui porte non seulement sur l'habitat mais aussi sur le commerce et l'activité économique.

En parallèle, dans l'interface entre le quartier Gramont et celui de la gare, il faut penser à faire passer la ligne de tramway, comme un élément de soudure du quartier et non comme un élément de rupture.

Il semble aussi important que le quartier Gare ne soit pas surélevé par rapport aux autres. Il faut **viser une**

**continuité, une fluidité du passage de la ville à la gare**, non seulement sur la façade (Place Carnot) mais aussi latéralement.

Il faut ainsi que les fonctionnalités l'emportent sur l'architecture pure. **L'architecture doit servir les usages**. Il en est de même sur l'utilisation des énergies qui alimenteront ce centre névralgique.

Concernant l'urbanisme, la Commission a recommandé de **porter une attention aux infrastructures existantes** comme la voie de fret, le port ou encore les accès routiers. Elle a également proposé de maintenir les activités SNCF qui existent aujourd'hui sur le site.

Une des priorités était également de **valoriser la Seine, les quais et les pentes**. Il s'agirait, par exemple, de diminuer la place de la voiture sur les quais pour faciliter l'appropriation de cet espace et faciliter la transition avec le quartier. Ce lieu serait à la fois un lieu de vie et d'appropriation avec une ouverture réussie sur le site et sur la Seine.

En parallèle, en termes de fonction relative aux mobilités douces, cela donnerait le sentiment de rapprocher le centre-ville actuel de la gare grâce à cet **espace très favorable à la déambulation**.

S'agissant de l'idée de supprimer la **voiture en ville**, il faut toutefois **maintenir les flux d'activité** qui viennent de Sotteville et de Saint-Etienne du Rouvray. Il faut **permettre une activité économique forte**.

En synthèse, le principe serait donc de créer un **axe fort de mobilité urbaine apaisée le long des quais, avec une ouverture paysagère et une facilité de déplacement et de franchissement vers le centre-ville**. Le corollaire est le

développement de l'accessibilité du pôle pour que la réduction de la place de la voiture soit possible.

Il s'agirait d'**augmenter les offres de transport en commun** pour répondre à la demande et exclure la voiture par endroits afin de donner aux transports en commun les moyens de fonctionner. Il ne faut pas raisonner par rapport aux pratiques actuelles de l'usage de la voiture, mais par rapport à celles de cette nouvelle réalité.

L'arrivée de la gare et la construction de ce quartier sont **l'occasion de repenser complètement la façon de se déplacer en ville**. Les deux doivent avancer en parallèle. Ce nouveau quartier, est peut-être l'occasion de renverser certaines tendances.

Avec ou sans la nouvelle gare, il convient de lancer une prospective sur l'évolution du réseau.

Sans la gare, il faut aussi se poser la question de la mobilité dans le quartier et du rôle de celui-ci. Le quartier Sernam est un cas typique de restructuration urbaine qui était de toute façon nécessaire. D'ailleurs, s'il manque une ou deux lignes de métro dans Rouen, il peut être opportun de les créer.

La Commission estime aussi qu'une **restructuration urbaine est nécessaire**, avec ou sans gare. Il ne faudrait pas que le dossier soit purement et simplement refermé si le projet de LNPN, puis de gare n'aboutissent pas.

Concernant la vie économique et la vie de quartier, la Commission s'inscrit dans la logique proposée par la Métropole d'un **quartier d'affaires**, d'un **noeud économique**. Certains membres de la Commission partagent même l'idée d'une **entrée de la Normandie**.

Par ailleurs, autour du quartier gare il est envisagé un grand quartier d'affaires mais il convient de se demander comment **capter du tertiaire supérieur**. Le quartier gare sera en mesure de proposer un **foncier plus attractif qu'en région parisienne**.

Il est d'ailleurs rappelé qu'il existe déjà **5 pépinières et hôtels d'entreprises dans l'agglomération** qui sont pleins à plus de 80 %. Il faut donc **fournir des lieux pour répondre à la demande existante** de ces entreprises qui devront s'implanter de façon plus pérenne une fois qu'elles sortent des pépinières.

En outre, il faut savoir que dans plus de 50 % des demandes (endogènes ou exogènes), **les entreprises souhaitent être en centre-ville** et non en périphérie. D'autre part, les demandes exogènes nécessitent des ensembles immobiliers plus importants en taille. Un besoin existe et il est important d'y répondre.

En parallèle, il faut aussi faire en sorte que cela reste un lieu de vie avec des commerces, que ce soit adaptable à l'évolution de la société et aux modes de travail. Ce doit également être un lieu de rencontres et de distraction. Il est crucial d'**intégrer les quartiers alentours**, de valoriser Saint-Sever et d'éviter les déplacements de population.

La Commission souhaite que ce quartier soit un **hub d'intermodalité**, hyperconnecté. En outre, la fluidité doit être une priorité et passe par des transports urbains au contact immédiat de la gare. Par ailleurs, il faudrait requalifier la halte fluviale et la connecter au réseau.

S'agissant de la mobilité, il a été évoqué la place des **cheminements piétons et cyclables conviviaux, végétalisés, sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite**. Il faut que les

cheminements soient les plus courts possibles. De plus, il faut assurer la liaison avec la Seine et le plateau piétonnier existant.

La Commission insiste sur la nécessité de donner la **priorité aux mobilités partagées**, à l'auto partage et aux taxis pour **réduire la place de la voiture**. D'ailleurs, la demande de création du T5 s'inscrit pleinement dans le renforcement du tramway et le maillage du réseau de transports structurants. S'agissant du maillage, il pourrait être intéressant de **relier la zone industrielle de Sotteville**. La Commission recommande de créer des **lignes nouvelles vers Mont-Saint-Aignan et de relier les deux branches du métro à la nouvelle gare**.

Il était également question de **déplacer la gare routière actuelle**. Dans presque toutes les capitales régionales, la gare routière est contiguë à la gare ferroviaire. Actuellement, les voyageurs sont contraints à une **double rupture de charge entre la gare et la gare routière**. C'est un **facteur de déshérence de l'usage des transports publics**.

Ensuite, il faut se poser la question du **dimensionnement de la gare routière** parce qu'il n'est pas évident que toutes les lignes périurbaines aient mission à rester sur la gare routière.

La Commission a relevé qu'il convenait de maîtriser l'approche par l'automobile, c'est-à-dire d'éviter que l'approche de la gare par l'automobile soit trop prégnante. Elle recommande de **favoriser la tarification au P+R** (parking relais) et de **donner la priorité aux PMR** (personnes à mobilité réduite). Tout cela revient à maîtriser l'approche du bâtiment.

Ces travaux pourront également faire l'objet d'une contribution formelle de la commission à l'enquête publique.



#### 4. Écoquartier Flaubert : projet de raccordement du Pont Flaubert

Le projet de raccordement au Pont-Flaubert était, alors, en pleine concertation puisque trois réunions se sont tenues à cet effet les 16, 22 et avril ainsi qu'une autre de restitution le 27 mai.

Le budget de ce projet représente 200 millions d'euros.

Parmi les objectifs de ce projet d'infrastructure :

- Assurer la continuité au Sud du Pont Flaubert,
- L'aménagement du quartier ;
- Les conditions de sécurité pour les usagers.

Les travaux seront réalisés de 2017 à 2023.

La commission signale qu'il convient d'avoir une vision globale du projet à long terme à raccorder avec les autres projets : aménagement de l'écoquartier, ligne T4, quartier de la nouvelle gare... Il est également recommandé de travailler sur la signalisation en langue anglaise notamment à destination des transporteurs routiers via des panneaux lumineux.



## Bilan de la commission

Contribution de la commission  
au projet de Métropole

Contribution de la commission à  
l'enquête publique T4

Restitution des travaux de  
la commission sur  
le projet de  
nouvelle gare

« Je suis émerveillée par cette capacité de dialogue, d'écoute, de partage et de construction dans une grande conscience des responsabilités. »

#### Les points d'amélioration à envisager selon l'animatrice de la commission :

Les échanges dans la commission sont d'une richesse et d'une intelligence incroyables et je trouve que ce n'est pas assez capitalisé, ni assez exploité. Je voudrais saluer les acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage, car le temps de synthèse par les services est toujours présenté avec une grande compétence. Je sens une vraie écoute de ces interlocuteurs avec une volonté de prendre en compte les remarques de la commission, mais une distance existe entre ces prises en compte par la maîtrise d'ouvrage et la transcription opérationnelle. Peut-être serait-il intéressant de programmer un temps de retour d'évaluation, avec la présence d'un

« Temps de retour  
à programmer »

élu pour détailler les raisons pour lesquelles les propositions de la commission ont été prises en compte ou non. Cela permettrait de valoriser le travail de la commission et de comprendre les décisions. Je considère qu'il serait également intéressant pour notre commission de faire venir, une ou deux fois par an, quelques experts extérieurs qui ne sont pas forcément du territoire afin de donner un peu de hauteur philosophique, idéologique sur des questions spécifiques.

La possibilité d'organiser un voyage d'études ou une visite sur une question particulière, serait également nourrissante pour les acteurs de la commission, car nous avons besoin de nous construire une culture de la référence.



## PERSPECTIVES 2016

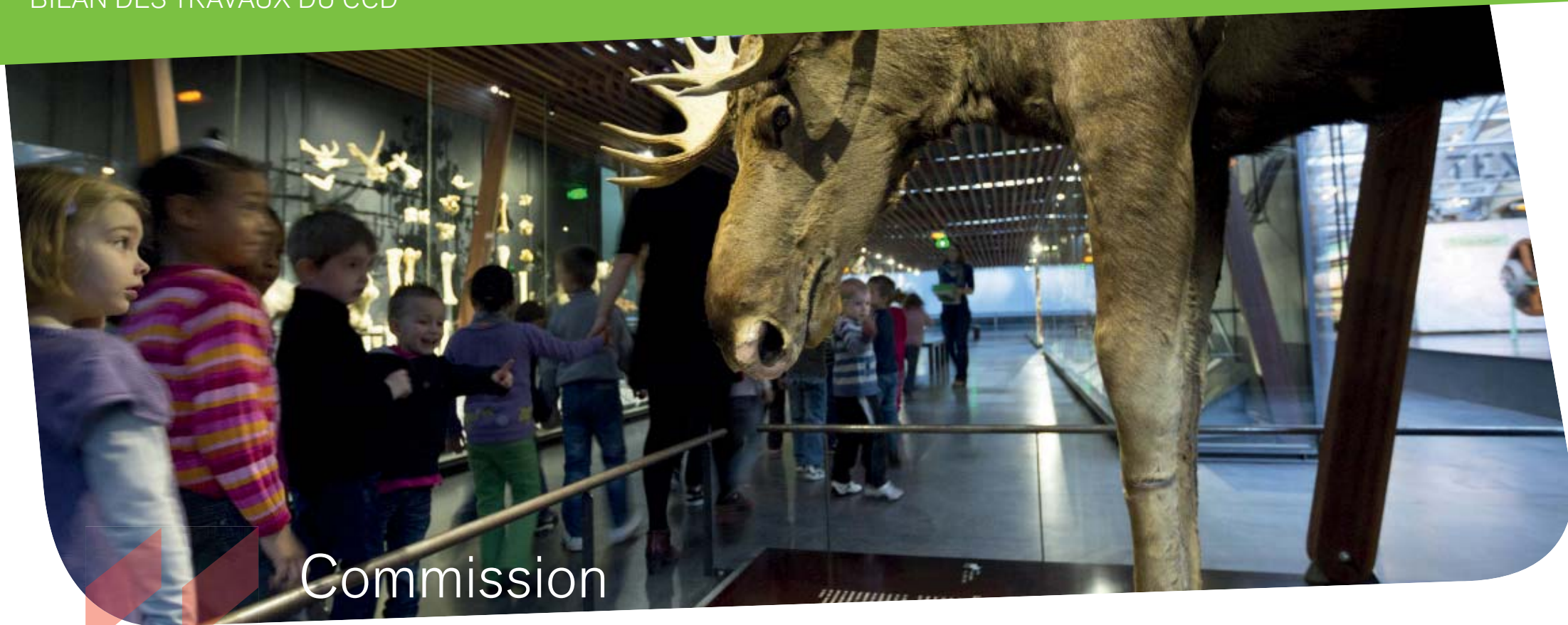
- 🔗 **Projet Cœur de Métropole**
- 🔗 **Suite du travail sur la ligne T4, sur la nouvelle gare, sur l'Écoquartier Flaubert et sur la reconversion de l'Hippodrome des Bruyères en parc urbain**
- 🔗 **Point d'étape avec un élu qui serait invité à la commission (si possible)**

### « Cœur de Métropole »

La mission principale de cette commission sera, en 2016, d'assurer une veille active dans l'évolution et l'avancement du projet Cœur de Métropole et d'accompagner son processus de concertation.

La concertation aura lieu à partir de la fin février pour une restitution à la fin du mois d'avril. Les orientations du projet vont ainsi être soumises aux habitants et aux acteurs du territoire (associations de quartiers, commerçants, résidents, usagers et acteurs économiques et associatifs...) et un travail plus détaillé sera mené avec les participants de la commission Grands Projets Urbains du CCD. Deux ateliers de travail seront organisés avec cette commission afin de leur permettre de s'approprier le projet et émettre des propositions qui pourraient être intégrées dans le programme d'opérations. Elle devra également prendre part à la concertation en étant relais actif de celle-ci.





Commission

## CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ (ChC)

**9** réunions  
en 2015

**47** membres





## FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

---

Cette commission était dédiée à l'accompagnement de la démarche « chemins de la citoyenneté ».

La mission initiale de la commission était consacrée à l'instruction et l'accompagnement des projets présentés dans le cadre d'un appel à projets visant à favoriser les échanges, manifestations et initiatives citoyennes autour des **sept dates internationales** suivantes :

**08 mars :**  
**Journée internationale des droits des femmes**

**22 mars :**  
**Journée mondiale de l'eau**

**03 mai :**  
**Journée internationale de la liberté de la presse et de l'expression**

**05 juin :**  
**Journée internationale de l'environnement**

**15 septembre :**  
**Journée internationale de la démocratie**

**16 novembre :**  
**Journée internationale de la tolérance et prévention de discriminations**

**03 décembre :**  
**Journée internationale des personnes handicapées**

Suite aux événements de janvier 2015, la commission a souhaité élargir sa réflexion pour être force de propositions sur les différents champs que couvre la citoyenneté.

La Commission est présidée par **Bernard Jeanne, Président de l'association Territoire UNESCO Métropole Rouen Normandie** (<http://unesco-rouen-metropole.fr>).

## FOCUS sur l'animateur de la commission

**Bernard Jeanne**



**Quelles ont été vos motivations pour accepter le rôle d'animateur de cette commission ?**

*J'ai été maire de la commune de Ronche-rolles-sur-le-Vivier pendant plusieurs mandats. En tant qu'élu qui souhaite faire participer un maximum de personnes à la vie municipale et de l'agglomération, la question de la citoyenneté se pose obligatoirement. Pouvoir continuer à travailler avec des personnes qui s'intéressent à ce sujet et pouvoir faire des propositions dans ce domaine-là constituait une occasion qui me permettait de prolonger mon engagement.*

*Le Conseil Consultatif peut émettre des propositions qui ouvrent des pistes*

*Nous nous sommes posés la question « qu'est-ce que c'est qu'être citoyens ? », les élus, eux, sont, a priori, davantage portés vers la réalisation d'objectifs qui sont souvent très concrets et qui permettent d'améliorer la vie quotidienne. Le Conseil Consultatif, lui, n'a pas cette même obligation de résultats et d'être concret car il n'a pas de pouvoir décisionnaire. Il peut prendre de la distance, réfléchir et émettre des propositions, qui ne sont pas forcément pas toutes réalisables immédiatement, mais qui ouvrent des pistes.*

## LES MEMBRES



Marc ABSIRE, Christian AGUELON,  
Carole ALEXANDRE, Philippe ANNE,  
Christophe BECAERT, Arnaud BENESVILLE,  
Emanuèle BERNAL, Francis BIA,  
Philippe BILLAUX, Guillaume BLAVETTE,  
Roger BOUS, Marie-Odile CASSAR,  
Marie CASTETS, Fabienne CATELAIN,  
Jean-Paul CAMBERLIN,  
Bernard CHAMPEAUX,  
Danielle COLOMBEL,  
Patrick COURTET,  
Véronique DELMAS,  
Ibrahim DEM, Isabelle FORTIN,  
Guy FOULQUIE, Nathan GOUIN,  
Mathilde GROSSIER, Emile GROULT,  
Jean-Christophe HEUZE, Bernard JEANNE,  
Jean-Baptiste LANGLOIS, Nadine LECOQ,  
Monique LEMARIE, Abdelkrim MARCHANI,  
Jean MAURICE, Sébastien MINCHIN,  
Didier POLIN, Patrick POLLET,  
Marc POT, René Paul POUSSARDIN,  
Xavier PREVOST, Jean-François RENAULT,  
Alain ROUZIES, Sandra SAAS,  
Jean-Claude SOUBRANE,  
Emmanuel SCHILLEWAERT,  
Philippe THILLAY, Gilles THOMAS,  
Guy TOUFLET, Bob VILLETTE.

## RÉFLEXIONS, CONSTATS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

### 1. Contribution de la commission au projet de Métropole

A l'instar des trois autres commissions, la commission des Chemins de la Citoyenneté a élaboré une contribution sur le projet stratégique de la Métropole et a notamment insisté sur l'importance de placer les habitants au cœur du projet.



#### L'avis de l'animateur

Le premier travail de la commission a été de réfléchir sur le projet métropolitain qui mettait surtout l'accent sur les projets. Notre contribution a consisté à **remettre les habitants de la Métropole au cœur du projet**. Il s'agissait donc de se poser la question : comment les réalisations envisagées permettront aux habitants de se sentir davantage parties prenantes et acteurs de ce territoire ?

Trois directions ont été envisagées en fonction des sensibilités des membres de la commission :

**Les étudiants**, dont une bonne partie est présente momentanément et peut se sentir uniquement de passage et donc ne pas avoir envie de s'impliquer au sein du territoire car ils savent qu'ils n'y resteront probablement pas ;

**Les habitants éloignés des décisions**, de l'action, des projets métropolitains. Il est effectivement possible de se sentir éloigné de la citoyenneté métropolitaine, même si on habite en plein cœur de la Métropole ; Et **les associations**, qui sont nombreuses à travailler sur la citoyenneté. Mais leurs actions sont, pour la plupart, discrètes, ponctuelles, limitées géographiquement, et en général, elles ne se connaissent pas. Elles agissent, proposent des solutions et obtiennent des résultats pour faire avancer la citoyenneté, mais ces concrétisations sont méconnues et très peu reconnues. Outre leur reconnaissance, un partage d'expérience pourrait être très fructueux.

**Suite à nos remarques, le projet amendé prend plus en compte la place du citoyen.** Nous avons donc eu l'impression d'avoir été écoutés. Il redevenait un projet pour les habitants et non pas un projet strictement technique.

### 2. Réflexions sur la citoyenneté après les événements de janvier 2015

« Les chemins de la citoyenneté » de la Métropole sont en accord avec le travail sur la citoyenneté mondiale définie par l'Unesco qui s'appuie sur le **principe de communauté** et non de nationalité. Cependant, **un travail de ré-interrogation est à mener en**

**profondeur** ainsi que sur les dispositifs à développer pour revenir vers les valeurs de la République, de fraternité, égalité, liberté. Comment favoriser des lieux collectifs d'échange, de partage, de laïcité ? Comment intégrer les questions de

l'intégrisme, de la religion, de l'égalité femmes-hommes, de la citoyenneté dans les centres de loisirs, dans les maisons des jeunes et de la culture, dans les centres sociaux, dans les foyers ruraux ?

Comment réapprendre le « vivre ensemble ».

### 3. Expertise du CCD et diagnostic

Il manque un diagnostic partagé qui transcende les idéaux politiques. S'appuyant sur l'expertise dont disposent les membres du CCD dans leur champ spécifique nous pourrions développer un outil qui permettrait d'identifier certains enjeux et aboutir à un diagnostic partagé le plus largement possible.

Ce sont toujours les mêmes qui participent et se mobilisent autour des différents outils démocratiques (le vote, les concertations, débats et enquêtes publiques). Comment attirer les non-participants vers la citoyenneté Métropolitaine ?

- La Métropole pourrait lister des besoins et proposer à la population d'y répondre, ce concept va au-delà de la communication. Il s'agit de construire collectivement, de créer des lieux publics de débat et décliner le principe des

### 4. Implication et consultation des citoyens de la Métropole

conseils de quartier à l'échelle de la Métropole pour mobiliser les citoyens ;

- Initier une bourse aux idées pour que les citoyens puissent exprimer leurs envies ;
- Une dimension appel à concours pourrait également générer une dynamique ;
- Solliciter les réseaux associatifs afin de recueillir les attentes des citoyens ;
- Mettre en place une plateforme d'échange sur les actions déployées dans le cadre de la citoyenneté. Elle pourrait ainsi mettre en lumière des associations œuvrant dans ce sens et faciliter la rencontre et l'échange entre ces associations et leurs adhérents. Le site de la Métropole, dans la rubrique Chemins de la Citoyenneté pourrait servir de support à cette plateforme ;

- Organiser un forum qui pourrait permettre aux élus d'appréhender les sujets par lesquels les habitants sont préoccupés et de générer un rapprochement entre les intentions des élus et le vécu des habitants.

**La Métropole a confirmé son souhait d'associer les habitants et d'enrichir les débats des élus métropolitains sur les grands projets en cours et à venir. Elle a ainsi décidé d'ouvrir le CCD aux habitants et d'y créer un collège habitants.**

### 5. Approche ascendante et descendante

Une fracture existe entre la multiplicité des projets associatifs et les décideurs qui priorisent les grands projets. Pourquoi les décideurs ne descendraient-ils pas d'un cran pour être en phase avec les préoccupations quotidiennes des habitants ?

### 6. Supports de communication didactique

La communication de la Métropole doit être suffisante sur ses orientations politiques et sur son organisation pour que les citoyens s'y inscrivent. Par ailleurs, le degré de technicité des politiques publiques actuelles rend les dossiers inaudibles pour la plupart des personnes.

- **Qu'est-ce que c'est la citoyenneté ?** Qu'est-ce que c'est qu'être citoyen ? Des messages simplifiés répondant à cette question pourraient être diffusés notamment sur le réseau Astuce et

éventuellement dans Le Mag de la Métropole. Il reviendrait donc à cette Commission de proposer des contenus de messages liés à la citoyenneté ;  
**Cette idée a été validée par la Métropole**

- **Une Maison de la Citoyenneté itinérante**, un minibus de la démocratie se déplaçant dans les communes au gré des événements. L'objet pourrait être également de présenter les différents projets de la Métropole afin d'échanger avec les habitants sur ces projets et mieux les faire connaître ;

- **Une radio Internet** (Métropole Info, par exemple) avec des sujets traités en permanence et actualisés au fil des évolutions, des sujets vivants ;
- **Un « Jeu de lois »** vise à expliquer de façon vulgarisée aux collégiens le rôle des différentes institutions de l'État. Il pourrait être possible de s'inspirer de ce type d'initiative pour expliquer les compétences et projets de la Métropole.

## 7. Réseaux sociaux

Réfléchir aux façons de se réapproprier les réseaux sociaux, pour faire passer, de manière ludique, de l'information objective et contrer la mauvaise influence de cet outil auprès des jeunes ;

Le rôle d'animateur ou de community manager pourrait par exemple être confié à une MJC ou un autre type de structure. Des métiers d'animateur sont à créer et à inscrire dans les territoires.

## 9. Adultes relais et accompagnement des adultes

L'école de la République fait son travail de mixité sociale, mais certains parents n'ont pas (eu) accès à cette mixité sociale ce qui induit une division au sein de la société.

- Miser sur le théâtre qui permet de jouer des rôles, de ressentir ce que peut être l'autre, de prendre la parole ou encore d'exprimer une émotion ;
- S'appuyer sur des structures et des associations qui existent et œuvrent sur ces thématiques en partant du constat que le territoire de la Métropole a besoin d'un projet commun sur la citoyenneté ;
- Accompagner les adultes dans les quartiers populaires notamment pour le traitement du courrier administratif ;
- Possibilité de s'inspirer de Pôle Emploi qui met en place des adultes relais.

## 8. Accessibilité aux équipements sportifs culturels

Il convient de faire en sorte que **les infrastructures soient partagées** afin que la diversité des publics, et notamment les jeunes de certains quartiers populaires, puissent pleinement bénéficier d'équipements sportifs et culturels.

- Utiliser **les équipements importants de la Métropole** (Historial, Panorama XXL, également les stations d'épuration d'eau, les transports en commun...) pour permettre à tous, jeunes et moins jeunes, de s'approprier le territoire et l'espace métropolitain ;

- Lors des événements, tels que des inaugurations, **inviter des publics inhabituels**, l'habitant lambda (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, chômeurs, mères au foyer, foyer d'étrangers connaissant peu la culture locale, par exemple). Les visites pourraient être préparées en amont.

**Cette proposition sera étudiée par la Métropole.**



## 10. Label « chemins de la citoyenneté », du vivre ensemble

Un **label « les chemins de la citoyenneté »** pourrait être créé afin de valoriser les initiatives portées par le réseau associatif local et éventuellement par les collectivités avec une question : en quoi l'initiative fait progresser « les chemins de la citoyenneté » et contribue au bien vivre ensemble ?

- **Mettre au point des critères** permettant de déterminer ce en quoi les projets favorisent le **vivre ensemble** et l'appropriation par tous dans une **démarche de citoyenneté** ;

- Initier des assises permanentes consacrées au vivre ensemble afin d'échanger sur ce qu'on entend par vivre ensemble au sein de la Métropole à travers les différents aspects (économiques, culturels...) et les éléments à valoriser. Il s'agirait d'un cheminement visant à ce que la Métropole soit à forte valeur ajoutée en termes de citoyenneté ;
- Il serait intéressant **que les quatre commissions croisent leur point de vue**, car un des grands enjeux consistera à faire se rapprocher les différents acteurs. **La citoyenneté doit par exemple être au cœur du projet économique.**

## 11. « Métropole plurielle, Métropole plus belle »

Organiser un festival ou évènement permettant de faire la promotion de la mixité des habitants de la Métropole en mettant en avant les spécificités de chacun. Le temps d'une semaine, la richesse de la diversité dans l'ensemble de la Métropole serait abordée via des pièces de théâtre, des débats, des projets culturels...

## 12. Accueil de réfugiés

La Commission pourrait appuyer l'accueil des réfugiés et expliquer pourquoi ces personnes doivent être accueillies (les valeurs, l'histoire, rappeler ce qu'est le droit d'asile, les obligations humanitaires), insister sur le passage de réfugiés à citoyens.

- Certaines associations sont susceptibles d'intervenir sur la thématique des réfugiés. Il serait intéressant de faire un état des lieux des associations et des initiatives œuvrant pour la citoyenneté puis voir dans quelle mesure le CCD pourrait leur être utile.
- Peut-être faut-il élaborer un texte que la Métropole porterait lors d'une assemblée générale

du Conseil qui pourrait également être diffusé sur le site Internet de la Métropole.

*L'animateur de la commission, Bernard Jeanne, a proposé le texte ci-après qui a été adressé par le cabinet du Président de la Métropole à tous les élus métropolitains*

- Les élus pourraient rappeler ce qu'est le droit d'asile, les obligations humanitaires et ensuite passer à l'acte. La Métropole de Rouen pourrait se singulariser en mettant en route une dynamique, une prise de position du Président de la Métropole constituerait une belle image nationale.



Mesdames et Messieurs les Élus(es),

Lors de sa réunion de septembre, la Commission Chemins de la citoyenneté du Conseil consultatif de développement de la Métropole a préparé un texte se prononçant en faveur de l'accueil des réfugiés. Les membres de la Commission ont souhaité que ce texte soit porté à la connaissance des élus de la Métropole.

Je vous prie de trouver ci-dessous la déclaration de la Commission, adressée de la part de son Président, M. Bernard JEANNE, et vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement,

Cabinet du Président  
Métropole Rouen Normandie

L'ACCUEIL, C'EST LA LOI, L'ACCUEIL, C'EST LA SOLIDARITÉ

L'Europe connaît depuis plusieurs semaines une situation d'une exceptionnelle gravité. Des dizaines de milliers de réfugiés fuyant la guerre affluent à ses portes. Chaque jour apporte son lot de drames insupportables auxquels la photo du petit Aylan, mort sur une plage, a donné le visage d'un enfant. La question de savoir s'il faut accueillir ces réfugiés ne doit pas se poser. La Constitution française affirme le droit d'asile sur les territoires de la République. La Convention de Genève prescrit le devoir d'accueil pour les femmes et les hommes victimes de la guerre.

L'accueil des réfugiés répond aussi à un devoir humanitaire. De même qu'on ne discute pas s'il faut venir en aide à un enfant abandonné, la solidarité commande, hors de toute discrimination ethnique ou religieuse, de prendre toutes les mesures pour secourir ces réfugiés qui fuient la guerre et ses exactions, pour leur assurer les soins et la nourriture. L'humanité éclairée, solidaire, doit l'emporter sur un individualisme sombre, xénophobe.

Au nom de la Déclaration des Droits de l'Homme, de la devise de la République, des valeurs de l'humanité, l'urgence est à l'hospitalité.

### 13. Demande de la Métropole portant sur l'organisation d'une journée dédiée à la démocratie et à la citoyenneté dans le cadre de la démarche chemins de la citoyenneté

**Organiser une journée de réflexion** mobilisant l'ensemble des acteurs territoriaux encadrée par des intervenants ;

**Réaliser une enquête** pour interroger les habitants sur leur ressenti quant au fonctionnement de la démocratie et les solutions qu'ils préconiseraient. Il pourrait également être possible de questionner ceux qui votent sur ce qui les incite à voter au-delà du devoir du citoyen.

**Projeter le film « Ils l'ont fait »** (portée par l'association Territoire Unesco Métropole Rouen Normandie, au nom de la Métropole) : l'histoire est celle d'un jeune du quartier qui fait campagne contre le maire sortant pour porter les propositions des quartiers délaissés. Ce film a été réalisé par et avec des jeunes de ce quartier. Le thème est développé avec humour autour de la citoyenneté et de la manière d'inciter les jeunes à voter.

**Cette proposition a été retenue par la Métropole** et portée par l'association Territoire Unesco Métropole Rouen Normandie, au nom de la Métropole.



## Bilan

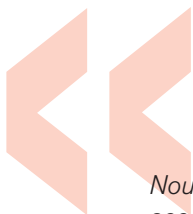
Contribution de la commission au projet de Métropole : accentuation de la dimension de « citoyenneté » dans le projet de Métropole suite aux remarques du CCD et plus particulièrement de cette commission.

Projection du film « Ils l'ont fait » (portée par l'association Territoire Unesco Métropole Rouen Normandie, au nom de la Métropole), le samedi 17 octobre, au Pathé Docks 76, en marge de la Journée de la Démocratie. La projection a été suivie d'un débat avec la participation des réalisateurs et des acteurs. Environ 80 personnes ont assisté à cette projection et les publics défavorisés, de quartiers populaires ou autres publics éloignés étaient ciblés en priorité ;

Mobilisation des associations sur le thème de la citoyenneté, valorisation de leurs actions ;

Suite aux réflexions de la commission appelant à impliquer et mobiliser les publics habituellement éloignés des instances consultatives, la Métropole a décidé de mettre en place un collège habitants au sein du Conseil Consultatif Développement ;

La gratuité des musées métropolitains répond également aux attentes de la commission visant à rapprocher les publics éloignés de la Métropole.



Nous avons été missionnés pour continuer à accompagner la démarche « chemins de la citoyenneté » et la mise en avant de certaines journées internationales tout en menant une réflexion autour de la ville respirable et la marchabilité qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Ville respirable en cinq ans » du Ministère du Développement Durable. Travailler dans le cadre de l'appel à projets Ville Respirable, pourrait nous permettre d'effectuer des visites dans d'autres villes pour recueillir des exemples de bonnes pratiques, car pour avancer, il vaut mieux s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, plutôt que de tout réinventer.

*Ville «respirable»  
parce que citoyenne*

« Suite à nos contributions, le projet de Métropole inclut, à mon sens, davantage les habitants. Par ailleurs, la proposition de créer un collège d'habitants avait été émise par notre commission. Nous avons donc l'impression d'avoir été écoutés. »

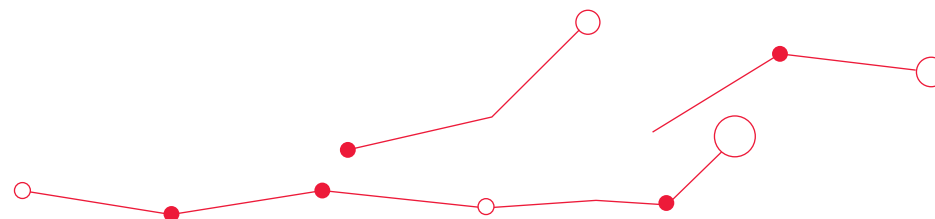
Nous allons devoir concerter les différents acteurs du territoire pour la mise en place d'expérimentations concernant les zones à circulation restreinte (ZCR). Ce travail suppose de recueillir l'adhésion des habitants, pour qu'ils ne soient pas seulement des administrés, mais aussi des acteurs. Ainsi, la ville sera «respirable» parce que citoyenne. Sur ce thème de Ville Respirable, nous avons 5 ans pour faire des propositions qui pourront donner lieu à des réalisations.

En termes de méthodologie, les services de la Métropole nous fixent les règles du jeu et les invariants pour que nous puissions prendre en compte les réalités et donner plus de chances à nos propositions d'être mises en pratique.



**Dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en cinq ans », les travaux de cette commission vont ainsi être enrichis par :**

- des auditions, des rencontres avec des experts (Air Normand, Agence Régionale de la Santé, Sonia Lavadinho, spécialisée en sociologie et anthropologie urbaine, Logistique Seine Normandie, Nov@log, MOV'EO, entreprises innovantes...);
- des visites de terrain (éventuellement des voyages d'étude);
- la mise en concertation des différents acteurs concernés par ce projet (associations d'usagers, artisans, professions libérales, commerçants, transporteurs...);
- l'identification des dispositifs innovants à mettre en place dans des « quartiers laboratoires »;
- des propositions ambitieuses et originales sur des sujets tels que la mise en place de Zones à Circulation Restreintes (ZCR), la logistique urbaine du « dernier km », le partage et l'attractivité de l'espace public, des dispositifs en lien avec les Technologies de l'Information...





## PERSPECTIVES 2016

— Statuer sur cinq à six phrases percutantes liées à la citoyenneté à transmettre aux services de la Métropole pour diffusion sur les écrans du réseau de transports en commun Astuce ;

— La Commission pourrait s'investir sur deux journées des chemins de la citoyenneté, parmi les sept suivantes :

- La **Journée internationale des droits des femmes**, le 8 mars ;
- La **Journée mondiale de l'eau**, le 22 mars ;
- La **Journée mondiale de la liberté de la presse**, le 3 mai ;
- La **Journée mondiale de l'environnement**, le 5 juin ;
- La **Journée internationale de la démocratie**, le 15 septembre ;

- La **Journée internationale de la tolérance**, le 16 novembre ;
- La **Journée internationale des personnes handicapées**, le 3 décembre.

Une prise de contact avec le Club de la Presse de Rouen pourra avoir lieu en vue d'une collaboration pour la journée de la Presse ou de la démocratie.

— **Travaux sur le projet « Ville Respirable » :**

- Éclairer sur les attentes et les points de vigilance des « usagers » du territoire ;
- Être force de proposition quant aux innovations et expérimentations ;
- Mettre en réseau les acteurs ;
- Susciter des partenariats ;
- Expertiser techniquement les projets ;
- Alimenter les réflexions par les rencontres des acteurs du territoire et l'audition d'experts.



Commission

# PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT)

**4** réunions  
en 2015

● **47** membres



## FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION

---

La commission planification et aménagement du territoire a été créée au début de la mandature actuelle du CCD, en 2014. Il s'agit d'une évolution de l'ancienne commission «Aménagement du territoire» animée par Josette Cheval et Dominique Wagret.

Cette commission est consultée en tant qu'**instance de concertation privilégiée de la Métropole**. Son avis et contribution sont demandés dans le cadre de la concertation et suivi des grands documents de prospective et planification territoriale : **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** et **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Elle doit également apporter sa contribution sur l'évaluation de ces dispositifs.

Il est également attendu de cette commission qu'elle apporte son **expertise technique et/ou citoyenne**, qu'elle permette à la Métropole de tester des idées et de les enrichir, d'évaluer l'impact de certains choix et de prendre la température de la société civile sur diverses problématiques.

De plus, les membres de cette commission peuvent participer à la sensibilisation des parties prenantes du territoire aux **enjeux de l'urbanisme, de la mobilité et de déplacements, de l'aménagement de l'espace, de l'habitat et du changement climatique**.

Cette commission est présidée par **Bernard Champeaux, Président du Comité Pour les Transports en Commun de l'agglomération rouennaise (CPTC)**.

---

## Focus sur l'animateur de la commission

### Quelles ont été vos motivations pour accepter le rôle d'animateur de cette commission ?

*Mon engagement au sein de l'association d'usagers est à la fois social sur la problématique du droit à la mobilité et en même temps environnemental sur l'urbanisme durable. Celui-ci désigne toute l'évolution du fonctionnement de la ville autour de modes de fonctionnement conformes aux objectifs de développement durable.*

*Mon engagement consiste donc à faire avancer les arguments pour faire évoluer vers la ville durable, ce qui fait partie des intentions du grand projet de la Métropole. Mais en termes de déclinaison, même si les grandes intentions sont énoncées, il reste beaucoup de travail et de pédagogie à faire pour que cela se traduise de façon concrète et opérationnelle. C'est précisément sur cet axe que la société civile a un rôle à jouer. Et le CCD est un outil qui permet de faire avancer ces idées.*

*Et de manière plus spécifique, les travaux de cette commission se situent, à mon sens, dans l'articulation entre des questions techniques et de visions de la ville, pour répondre à la question : quelle vision pour la ville de demain ?*

### Quels types d'acteurs composent cette commission ?

*Toute la variété du type d'acteurs qui composent le CCD. Il s'agit donc de membres pour lesquels les*

### Bernard Champeaux



*préoccupations premières portent sur le développement économique et d'autres pour lesquels il s'agissait de préoccupations sociales, sociétales et environnementales.*

*Nous aurions pu craindre que ces regards et approches antagoniques soient sources de refus de chercher à comprendre la sensibilité des autres, or la plupart du temps, nous observons une intention générale à tenir compte des préoccupations des autres. Et c'est extrêmement intéressant.*

*Il y a donc besoin de faire preuve de discernement et de nuance tout en ayant un fil directeur. Les membres ont exprimé des arguments de façon sereine en vue de faire comprendre la complexité des problèmes sans camper sur des postures préétablies. Les opinions sont donc parfois divergentes mais cherchent à se comprendre. Cette diversité est donc une richesse et non un facteur de blocage.*

### Quel est votre point de satisfaction majeur ?

*Justement que des personnes provenant d'horizons extrêmement divers aient tous embarqué sur le même bateau et aient conscience de ce destin collectif. La fréquentation importante atteste que les membres se sentent concernés et donc qu'ils ont l'impression de ne pas travailler dans le vide. Et les membres s'écoulent et font l'effort de chercher des solutions d'intérêt général, de compromis.*

## LES MEMBRES



Arnaud ACHER, Nicolas ADAM,  
Philippe ANNE, Francis BIA,  
Philippe BILLAUX, Etienne BISSON,  
Franck BLANPAIN, Roger BOUS,  
Jean-Jacques BOUTET, Philippe BUISSON,  
Catherine CAPRON, Bernard CHAMPEAUX,  
Jacques CHARRON, Danielle COLOMBEL,  
Fabienne CORRUBLE, Jérôme CORTINOVIS,  
Antoine COUKA, Christian DEJOUR,  
David FERET, Jean FAYOLLE,  
Etienne FROMENTIN, François GAY,  
Tiphany FRANCOIS, Jean-Pierre GIROD,  
Christian HERAIL, Pascale HOMS,  
Michel JACQUET, Bernard JEANNE,  
Yves KEROUEDAN, Simon LARCHEVEQUE,  
Benjamin LEGRAND, Thibaud LUCAS,  
Marie MABILLE, Olivier NAVETTE,  
Claire PEREZ, Didier POLIN,  
Michel PONS, Patrick SADONES,  
Emmanuel SCHILLEWAERT,  
Philippe THILLAY, Guy TOUFLET,  
Tatiana VALDERRAMA, Philippe VARIN,  
Hubert VAUDRY, Jean-Dominique WAGRET,  
Henri WATTIEZ, Hélène VEYRIERES.

## PROJETS PRÉSENTÉS ET DÉBATTUS AU SEIN DE LA COMMISSION

## 1. Contribution de la commission au projet de Métropole

La commission a élaboré une contribution au projet de Métropole dont les éléments relatifs à la **structure urbaine et l'aménagement du territoire** peuvent être rappelés ici :

(...)

Il convient de créer des environnements avec tout le confort souhaité par les citoyens. Ces espaces seront attractifs pour la population s'ils sont aménagés en prenant en compte la **dimension humaine**, le lien social. Des propositions en termes d'**innovations de l'habitat** sont souhaitables, il y a peu de vie citoyenne dans les lotissements, cela relance le débat de la qualité de l'habitat dans l'aménagement du territoire en zone urbaine. **Favoriser et encourager la vie associative locale** est un moyen pour y arriver. La question de la **mobilité durable** doit être également traitée en termes d'habitat et d'offre de bureaux, les promoteurs doivent intégrer une nouvelle dimension, des **nouveaux usages** (vélo, véhicule électrique). Il faut penser aux nouvelles générations qui auront déjà intégré ces problématiques. Un énorme travail de dialogue doit être effectué pour faire accepter la densification et l'endiguement de l'étalement urbain. Le développement du territoire devra être **équilibré, multipolaire et tendre vers la mixité d'usage des espaces**. Il faut en effet tendre vers un modèle « polynucléaire » d'aménagement du territoire permettant de faire converger les objectifs économiques, écologiques et sociaux.

Les efforts de densification urbaine devront permettre la **préservation des espaces agricoles et des espaces naturels**, notamment des forêts qui sont un facteur d'attractivité de notre agglomération.

La problématique de la diversité de l'offre de transports se pose également. L'organisation des déplacements doit **concilier le droit de chacun à la mobilité et la maîtrise des coûts d'exploitation** des réseaux de transports en commun : il s'agit de trouver un juste équilibre. **Des usages de l'automobile plus rationnels** et respectueux de l'environnement devront être encouragés. La mobilité individuelle peut s'inventer autrement et être partagée par les habitants d'une même résidence ou ensemble immobilier (véhicule électrique, auto-partage, vélo). Pour parvenir à dégager des solutions sur ce point, **la Métropole pourrait ainsi porter et animer le débat du droit à la mobilité et les changements de comportements** (apprendre à privilégier les TC et les nouveaux usages) en associant la population et en élargissant la réflexion à l'ensemble du bassin de vie de sorte à répondre aux besoins de déplacement périurbains.

En parallèle, des questions se posent sur le très haut débit, la **connectivité entre les habitants**, les équipements, d'autant que le télétravail est de plus en plus pratiqué. Il est important de disposer de tous les moyens de communication sur le territoire et la compétence de la Métropole quant au déploiement du très haut débit portera sur la délivrance de permissions de voirie aux opérateurs. (...)



Il semble important **que les habitants puissent participer à certaines décisions relatives à l'aménagement du territoire**, en s'inspirant, de ce qui se pratique dans d'autres pays. En Suède, par exemple, du temps et des moyens sont alloués à la concertation afin de déboucher sur des modes de décisions consensuels. Pour que les habitants aient la capacité d'exprimer des avis personnels sur des grandes décisions, un minimum de compréhension et de formation sont nécessaires.

## 2. Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit le projet d'aménagement à long terme (15 à 20 ans) sur le territoire de la Métropole. Le SCoT de la Métropole fait suite au Schéma Directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf approuvé en 2001 par les élus du Syndicat Mixte qui couvrait à l'époque le territoire des intercommunalités de Rouen et d'Elbeuf.

En 2010, l'élaboration du nouveau SCoT est devenue une compétence de la Métropole. Le SCoT a dû ainsi

être conçu à l'échelle du territoire des 71 communes qui composent la Métropole.

Son objectif est de mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de déplacements, de développement économique... Et servir de référence aux documents d'urbanisme - PLU (Plan Local d'Urbanisme), POS (Plan d'Occupation des Sols) - qui doivent être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT a été élaboré dans un large partenariat avec : l'État, la Région, le Département, le Conseil

consultatif de développement, les Chambres consulaires, et les habitants.

Après plusieurs années de réflexions, d'études, de concertation et de débats, et après avoir été soumis à l'avis de tous dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars au 16 avril 2015, le SCOT de la Métropole Rouen Normandie, incluant le Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été approuvé par le Conseil d'élus de la Métropole le 12 octobre 2015.



### CONTRIBUTION DE CETTE COMMISSION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Cette commission a été mise à contribution pour l'élaboration du SCOT à chaque étape, Diagnostic, PADD et DOO et a été associée à toutes les réunions publiques. Leur contribution par étape se résume comme suit :

À l'étape du diagnostic et après la définition des grands enjeux stratégiques, la commission a proposé une première contribution, synthèse des différents échanges collectifs. Les membres de la commission ont considéré nécessaire d'intégrer de manière

transversale les thématiques suivantes :

- Placer l'humain et le « vivre mieux » au cœur de toutes les réflexions prospectives ;
- L'occupation raisonnée de l'espace, l'harmonisation des différentes activités ;
- Les objectifs européens de réduction des GES ;
- Savoir privilégier nos atouts et apprendre à singulariser notre territoire.

La commission a également proposé des priorités qui devaient être reformulées pour chaque enjeu du diagnostic territorial du SCoT, **toutes les reformulations ont été prises en compte.**

À l'étape du PADD, plusieurs membres de la commission ont participé aux réunions publiques organisées à Rouen et à Elbeuf. Une présentation de l'avancée des travaux du SCOT a été faite par la Direction de la Planification Urbaine et des précisions ont été apportées notamment sur :

- des enjeux mis en avant par l'UNICEM autour de la problématique des carrières ;
- la nécessité de développer une filière bois local ;
- la prise en compte d'une approche globale dans l'aménagement urbain.

À l'étape du DOO, après avoir participé aux différentes réunions des « Cafés du SCOT », la commission s'est réunie et a pu réagir sur les thèmes évoqués. Ainsi, les remarques de la commission, ajoutées aux remarques des participants aux Cafés ont permis de faire évoluer le document, notamment en apportant des précisions. Ces retours ont essentiellement porté sur :

- les nuisances atmosphériques,
- la réduction de la consommation des espaces

agricoles avec notamment des interrogations sur ce qui est considéré comme espace naturel ou agricole,

- les densités de construction de logements (hauteur des immeubles, formes urbaines...),
- la réhabilitation du parc de logement existant (quid de la faisabilité dans les PLU ?),
- la protection des espaces verts urbains (Hippodrome des Bruyères, Champ de Foire d'Elbeuf...),
- la connexion entre transports en commun et grands équipements commerciaux,
- les localisations des activités artisanales,
- l'amélioration des espaces piétonniers et des pistes cyclables peu favorables à l'utilisation du vélo en ville.

Enfin, avant le lancement de l'enquête publique le 18 mars 2015 une séance de travail a permis d'évoquer avec la commission les points de vigilance et d'encourager les membres de la commission ainsi que les organismes, les institutions et associations qu'elles représentent à formuler des observations dans le cadre de cette enquête publique.

Pour rappel, la collectivité a récupéré trois compétences fondamentales pour orienter l'avenir du territoire : l'urbanisme, l'énergie, la voirie.

### Remarque transversale et partagée concernant le SCOT :

la notion de transversalité entre les domaines de l'habitat, du transport, du commerce de proximité et des services aurait dû être davantage clarifiée dans le document.

## 3. Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU est un document de planification des déplacements. Il permet ainsi de définir un projet global d'aménagement du territoire et d'organisation des déplacements sur une période de 10 ans.

Il définit les principes d'organisation de transport de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il doit assurer la cohérence entre les différents projets en matière de politique de déplacement et doit également garantir un équilibre entre mobilité et cadre de vie.

Ainsi, la politique de la mobilité de la Métropole a été définie en 3 étapes :

- Un diagnostic pour comprendre les logiques de déplacements et la place des outils de la mobilité ;
- L'identification des enjeux qui traduisent les attentes du territoire en termes de mobilité ;
- La construction d'un programme d'actions pour répondre à ces enjeux.

Le travail d'élaboration du PDU actuel a été initié en 2010 et il a été approuvé en décembre 2014. Le PDU alimente le volet déplacement du SCOT. **Cette commission a été associée à toutes les étapes de son élaboration** et devra mener un travail concernant l'évaluation de ce plan.





## CONTRIBUTION DE CETTE COMMISSION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PDU

Il semble pertinent de rappeler ici et de valoriser les travaux de cette commission dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU). En effet, une dizaine d'ateliers de travail ont eu lieu permettant à la commission de s'exprimer largement sur le sujet et de proposer des objectifs prioritaires d'intervention :

- A. Renforcer les transports collectifs urbains ;**
- B. Conforter l'intermodalité ;**
- C. Engager une politique active en faveur des modes doux ;**
- D. Favoriser les déplacements interurbains à l'échelle des bassins de vie ;**
- E. Innover dans les transports ;**
- F. Inciter au changement de comportement ;**
- G. Cohérence entre urbanisme et transport ;**
- H. Développer un transport des biens plus respectueux de l'environnement dans un contexte économique contraint.**

Pour l'élaboration du PDU et sa traduction opérationnelle **tous ces objectifs ont été pris en compte** dans l'ensemble, dans le détail certains points nécessitent encore un travail de recherche de réponses :

### **Objectif A :**

- Assurer une desserte des Zones d'Activité au regard de la complexité induite par des flux diffus.

### **Objectif B :**

- Développer les services dans les pôles d'échanges (blanchisserie, messagerie, AMAP...).

### **Objectif C :**

- Valoriser les aménagements vélo existants au travers d'une stratégie d'entretien ;

- Gommer la problématique du relief en développant une offre vélo sur les plateaux ;
- Permettre une complémentarité d'offre entre le système de location vélo proposé par la Métropole et la ville de Rouen.

### **Objectif D :**

- Évolution vers un modèle multipolaire privilégiant l'urbanisme de proximité (modèle de la ville des courtes distances).



#### 4. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole



La Métropole initie le processus d'élaboration de son PLU. Tant qu'il n'aura pas été arrêté et approuvé, les PLU des communes en vigueur s'appliquent et peuvent évoluer, mais en se cantonnant à des évolutions mineures.

La loi ne définit pas d'échéance, mais étant donné que la plupart des documents de ce genre nécessitent environ 10 ans de travail, le PLU métropolitain devrait donc entrer en vigueur vers 2020.

Dans la continuité du travail mené pour l'élaboration du SCoT, **cette commission devra plancher sur le PLU**. Il conviendra de dégager des idées cadres et des

pistes de travail afin que la commission puisse **émettre des propositions concrètes**. Il est également attendu de cette commission qu'elle puisse **accompagner le processus de concertation** et aider la Métropole à **mobiliser davantage les habitants** et parties prenantes du territoire.

La Métropole a missionné un prestataire pour définir une stratégie de concertation et accompagner cette démarche. Le prestataire Rouge Vif viendra animer quelques séances de travail avec la commission. Cet intervenant propose notamment de former les membres de la commission afin de faciliter l'organisation et l'animation de mini-débats sur les enjeux du PLU métropolitain au sein de leurs réseaux professionnels.

Il est proposé de procéder à des approfondissements thématiques au sein de cette commission. Cela permettrait également d'avoir un état d'avancement de la procédure. Il est ainsi proposé que des points récurrents d'avancement du PLU soient réalisés par cycle de 6 mois pendant les trois années à venir.

- La Métropole compte 18 communes situées dans un périmètre de parc naturel régional. Dans le cadre de l'élaboration du PLU métropolitain, il semble important de définir des temps de réflexion spécifiques entre ces communes et les techniciens du parc qui s'occupent de l'urbanisme.

#### 5. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

L'appellation Plan Climat Air Énergie Territorial remplace celle de Plan Climat Énergie Territorial puisque la loi sur la transition énergétique introduit la notion de qualité de l'air.

La Métropole fait partie des collectivités territoriales concernées par la réalisation d'un PCAET applicable à tous les établissements publics et collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, ayant valeur d'engagement,

qui structure et rend visible l'action de la Métropole et des acteurs associés face aux défis du changement climatique et de la pollution atmosphérique. Le PCAET s'inscrit dans le projet politique de la Métropole ; il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions structurelles et opérationnelles pour les atteindre.

Le diagnostic sur le territoire montre que les enjeux forts en matière de lutte contre le réchauffement climatique sont, au-delà de

l'industrie, le secteur résidentiel et les transports. La Métropole a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle des 71 communes. La démarche est à l'état de diagnostic.

##### Le rôle possible du CCD dans le suivi du PCAET

La Métropole cherchera à s'appuyer sur les acteurs du territoire qui sont moteurs d'une transition aujourd'hui identifiée par les élus comme étant inéluctable même si la voie technique n'a pas encore été définie.

**L'identification et le recueil des acteurs à mobiliser**, peut constituer un des enjeux de cette commission. La commission sera également associée pour se prononcer sur **le diagnostic en amont et le suivi de la phase opérationnelle du PCAET**.

Elle pourrait également apporter une **analyse critique des outils de communication** sur la question du **changement climatique** et être amenée à travailler sur les **articulations territoriales** à travers l'innovation, les partenariats à créer et les expériences existantes qu'il conviendrait de promouvoir. Il conviendrait de déterminer comment fédérer les acteurs sur le territoire pour créer des opportunités.

- **Proposition de la commission en termes de communication**

La dimension pédagogique pourrait être mise en exergue. Il pourrait par exemple s'agir d'engager un **processus de communication** le plus riche possible **via quelques slogans** afin de susciter une **prise de conscience du grand public et des élus** concernant les véritables enjeux. Des chiffres clés mis en lumière pourraient déclencher l'action.

À titre d'exemple, il serait possible d'informer largement sur le fait que l'émission d'une vache en stabulation équivaut à celle d'une semi-remorque ou qu'un kilo d'azote fertilisant représente 63 kilos de CO<sup>2</sup>.

- **Présentation de la commission Climat du groupe Alternatiba (Rouen), consacrée aux enjeux du changement climatique**

Le processus Alternatiba est parti de l'association Basque Bizi! Son objectif est de susciter et de

fédérer une mobilisation citoyenne sur le climat qui aille en s'amplifiant, avec, comme moyen, notamment la réalisation d'un Village des alternatives « Alternatiba » le 3 et 4 octobre 2015 à Rouen.

Il convient de rappeler ce qu'est l'effet de serre. L'effet de serre est un processus naturel (résultant de l'influence de l'atmosphère sur les différents flux thermiques) ; l'effet de serre contribue au maintien des températures au sol de la planète. (L'expression « effet de serre » résulte d'une analogie entre l'atmosphère et les parois d'une serre : les parois de la serre permettent de maintenir la chaleur à l'intérieur de celle-ci, en constituant un obstacle au rayonnement infrarouge, qui reste ainsi prisonnier à l'intérieur de la serre). Sans effet de serre, la vie ne serait pas possible sur la Terre, car la température à la surface serait de - 18 °C.

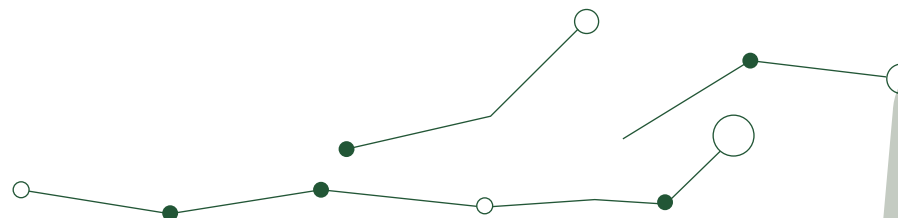
L'effet de serre naturel maintient à la surface de la Terre une température moyenne d'environ 15°C, mais depuis 150 ans l'atmosphère de la Terre s'enrichit en certains gaz qui renforcent l'effet de serre, ce qui provoque l'élévation de la température moyenne. Jusqu'où ?

Quelques points de vigilance doivent être signalés : le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) montre que **l'objectif « 2°C » ne pourra être atteint que si l'on suit les trajectoires du scénario le plus ambitieux** (scénario RCP2.6). Si l'on suit cette trajectoire, il nous reste une chance de maintenir le réchauffement sous le seuil des deux degrés. C'est la bonne nouvelle...

Dans les faits, cela signifie qu'il nous resterait environ 270 milliards de tonnes de carbone fossile à déstocker, soit 25 années de consommation au rythme actuel de déstockage, soit à peu près la moitié de ce qui a été déstocké jusqu'à présent... Or, et c'est la mauvaise nouvelle, les réserves prouvées de carbone fossile, exploitables dans le contexte technique et économique actuel, s'élèvent à 1470 milliards de tonnes, 5,5 fois de trop...



# Bilan de la commission selon l'animateur



« Les commissions sont composées de personnes de lieux, d'origines et de préoccupations différentes et qui prennent le temps de s'écouter et de chercher ensemble des points d'équilibre pour dégager des solutions. C'est le lieu où on se comprend les uns les autres. »

## Contribution au projet de Métropole

La contribution du CCD au projet de Métropole a abouti à un document plus complet et plus équilibré, dans lequel tout le monde se reconnaît. Le CCD est parvenu à apporter des éléments manquants sans contredire les grandes orientations et la largeur de vue du texte initial.

Par définition ce genre de texte est engageant et peut comporter des manques. Le fait que ce soit relu et partagé par le plus grand nombre possible de personnes a permis de réajuster ce qui aurait pu constituer des malentendus. Le fait que la société civile ait pu être partie prenante sur le projet de Métropole, renforce obligatoirement son adhésion globale.

« Le fait que la société civile ait pu être partie prenante renforce son adhésion globale »

## Documents d'orientations présentés et débattus en séance

Tout d'abord, il faut savoir que plusieurs réunions ont été différées du fait d'un état d'avancement retardé des dossiers. Il valait mieux reporter ces réunions que les organiser sans avoir suffisamment de matière pour y travailler.

Par définition, l'objectif de cette commission est de permettre à la société civile d'émettre un avis sur les grands documents d'orientations de la politique de la Métropole. Et avant de pouvoir se prononcer, il faut commencer par prendre connaissance des

dossiers, avant, par la suite, d'entrer dans le détail et l'approfondissement. Il est donc encore trop tôt pour dresser un bilan opérationnel, plusieurs dossiers dont nous sommes en charge sont encore en cours d'élaboration. Avant de pouvoir jouer, il faut bien découvrir les règles du jeu.

## Quelles sont les perspectives et points d'amélioration pour 2016 ?

Il faudrait que la commission entre davantage dans le concret. Il s'agirait, pour chaque dossier, de programmer des réunions concrètes sur une question précise. S'agissant du PLU, les problématiques débattues, pourraient par exemple être celles de la densité urbaine, de la cohérence entre urbanisme et transport, de la maîtrise de l'étalement urbain... Cela permettrait aux membres d'apporter des avis nourris sur une question technique. L'essentiel sera de problématiser, sous peine de susciter une baisse de l'intérêt pour les participants puisque la richesse des propositions risquerait de s'affaiblir. Pour que des suggestions soient apportées, il faut ainsi qu'une question claire soit posée.

Concernant le PCAET, la démarche présentée consisterait à évaluer les différents projets de la Métropole. Les membres de la commission ont par ailleurs demandé, dans le cadre des travaux sur le PCAET, de

revenir sur la politique énergétique de la Métropole. Il serait également pertinent d'évaluer le PDU à travers un premier bilan d'étape pour envisager d'éventuels ajustements, notamment en ce qui concerne, par exemple, la saturation du réseau TEOR qui n'a pas été suffisamment anticipée. La question abordée, pourrait ainsi être la suivante : « Le PDU tel qu'il est engagé correspond-il bien à l'évolution des réalités ? » Le tout pour déboucher sur des propositions. Un point d'étape sur le SCOT pourrait également faire l'objet d'une séance.

En outre, l'intervention d'un prestataire pourrait permettre d'apporter des éléments de dynamique de groupe qui décupleraient l'apport du travail de notre commission, sur le modèle de ce qu'a fait Res Publica au sein de la commission « Grands Projets Urbains », et ainsi d'enrichir les contributions. Certaines séances ont besoin de se tenir sous la forme classique de débats ouverts à tous et d'autres justifient l'organisation d'ateliers participatifs encadrés par un prestataire qui donne une dimension professionnelle aux approches.

Les membres de la commission seront donc invités à proposer des thématiques en lien avec les enjeux du PLU métropolitain, sous réserve de la capacité des services à instruire ces demandes.



## L' ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

**3**

séances plénières  
*en 2015*



20 janvier 2015



22 avril 2015



7 décembre 2015



### 3 SÉANCES PLÉNIÈRES EN 2015

L'assemblée plénière a pour objectif de se réunir trimestriellement. Elle est le lieu de débat, de présentation des orientations du CCD et des travaux de ses commissions thématiques.

Elle constitue également une occasion d'échanges entre le CCD et les élus de la Métropole, qui peuvent y présenter les grands projets métropolitains et en débattre.

Les débats de l'assemblée plénière font l'objet d'un compte-rendu diffusé aux membres du CCD.

Les séances plénières sont ainsi l'occasion :

- D'annoncer en exclusivité aux membres du CCD le lancement des grands projets métropolitains ;
- D'effectuer des points d'étape sur l'évolution de ces grands projets ;
- D'échanger sur les orientations du CCD ;
- De présenter les travaux des commissions ;
- De valider les propositions qui sont transmises à la Métropole ;
- D'offrir un dialogue direct avec le Président et les élus de la Métropole.



## 1. Séance du 20 janvier 2015

### 1. Retour sur les éléments d'introduction du Projet de Métropole suite aux contributions du CCD

Un focus sur les thèmes suivants a été effectué :

- a) Dynamisme et développement économique
- b) Qualité des services publics
- c) Rayonnement et attractivité
- d) Place des habitants dans le projet de territoire

### 2. Présentation des contractualisations

#### a) Contrat Métropole-Région

Le contrat porte environ sur 600 millions d'euros d'investissements.

Les principales actions financées concernent :

l'aménagement des zones d'activités, le tourisme, la mobilité durable, la transition écologique, l'aménagement du territoire...

#### b) Partenariat Département-Métropole

Le Département financera à hauteur de 24 millions d'euros les projets métropolitains notamment autour de deux axes : l'activité culturelle et touristique ainsi que la préservation des ressources et des milieux naturels.

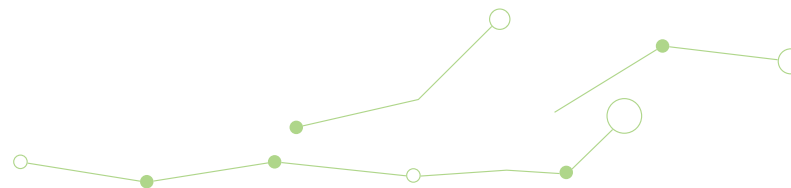
#### c) Contrat Plan État-Région (CPER) et Contrat de plan interrégional Vallée de Seine (CPIER)

L'approbation définitive des contrats est intervenue en 2015. Ils interviennent autour des axes suivants : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique

et énergétique ; numérique et innovation, filières d'avenir et usines du futur, emploi et développement territorial.

Parmi les projets qui pourront être financés :

- Les accès définitifs au Pont Flaubert Rive Sud, dont le plan de financement s'élève à 200 millions d'euros ;
- La Ligne Nouvelle Paris Normandie : la ligne elle-même, la gare Saint-Sever, toutes les dessertes en transports en commun ainsi que les études concernant le quartier d'affaires et les projets d'urbanismes ;
- Le contournement Est, liaison A28-A13 ;
- La trémie Rive Gauche pour la desserte ferroviaire du Port.



## 2. Séance du 22 avril 2015

### 1. Point d'étape sur les travaux des quatre commissions :

- a) Chemins de la Citoyenneté.
- b) Attractivité, rayonnement, Vallée de Seine.
- c) Planification et aménagement du territoire.
- d) Grands Projets Urbains.

### 2. Point sur les concertations publiques en cours

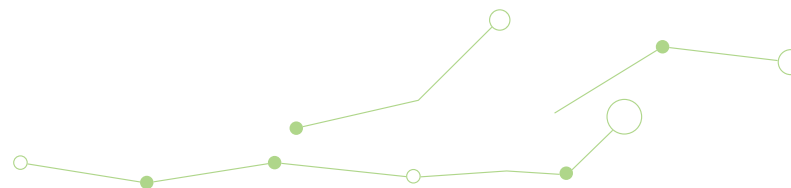
L'actualité en termes de concertation est toujours dense. Cela ne va pas sans poser de problèmes aux pouvoirs publics mais également à la société civile dans sa capacité à participer à ces exercices. Il est rappelé aux membres du CCD que leur mobilisation dans le cadre des concertations est nécessaire, d'autant plus que les commissions thématiques mènent des travaux autour des projets concertés. Ainsi, les contributions des commissions peuvent être intégrées à l'occasion des enquêtes publiques.

### 3. Point sur la ligne T4

Il est rappelé par les membres du CCD la nécessité d'assurer la liaison avec le Technopole du Madrillet ainsi qu'avec le CHU.

Il est également fait mention d'un point de vigilance concernant les convois exceptionnels.

La commission Grands Projets Urbains a l'occasion de suivre particulièrement ce projet et ne manquera pas de proposer une contribution écrite dans le cadre de l'enquête publique.



#### 4. Point d'actualité sur la question de la future région normande

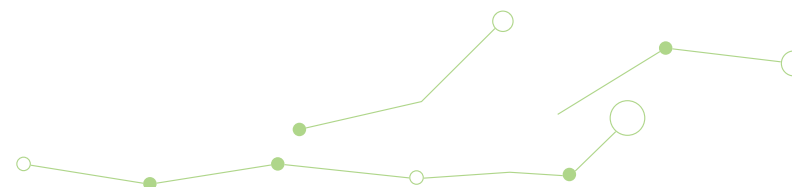
Le gouvernement a précisé les conditions et l'agenda de la concertation avec les pouvoirs publics locaux sur la réorganisation des services de l'État. Rouen a vocation à accueillir le chef-lieu de Région. Par ailleurs, Caen doit

trouver une place dans la nouvelle organisation des services de l'État. Le Préfet de Région doit pouvoir travailler quasi quotidiennement avec le Président du Conseil Régional dont l'instance doit se situer à Rouen. Concernant les réunions du Conseil, elles pourraient avoir lieu principalement à Caen. La construction de la Normandie doit s'effectuer sur une base de confiance et

tirer parti de l'excellence de chacun. Ce débat historique et important doit être réussi, et une hégémonie rouennaise serait contre-productive et inefficace. Il ne s'agit en aucun cas de dénigrer l'un par rapport à l'autre. Rouen sera plus forte si ses partenaires naturels sont actifs et dynamiques.



### 3. Séance du 7 décembre 2015



#### 1. Métropole Rouen Normandie : ville respirable en 5 ans

##### Présentation succincte du projet :

Le projet « Ville Respirable en 5 ans », fait suite à un appel à projets lancé en juin 2015 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. La Métropole sera amenée à travailler pendant 5 ans sur différents sujets dont les enjeux classiques portent notamment sur la Santé publique, la qualité de l'air et la transition énergétique.

Le projet Ville Respirable s'inscrit également dans la perspective des grands travaux qui seront menés dans les années à venir (Ligne T4, Cœur de Métropole, Tête sud du Pont Flaubert, trémies ferroviaires...).

L'objectif de la Métropole dans les 5 ans à venir est de mobiliser tous les acteurs économiques, mais également tous les habitants autour du projet de « Ville Respirable » à travers des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt et des quartiers laboratoires.

##### Implication du CCD :

La Métropole souhaite engager une large concertation avec l'appui et la participation active des membres du CCD. À cet effet, il est donné mission à la commission des Chemins de la Citoyenneté qui devient commission « Ville Respirable et Citoyenne. » Des propositions innovantes devront être faites également autour des sujets tels que : la mise en place de Zones à circulation restreintes (ZCR), la logistique urbaine du « dernier kilomètre », le partage et l'attractivité de l'espace public...

#### 2. Cœur de métropole : projet de mise en valeur du centre historique de Rouen

##### Présentation succincte du projet :

Le périmètre de réflexion globale du projet est situé sur le centre historique de la Rive Droite entre l'intra boulevard et la Seine. Il vise à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire pour en faire un lieu

de destination et de séjour, proposer un meilleur cadre de vie à tous les usagers.

L'opération « Cœur de Métropole » fera l'objet d'une concertation qui débutera à la fin du mois de février 2016 et comprend trois grands secteurs d'intervention :

- Le secteur « Vieux marché », qui comporte plusieurs points d'intérêt et de connexion avec les nouveaux lieux d'intermodalité (notamment la ligne T4) ;
- Le secteur « des musées » dont l'objectif sera de révéler la partie muséale et d'agir sur la couture Seine ;
- Le secteur « cathédrale », dont l'enjeu fort est de retrouver un lien entre la ville patrimoniale et la Seine.

Le budget de l'opération est de 30 millions d'euros.

L'objectif souhaité est d'aboutir à la requalification de ces espaces publics d'ici l'édition 2019 de l'Armada.

### **Implication du CCD :**

La Métropole essaiera d'animer, en lien avec le CCD, une réflexion plus longue sur l'enjeu de marchabilité dans la Métropole rouennaise et plus particulièrement dans l'ensemble du périmètre intra boulevard. La commission Grands projets urbains est missionnée pour suivre de près ce projet et accompagner particulièrement la démarche de concertation.

### **3. Réunion des musées métropolitains Rouen Normandie**

#### **Présentation succincte du projet :**

La réunion des musées métropolitains constitue un des projets culturels les plus importants de France. Il ne s'agit pas de créer un nouveau musée, mais de revisiter en profondeur la proposition culturelle. L'ensemble des 9 musées rassemble plus d'1 million d'objets.

Ce projet ne concernera pas que le centre de la Métropole et le « quartier des musées ». La Métropole a décidé d'accompagner la réunion des musées métropolitains d'un libre accès aux collections permanentes à l'ensemble des habitants ainsi qu'à tous les visiteurs. Les musées seront donc gratuits à partir de début 2016.

Le projet est décliné en 4 axes :

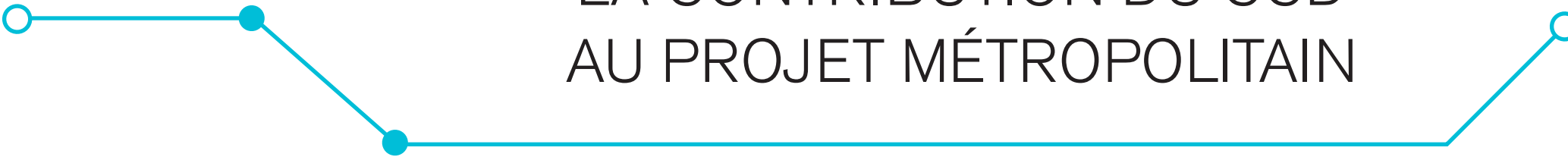
- Expertise de très haut niveau en termes de politique scientifique ;
- Refonte de la relation des publics avec les musées et la relation des musées avec leur territoire ;
- Élaboration d'une programmation attractive et diversifiée ;
- Participation au rayonnement et au développement du territoire.

**Le CCD salue cette très belle initiative et félicite la Métropole et l'ensemble des directeurs de grande qualité.**

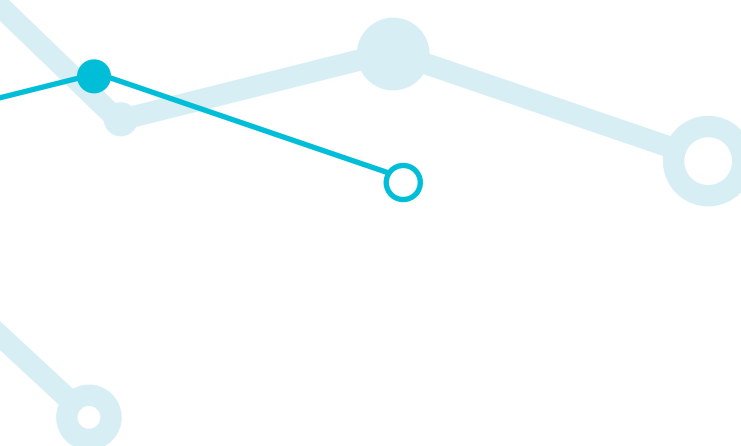
Des questions se posent par rapport à la rénovation de certains bâtiments, notamment le Secq des Tournelles, présenté comme le plus grand musée de ferronnerie de France. Effectivement, à compter du 1er janvier 2016, outre le libre accès, le lancement immédiat d'un schéma directeur immobilier est également programmé. Celui-ci comprendra beaucoup de sujets et s'étendra à minima sur une décennie. Ce schéma directeur immobilier intégrera notamment des projets liés au Secq des Tournelles, au Musée des Beaux-Arts ou encore les conditions d'exploitation du Musée des antiquités. En termes de fonctionnement, le projet réunion des musées métropolitains représente 150 agents, 10 millions d'euros budget de fonctionnement et 300 000 visiteurs par an.







## LA CONTRIBUTION DU CCD AU PROJET MÉTROPOLITAIN



*Le Conseil Consultatif de Développement a été installé à l'été 2014, avant même la création de la Métropole, pour que l'instance puisse être partie prenante dans l'élaboration du projet de territoire. Entre septembre et novembre 2014, chaque commission s'est réunie pour prendre connaissance du projet de Métropole et apporter un regard critique par le biais d'une contribution écrite.*



Le Conseil Consultatif de Développement a été installé à l'été 2014, avant même la création de la Métropole, pour que l'instance puisse être partie prenante dans l'élaboration du projet de territoire. Entre septembre et novembre 2014, chaque commission s'est réunie pour prendre connaissance du projet de Métropole et apporter un regard critique par le biais d'une contribution écrite.

À la suite de ces commissions thématiques, la séance plénière du 12 novembre 2014 a été consacrée à la présentation et au débat des 4 contributions.

Ces contributions ont ensuite été synthétisées pour aboutir à une contribution commune validée, lors de la séance plénière du 20 janvier 2015. Les éléments d'introduction du Projet métropolitain ont largement pris en compte les remarques figurant dans cette contribution.



### LA CONTRIBUTION COMMUNE DU CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT AUX ÉLÉMENTS D'INTRODUCTION DU PROJET MÉTROPOLITAIN

#### **Vivre ensemble dans une Métropole attractive et durable.**

*Projet de territoire 2015-2025 : une décennie métropolitaine*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est née la Métropole Rouen Normandie. C'est une étape majeure pour les 500 000 habitants ressortissants du regroupement de nos 71 communes, qui s'inscrit dans la continuité de la fusion réalisée en 2010 et du travail entrepris depuis. Derrière le sujet technique de cette évolution institutionnelle se jouent des enjeux concrets pour l'avenir de nos concitoyens.

La métropole pour quoi faire ? La métropole n'est rien sans un projet métropolitain : un projet qui vise à donner un sens, c'est-à-dire une direction au développement de notre territoire pour un mieux vivre ensemble. La Métropole Rouen Normandie, c'est la CREA en plus uni et en plus fort.

L'ambition de la Métropole consiste à stimuler le développement économique de notre territoire, à favoriser la création d'emplois, à développer les solidarités et la cohésion sociale, à préserver l'environnement et à offrir à la population un cadre de vie de qualité.

Éclairé par un diagnostic de territoire complet et largement partagé, le contexte territorial local nous permet d'identifier notamment les atouts et les faiblesses de notre métropole, ainsi que les opportunités ou les menaces auxquelles elle est confrontée. La métropole rouennaise dispose déjà de nombreux atouts : sa position géographique sur l'axe Seine à l'intersection des axes routiers et ferroviaires du Nord-Ouest, un secteur industriel puissant, des filières portuaire, logistique et agricole dynamiques, un tissu de commerces et de PME-PMI diversifié, des savoir-faire reconnus dans le domaine des hautes technologies (écotechnologies, santé, numérique, automobile...), deux pôles de compétitivité, une population jeune, une université et des établissements d'enseignement supérieur contribuant au regroupement Normandie Université, un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse, un foyer de création littéraire, artistique et architecturale établi depuis plusieurs siècles, une qualité de vie reconnue.

Malgré ces nombreux atouts, notre territoire se doit de progresser en termes d'accessibilité ferroviaire, de modernisation de notre outil industriel, de développement du tertiaire supérieur et d'inversion du solde migratoire. À l'heure de la création de la grande Normandie, la Métropole doit devenir le point d'appui d'une nouvelle dynamique régionale entraînant des retombées positives sur une aire dépassant largement son propre territoire.

Au-delà de ce contexte territorial, la montée en puissance de notre Métropole s'inscrit dans un contexte

national et international complexe, porteur de difficultés, mais également – et surtout – d'opportunités. L'avènement de la métropole nous donne le moyen d'agir plus efficacement qu'autrefois à une échelle pertinente pour un territoire qui regroupe la plus grande partie des habitants, des usagers et de la création de richesses.

Face aux enjeux de la mondialisation, notre Métropole devient un outil qui permettra à la fois de dynamiser notre économie et de relever les grands défis de notre temps : accompagner les grandes mutations de notre société et répondre de façon satisfaisante aux grands enjeux écologiques. La Métropole doit permettre à notre territoire de s'engager vers un nouveau modèle de développement plus durable tendant à une croissance soutenable, plus économe en énergie et en ressources naturelles mais néanmoins susceptibles de stimuler la création d'activité et d'emploi et le progrès social.

Pour mener à bien cette grande transformation de notre modèle de développement, des entreprises aux acteurs sociaux en passant par les collectivités, ce sont bien toutes les institutions qui sont concernées et qui doivent interroger leur organisation, leurs performances, leurs finalités parfois, la manière dont elles répondent aux besoins des citoyens aussi. Comme collectivité nouvelle, créée pour favoriser la rationalisation et la simplification de l'organisation administrative sur notre territoire au service d'une plus grande efficacité de l'action publique, la Métropole est précisément un élément de réponse à ces interrogations.



Autour de dix ambitions, notre projet propose d'adopter trois grandes orientations pour le développement de notre territoire : le dynamisme économique, la responsabilité sociale et environnementale et la prise en compte des singularités positives de notre territoire.

La Métropole Rouen Normandie sera d'abord la métropole dynamique, en étroite articulation avec la Région, elle sera l'acteur de référence d'une croissance solide et d'une nouvelle prospérité. Parce que l'emploi est la première condition de la qualité de vie, le dynamisme économique est la priorité numéro 1 de la Métropole. Confrontée au défi de son insertion dans la mondialisation, la Métropole doit réussir la mutation économique de son territoire en renforçant son attractivité et sa compétitivité.

La nécessaire mutation économique ne saurait cependant constituer un renoncement à notre vocation industrielle et portuaire. Il s'agit au contraire de conforter l'existant, de redynamiser notre vocation de zone d'échange stratégique, de plateforme logistique et portuaire adossée à HAROPA et à l'Île de France avec son bassin de 25 millions de consommateurs, dont la compétitivité doit être renforcée par une amélioration de l'accessibilité notamment. Il s'agit aussi d'excellence industrielle, en faisant le pari de l'innovation qui seul permettra un redressement industriel qui soit à la fois de pointe et durable. Le développement numérique contribue également à la mutation économique du territoire car il revisite fortement les chaînes de valeur et de production

transformant l'industrie et créant de nouvelles opportunités. Il s'agit enfin de renouer avec la créativité, qui est une valeur historique de ce territoire.

Cette grande mutation à réussir signifie aussi que nous devons œuvrer à la nécessaire diversification économique du territoire pour maximiser les créations d'emplois, en faisant émerger de nouvelles filières innovantes sur l'ensemble du territoire. L'enjeu de l'innovation est crucial : en lien avec la Région, en s'appuyant sur les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il y a un écosystème à enrichir et une dynamique à amplifier. Tout aussi important sera le développement du secteur tertiaire, parce que celui-ci est au cœur des dynamiques métropolitaines, et pour lequel la Métropole contribuera au développement de nouveaux pôles d'excellence. De plus, grâce à son réseau de pépinières, la Métropole continuera à renforcer le tissu de PME et PMI porteur d'un réel dynamisme et créateur de nombreux emplois et à faire émerger des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière devra être également apportée au développement du tourisme, aux retombées économiques conséquentes mais au potentiel encore largement sous-exploité. La notion de terroir normand, qui jouit au niveau national et international d'une image incroyablement positive, constitue un atout évident dans le contexte de l'économie sociale et solidaire (circuits courts à développer) et touristique (développement du tourisme vert). Élargir le champ des possibles sera la clé d'une stratégie économique métropolitaine gagnante.

La métropole dynamique n'est pas l'affaire que d'elle-même, elle est un atout et un point d'appui pour notre région tout entière. La réussite passera donc par une mobilisation collective des forces vives du territoire, mais également au-delà : Région et Départements, grandes agglomérations de Normandie, au premier rang desquelles Caen et Le Havre. Alors que nous sommes confrontés à des défis et à des enjeux



comparables, il est indispensable de coopérer autour de sujets d'intérêt commun, pour que la dynamique métropolitaine soit une dynamique partagée et qu'elle bénéficie à l'ensemble du territoire régional.

Elle sera aussi la métropole responsable. Un mot pourrait résumer cet impératif de la responsabilité dans toutes ses dimensions : l'attention, c'est-à-dire l'attention à l'autre, à l'environnement, aux territoires. Responsabilité devant la société, d'abord, dont la Métropole doit prendre toute sa part : la compétition qui s'accroît entre les grandes agglomérations en Europe rend pressant le défi de la solidarité et de la cohésion de notre communauté. La Métropole, c'est sa raison d'être, entend rapprocher les hommes et les espaces ; contre les dérives individualistes de notre époque, la métropole doit devenir au contraire plus solidaire et plus inclusive.

Responsabilité également devant l'environnement. Il s'agit de développer les instruments qui permettront de découpler plus efficacement la croissance des pressions sur l'environnement : maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pollutions de l'air et de l'eau, préserver les espaces naturels et agricoles (2/3 des espaces du territoire sont occupés par des terres agricoles).

La Métropole entend soutenir la sobriété énergétique et favoriser les évolutions de comportement tant en matière de mobilité que de consommation. Toutes les politiques de la Métropole devront ainsi être orientées vers l'objectif d'une sobriété heureuse : l'aménagement, le logement, la politique énergétique, les politiques environnementales, la politique agricole, sans oublier les grands services publics du quotidien (les transports collectifs, l'eau et l'assainissement, les déchets) qui constituent à la fois un moyen puissant de moderniser notre territoire en réduisant son empreinte écologique et un gage de développement solidaire.

Ce sera enfin la métropole singulière. Aujourd'hui, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, mais tout particulièrement les grandes métropoles françaises ou européennes, poursuivent les mêmes objectifs : renforcer le dynamisme économique et l'attractivité de leur territoire, en garantir la cohésion, les solidarités, l'aménager de façon à en permettre un fonctionnement plus harmonieux, plus durable, plus respectueux de l'environnement. Adaptés aux réalités particulières que chaque collectivité rencontre, les instruments souvent se ressemblent : aménagement de zones d'activités, soutien à la création d'entreprises, développement des transports en commun, amélioration de la « connectivité » et de l'accessibilité, transition énergétique, etc.

C'est la raison pour laquelle, contre une dynamique métropolitaine qui verrait une tendance à la standardisation, la Métropole Rouen Normandie travaille pour conserver, renforcer et valoriser ce qui fait d'elle une métropole unique, son « cachet », sa marque de fabrique.

Terre d'histoire et d'innovation culturelle en reliant le passé et l'avenir, la Métropole entend faire vivre la culture au présent et encourager l'innovation dans l'ingénierie culturelle au travers d'équipements innovants et de qualité (le 106, le Panorama XXL, l'historial Jeanne d'Arc...). Elle entend valoriser un patrimoine d'exception, à travers son pôle muséal, ses quartiers patrimoniaux, ses grandes figures historiques et littéraires, mais aussi s'affirmer comme un foyer de création dans la tradition de l'impressionnisme et de Marcel Duchamp. Ainsi, en encourageant les pratiques artistiques (arts visuels et numériques, musiques, arts de la rue, théâtre, danse...) et en favorisant l'économie créative, la Métropole développera un imagi-

naire porteur d'avenir et renforcera durablement son attractivité.

Aux richesses de notre patrimoine naturel, historique et culturel répond le dynamisme d'un territoire riche de par sa tradition industrielle en mutation, les acteurs du redressement d'aujourd'hui (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises de toutes tailles, des plus grandes qui constituent l'armature industrielle du territoire, aux plus innovantes dans les nouveaux domaines de pointe, santé, numérique, écotechnologies...) prennent la relève et s'allient aux symboles de notre territoire hérités du passé pour inventer l'avenir. Nous devons y puiser les ressources d'une fierté d'appartenir à notre métropole, miser sur eux, sur le cadre et la qualité de vie, nos espaces naturels et nos magnifiques paysages, le vert et le bleu d'une métropole entre Seine, bocages et forêts, car tout cela est notre identité et le moyen de nous ouvrir sur le monde : c'est là la condition de notre attractivité et de notre rayonnement.



Pour réaliser ses ambitions, la Métropole adoptera des pratiques fondées sur trois valeurs : la **citoyenneté**, la **proximité** et l'**efficacité**.

## La CITOYENNETÉ,

tout d'abord : la Métropole joue aujourd'hui un rôle important, qui le sera encore davantage demain, dans la vie quotidienne de nos concitoyens et pour le développement de notre territoire. La Métropole veillera à renforcer la citoyenneté, à dynamiser la démocratie locale et l'implication des concitoyens dans la vie du territoire : par le développement de la pratique de la consultation des habitants et de la société civile, grâce au renforcement du tissu associatif et à la mise en place des conférences locales de Maires.

## La PROXIMITÉ ensuite : la

Métropole entend rapprocher le plus possible ses services des habitants, son fonctionnement sera ainsi organisé sous forme de pôles de proximité. Une métropole au service et au plus proche des besoins des habitants et des communes qui la composent, pilotant l'action publique au plus près du terrain, ce qui confortera aussi le rôle absolument essentiel des communes comme porte d'entrée de la Métropole.

## L'EFFICACITÉ enfin :

la performance et l'utilité de la dépense publique sont plus que jamais un impératif. La Métropole permet d'organiser de manière plus lisible et plus cohérente la répartition des compétences et sera un levier de l'usage raisonné de l'argent public grâce aux opportunités de mutualisation qu'elle offre. La nouvelle organisation territoriale, plus rationnelle, à laquelle contribue la Métropole permet aussi d'améliorer les conditions de son travail avec ses partenaires institutionnels, et d'approfondir ainsi l'esprit coopératif qui doit prédominer afin que les logiques de complémentarité l'emportent partout sur les logiques de concurrence. Cette dimension partenariale, traduite par les importantes contractualisations conclues avec la Région et le Département, permet d'engager un travail en commun autour d'objectifs partagés.

Avec lucidité et volontarisme, c'est donc un grand dessein que la Métropole Rouen Normandie propose à son territoire. À la fois document stratégique et feuille de route, ce projet-programme expose comment il sera mis en œuvre au cours de la décennie à venir. Autour des valeurs rapidement esquissées, ce grand dessein tient en trois mots : **réussir la métropolisation.**

Réussir la métropolisation, c'est faire de la métropole rouennaise la Capitale Normande, une métropole de rang européen d'ici dix ans. Principale locomotive économique du territoire régional, la Métropole Rouen Normandie a vocation à entraîner dans sa dynamique l'ensemble d'un territoire, le sien, mais également au-delà, celui de l'aire urbaine de Rouen (qui regroupe quelque 300 communes) et de toute la Normandie (230 000 personnes travaillent ou viennent travailler chaque jour sur le territoire métropolitain, ce qui représente aux alentours de 30 % de l'emploi normand). La Métropole inscrit résolument son projet dans la dynamique de développement de la vallée de la Seine, il s'agit là d'un enjeu d'intérêt national.

Nous entendons cependant construire une Métropole à notre manière : respectueuse de l'identité et de la diversité des communes, proche et attentive au sort des habitants, sensible à la préservation de l'environnement, accueillante pour l'innovation et la création. Face aux défis auxquels nous sommes confrontés, notre projet, comme l'institution qui le porte, ne saurait être simplement gestionnaire, mais également visionnaire. Certes, la Métropole est une collectivité de service, dans tous les sens du terme - service au bénéfice des habitants, des entreprises, des communes qui la composent, des touristes qui la visitent, avec au premier rang les grands services publics indispensables à la vie quotidienne - mais elle doit aussi être le laboratoire de la métropole du XXI<sup>e</sup> siècle, d'un nouveau modèle plus harmonieux, plus humain, plus généreux.

L'ambition est grande, à la hauteur des défis qu'il faut relever. Ouvrir cette nouvelle page, c'est s'engager, endosser une responsabilité particulière : celle de l'écrire ensemble, les attentes de nos concitoyens sont grandes. Sans plus attendre, la Métropole se mobilisera avec détermination pour engager son territoire vers l'avenir.

La Métropole, montrera ainsi son efficacité en engageant sans attendre les premières réalisations avant la fin de cette décennie et avant le trentième anniversaire de l'Armada en 2019.

**Forte de nos atouts, la Métropole tiendra ses promesses de progrès et de bien-vivre pour tous.**

*L'ensemble des contributions élaborées par les membres du CCD et des comptes rendus des réunions (des commissions thématiques et séances plénières) seront intégrés dans l'espace membres du CCD accessible sur le site de la Métropole (<http://www.metropole-rouen-normandie.fr>).*







# LE BILAN DU CCD SELON CERTAINS DE SES ACTEURS

*Philippe Anne, Nicole Basselet, Francis Bia,  
Guillaume Blavette, Lucien Bollotte, Catherine Capron,  
Marie Castets, Danielle Colombel, Daniel Cornet,  
Philippe Deysine, Daniel Havis, Monique Lémarié,  
Claire Pérez, Frédéric Sanchez.*



**Daniel HAVIS**  
*Président du CCD*

« Le bilan du CCD n'est pas chiffrable car il n'en a pas la vocation. Je pense cependant que son bilan est positif en termes de prise de conscience du fait métropolitain, qui ne se décrète pas, mais est alimenté par l'habitude et donc les actions quotidiennes.

Sur différents sujets tels que l'attractivité, le CCD a su produire des éléments de réflexion qui n'ont pas vocation à se substituer à la puissance publique mais dont nous retrouvons l'influence ne serait-ce que dans le nom de la Métropole et la démarche de marketing territorial, ainsi que dans un certain nombre de documents fondamentaux comme le PDU et le SCOT, par exemple. Plusieurs documents stratégiques ont ainsi intégré des propositions du CCD. »



**Philippe ANNE**  
*Membre du CCD  
et Architecte Urbaniste*

« Le débat autour de l'aménagement et de l'urbanisme est toujours intéressant, car personne n'est propriétaire de la ville. La ville est une idée qu'il faut faire partager puis la mettre en œuvre avec une ligne conductrice. Trop peu de personnes participent à l'élaboration de ces projets et le CCD permet de faire remonter des positions et des idées qui autrement ne sont jamais exprimées. »



**Francis BIA**  
*Membre du CCD  
Administrateur de  
Haute-Normandie  
Nature Environnement*

« Malgré des divergences notamment lorsqu'il s'agit de projets d'infrastructures ou d'organisation spatiale, nous échangeons de manière attentive et respectueuse tout en argumentant nos positions respectives. Même si nos préoccupations sont parfois différentes nous essayons de construire des propositions qui, à défaut de susciter l'adhésion totale de tous, conviennent à tout le monde. En revanche, je trouve que les discours tenus, singulièrement lors des séances plénières, par les élus ne correspondent pas toujours à la déclinaison dans les documents de communication institutionnelle »



**Guillaume BLAVETTE**  
*Membre récent du CCD et  
représentant de l'association  
« Effet de serre toi-même ! »*

« Le CCD permet de participer, de comprendre et de suggérer. Le CCD est un moyen d'envisager des propositions qui peuvent faire consensus en faveur du mieux-être et du mieux vivre au sein de la Métropole. »



**Lucien BOLOTTE**

*Membre du CCD  
ancien Directeur Général  
de l'Établissement Public  
Foncier de Normandie*

« L'intérêt du CCD et plus particulièrement de la commission Grands Projets Urbains est de pouvoir porter des regards divers et transversaux sur les problématiques relatives au foncier, à l'urbanisme, au développement durable, à la mobilité, ou encore à l'énergie. Le tout en s'appuyant sur une grande palette de compétences. Les travaux de cette commission ont été, selon moi, l'occasion de passer des concepts souvent abstraits à des sujets très concrets. Par ailleurs, la diversité des métiers, des cultures professionnelles ainsi que des origines et des engagements des différents membres de la commission est une véritable richesse. Je suis très heureux de pouvoir continuer à siéger et de poursuivre l'accompagnement de ces projets à l'aune de leur réalisation. »

**Catherine CAPRON**

*Membre du CCD et  
représentante de la Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat  
de Seine-Maritime*



Le CCD me paraît important car il permet de réunir autour d'une même table des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées et n'auraient jamais échangé sans l'existence de cette instance. Seul le territoire est le lien qui unit toutes ces personnes. Cet outil permet de faire remonter et confronter des constats, des idées, de créer des passerelles dans les réflexions et actions entre les différentes composantes de notre société.



**Marie CASTETS**

*Membre du CCD et  
représentante du  
CHU-Hôpitaux de Rouen*

« Sept années pleines de réflexions, d'écoute, de controverses, et de production en commun dans les Commissions avec professionnels, associations, collectivités, élus sur l'Écoquartier Flaubert, l'Attractivité, la Citoyenneté... Quel chemin parcouru : les structures et les gens se parlent, ils offrent leurs idées et partagent leurs expériences. Le CCD c'est aussi cela : la fabrique de la Métropole, tout simplement ! »

**Danielle COLOMBEL**

*Membre du CCD et  
représentante de la Chambre  
Régionale de l'Économie  
Sociale et Solidaire*



« À mon sens, le CCD est un lieu de démocratie participative et d'expression citoyenne. Je trouve intéressant que chacun arrive avec son parcours professionnel et ses compétences pour travailler ensemble dans un réel esprit d'écoute entre initiés et moins initiés.

En outre, auparavant nos travaux s'effectuaient dans un cadre de construction prospective tandis qu'aujourd'hui nous sommes davantage dans le concret grâce à l'avancée des projets. Et avec l'expertise des services de la Métropole ou d'intervenants extérieurs qui nous procurent les éléments d'informations nécessaires, nous disposons du matériau pour réfléchir efficacement et émettre des propositions.

Par ailleurs, la création récente du collège d'habitants témoigne d'une volonté d'écoute de la part des élus.

Il arrive que des questions posées notamment lors de séances plénières restent sans réponses immédiates. Aussi, il serait peut-être intéressant que des élus, en charge de sujets relatifs aux travaux du CCD, soient présents lors des séances plénières pour favoriser les échanges entre les citoyens et les élus de la Métropole. La synergie en serait renforcée. »

## **Daniel CORNET**

*Membre du CCD et  
Président du Club Élan  
(Entrepreneurs Leaders pour  
l'Avenir de la Normandie)*



« L'intérêt du CCD est en premier lieu sa diversité. Il est intéressant que des personnes volontaires bénévoles, citoyennes, puissent sortir de leur cadre respectif et ainsi croiser les logiques, les raisonnements et les préoccupations. Je trouve cependant que les dossiers de concertation ne sont pas assez complets. Une transparence davantage renforcée permettrait à mon sens de mieux valoriser les projets. Quoiqu'il en soit c'est un bon principe. »

## **Monique LEMARIÉ**

*Membre du CCD, ancienne  
élue de la Métropole en  
charge du CCD*



« Le grand atout du CCD, sont ses membres, issus des divers secteurs, acteurs économiques, portuaires, sociaux, culturels, associatif, syndicaux, environnementaux, de l'enseignement supérieur et de la recherche, réunis pour l'intérêt général et travaillant ensemble pour le développement de la métropole rouennaise. La mise en synergie de tous ces participants, la richesse des échanges, la qualité des débats, l'intensité des commissions qu'ils fréquentent très régulièrement, à un rythme très soutenu, en témoignent. »

## **Philippe DEYSINE**

*Membre du CCD et  
Directeur Général de  
Nov@log*



« Le CCD est un point d'entrée qui permet de comprendre les sujets sur lesquels la Métropole souhaite progresser. Cet outil permet de partager des points de vue pour apporter une contribution ou un élément de réponse. Je pense qu'une structure consultative permet de construire un consensus d'analyse qui débouche sur des propositions d'orientations, avec l'objectif d'en accélérer la déclinaison concrète, notamment par le biais de projets d'expérimentation. »

## **Claire PÉREZ**

*Membre du CCD et  
Administratrice Union  
Locale CLCV AGGLO  
Elbeuf Rouen Sud*



« La diversité du CCD est enrichissante et j'estime que nous sommes très bien documentés. Je m'interroge néanmoins sur la façon dont les élus se saisissent ou non de ce que nous proposons. »

## LES MOTS DU PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

**Frédéric Sanchez,**  
Président de la Métropole Rouen Normandie

« Grâce à l'expérience acquise ces dernières années dans le cadre du CCD, des actions de concertation ont pu être menées à bien sur des dossiers tels que l'Écoquartier Flaubert, la reconversion de l'Hippodrome des Bruyères ou la nouvelle ligne TEOR (T4). Cette expérience acquise est constitutive du projet de Métropole qui ne peut se concrétiser qu'à un certain nombre de conditions et la principale consiste à mettre en mouvement les forces vives et les habitants du territoire.

« *Elément de concertation le plus emblématique* »

Ces projets n'ont de chance d'aboutir que s'ils sont compris et portés par la société civile et les habitants. La construction de la Métropole de demain passe par une construction collective. Et parallèlement aux outils mis en place par la Métropole, le Conseil Consultatif de Développement représente l'élément de concertation le plus emblématique compte tenu de sa diversité et de sa composition. »



## LES MOTS DE L'ÉLUE EN CHARGE DU CCD

**Nicole BASSELET,**  
Vice-Présidente de la Métropole en charge du Conseil Consultatif de Développement

« Mon rôle consiste à suivre les travaux des commissions du CCD pour ensuite les transmettre à mes collègues élus. Cette instance nous permet d'être impliqués dans différents travaux et de mieux appréhender les points de vue de la société civile. Au vu des nouvelles dispositions mises en place en 2016, nous pourrions également suivre les avis des habitants grâce à un collège d'habitants qui sera

intégré au CCD, ce qui à mon sens est très important. Par ailleurs, le CCD a été sollicité pour contribuer à l'élaboration du projet de territoire, il l'est également pour accompagner la Métropole dans la mise en œuvre de celui-ci, je pense que les travaux des différentes commissions seront très riches dans les années à venir. »





The slide features an abstract graphic composed of red and orange lines and circles. A prominent red line starts from the left, moves horizontally, then diagonally down, then horizontally across the middle, and finally diagonally up to the right. Several circles, some solid red and some hollow orange, are placed at the vertices of these lines. In the bottom left corner, there are more orange lines and circles, including a small yellow circle. The overall design is modern and minimalist.

# LES PERSPECTIVES 2016

- Cœur de Métropole -  
- Ville respirable en cinq ans -

Outre les travaux que le CCD mène à ce jour au sein de ses commissions thématiques, des nouvelles perspectives, ainsi que des nouvelles façons de travailler vont marquer l'année 2016 :

La Métropole a décidé de solliciter l'expertise du CCD pour l'accompagner dans la mise en œuvre de deux projets emblématiques à partir de 2016 : Cœur de Métropole et Ville respirable en cinq ans.

#### Ville Respirable en 5 ans

En septembre dernier, la Métropole Rouen Normandie a été lauréate à l'appel à projet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et l'Énergie « Villes respirables en 5 ans ». L'objectif est de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

#### Cœur de Métropole

Le centre historique de Rouen va faire l'objet d'un plan d'actions complet pour renforcer son attractivité et son rayonnement qui dépassent largement les frontières de la commune. Le périmètre de réflexion concerné est délimité en rive droite de Rouen entre les boulevards intramuros et les quais de Seine.

Cette opération, emblématique de la dynamique métropolitaine, concrétise deux ambitions fortes portées par la Métropole dans son projet à 10 ans : une ambition patrimoniale et culturelle affirmée, d'une part, et une ambition nouvelle en matière de qualité de cadre de vie et des espaces publics d'autre part.

## I. LE CCD AU CŒUR DE DEUX PROJETS EMBLÉMATIQUES DE LA MÉTROPOLE

#### Deux commissions sont mobilisées pour travailler sur ces projets :

- la commission Grands projets urbains sur le projet Cœur de Métropole
- la commission Ville respirable et citoyenne

#### L'avis d'un membre du CCD

**Bernard Champeaux**

*« S'agissant des travaux qui s'engagent sur ces deux grands projets, je vois la double opportunité de travailler vers une progression du modèle urbain, une ville plus équilibrée, une ville où il fera mieux vivre. Il s'agira peut-être de leviers permettant de faire progresser la qualité de l'aménagement du territoire au bénéfice à la fois du développement de la ville et de la qualité de la vie dans cette ville. »*

#### Mais encore...

En plus des ateliers de travail qui auront lieu tout au long de l'année environ une fois par mois, ces deux commissions participeront à des visites programmées avec une experte en « marchabilité » et auront l'occasion de partager leurs travaux avec l'ensemble de membres du CCD lors d'une séance plénière organisée le 28 avril.

Le CCD sera également impliqué dans l'organisation d'un colloque « ville de demain et citoyenneté » qui aura lieu à l'automne 2016.

## II. LE CCD S'OUVRE AUX HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

---

Le CCD a émis le souhait d'ouvrir ses réflexions aux habitants, d'avoir la possibilité de mobiliser un panel d'habitants afin de pouvoir les questionner sur leur expertise d'usage, sur leurs besoins, sur leur avis autour des sujets traités au sein des commissions thématiques.

La Métropole a également la volonté d'associer les

habitants et d'enrichir les débats des élus métropolitains sur les grands projets à venir, en mobilisant l'expertise d'usage qu'est celle des habitants. C'est pourquoi il a été décidé de lancer un appel à participation **du 20 janvier au 20 mars 2016**. Il s'agit de trouver les membres d'un **nouveau collège « habitants » de 20 membres** qui sera créé, aux côtés des 4 collèges existants composant déjà le CCD.

La désignation des membres de ce collège se fera à travers un tirage au sort en s'assurant d'une juste représentation géographique et dans le respect des équilibres de parité et d'âge.

Ainsi, à travers un formulaire en ligne, les habitants pourront faire part de leur souhait de contribuer à la construction d'une métropole plus solidaire, plus démocratique et plus citoyenne.

## III. LA COMMISSION PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU CŒUR DE LA CONCERTATION DU PLU MÉTROPOLITAIN

---

La commission planification et aménagement du territoire aura un rôle majeur dans le processus de concertation de PLU de la Métropole. Ainsi, leur implication se fera à trois niveaux :

- Réunions des débats et échange à chaque phase d'élaboration du PLU avec à l'issue une contribution écrite ;
- Formation des membres de la commission volontaires pour l'animation de mini-débats pour concerter à l'intérieur de leurs structures et réseaux ;
- Participation à l'élaboration et diffusion de contenus pédagogiques visant à « vulgariser » le PLU métropolitain.

La Métropole mettra à leur disposition les outils nécessaires à l'appropriation des informations concernant la démarche d'élaboration du PLU métropolitain, ainsi que des outils proposés (plateforme internet, mini-débats, balades métropolitaines, cafés-débats, ...)



#### IV. LA SEINE À RÉINVENTER POUR LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, VALLÉE DE LA SEINE

La commission Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine devra comme toujours accompagner le positionnement de la Métropole au sein de l'axe Seine et favoriser les échanges entre la Métropole

et les territoires voisins. Plusieurs initiatives permettront à cette commission d'apporter sa contribution : l'appel à projets « Réinventons la Seine et les canaux », les rencontres « Rendez-vous

France » Rouen 2017 (sous réserve que la candidature rouennaise soit retenue), le projet Normandie en Seine, le rapprochement avec les conseils de développement de l'Estuaire et de Caen...

#### V. UNE PROPOSITION DE SUJET À EXPLORER ÉMISE PAR DANIEL HAVIS, PRÉSIDENT DU CCD

*« Le CCD : lieu de rapprochement entre les représentants des pouvoirs publics et de l'entreprise »*

*« La capacité à faire travailler ensemble et à associer les représentants des pouvoirs publics et de l'entreprise dans le respect mutuel de leur rôle sera extrêmement importante pour la Métropole. Il est à mon sens, certainement possible de faire avancer les choses via une forme élargie d'économie mixte. Dans l'avenir, les moyens pour se développer ne vont plus exister naturellement et il va donc peut-être falloir s'orienter vers des formes d'association entre l'action publique et l'action privée permettant de dépasser les clivages traditionnels.*

*Il s'agit certainement d'une voie à creuser davantage et à mettre en pratique en posant des modalités d'obligation de présence pérenne sur le territoire de la Métropole. L'idée consisterait donc à poser des conditions à ce type de partenariat économique structurel. Le CCD pourrait être un lieu de rapprochement entre ces types d'acteurs. Cela fait partie des champs de réflexion dont l'instance pourrait s'emparer, même si la décision reviendrait bien évidemment aux élus et aux pouvoirs publics. »*





